Plan Climat
Métropole Nice Côte d'Azur

PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
2026 - 2032

Synthèse



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Avant-propos

Face à **l'accélération du changement climatique et aux crises répétées,** la Métropole Nice Côte d'Azur est désormais confrontée à des **défis multiples** : environnementaux, énergétiques, économiques, sécuritaires, sanitaires.

La **hausse des coûts de l'énergie**, les **tensions sur les ressources**, l'inflation ou encore **l'amplification des événements climatiques extrêmes** sur un territoire déjà exposé imposent d'agir vite et **de renforcer notre capacité d'anticipation.**

Les problématiques couplées (émissions carbone, pollution de l'air, pénuries énergétiques, altération des écosystèmes) appellent des réponses décloisonnées. Gérer des chocs cumulés et les conséquences locales d'un dérèglement global suppose d'analyser sur le terrain les forces et vulnérabilités. L'adaptation est indispensable. Elle présentera des limites. Dans une approche complémentaire, la réduction de nos impacts carbone reste donc fondamentale : elle permet de **réduire notre dépendance** aux **combustibles fossiles épuisables et les risques de ruptures logistiques**.

Dans ce contexte, le troisième Plan Climat porte une ambition claire : analyser les enjeux locaux et **identifier les leviers de transformation les plus pertinents à engager**, renforcer notre **souveraineté énergétique** en réduisant nos besoins en hydrocarbures, **maîtriser les dépenses**, **protéger la population** face aux risques, garantir la mobilité des habitants malgré les contraintes d'approvisionnement pétrolier, favoriser une **alimentation durable**, préserver la **santé**, le **vivant**, le **patrimoine naturel** et la **richesse des paysages**.

L'urgence écologique implique des changements structurels, une **mobilisation collective**, de la **pédagogie**, mais surtout : des **solutions concrètes**, des **politiques publiques pragmatiques**, des **résultats bénéfiques** et **visibles au quotidien**, des actions au service des citoyens et de l'économie locale, un gain **d'autonomie**, la création de valeur et **d'emplois locaux**, de l'innovation, de l'attractivité, le maintien d'un **cadre de vie de qualité**.

Avec lucidité quant aux perturbations de plus en plus manifestes autour de nous, il s'agit bien **de transformer l'impératif écologique en véritables opportunités pour le territoire.**

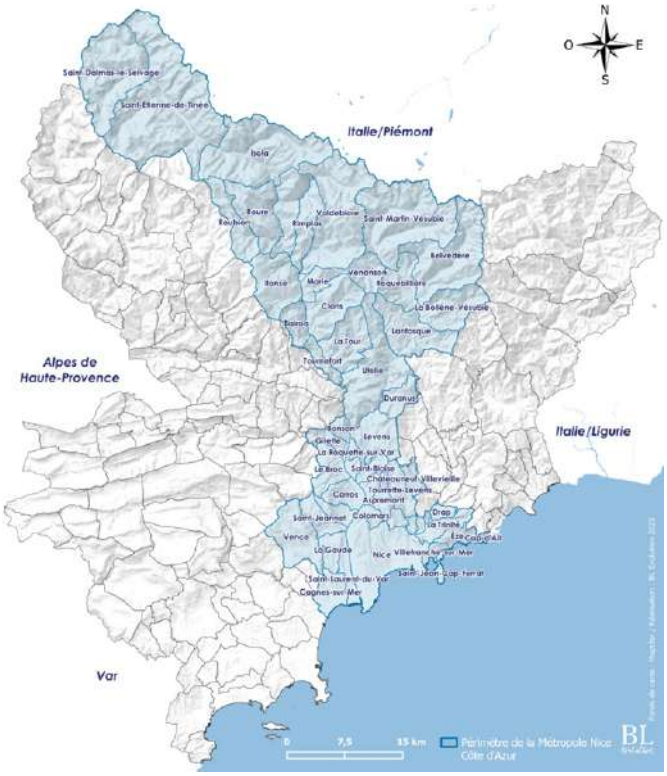
Voilà ce que propose ce 3e Plan Climat.



Le territoire de la Métropole...

Création de la Métropole : 1er janvier 2012





- 51 communes
- 1 400 km²
- 560 351 habitants
- 377 500 logements
- 232 300 emplois
- 13 811 entreprises
- 60 % du territoire composé de forêts
- 9 % du territoire composé de terres agricoles

Source : Données INSEE 2021-2024

... face aux enjeux climatiques

À Nice, le seuil de **100 journées chaudes par an** a été dépassé ces dernières années

5 à 6 °C d'écart entre les cœurs urbains et les zones moins artificialisées

Nuits tropicales x 5 en 60 ans (Tmin ≥ 20 °C)
Record à Nice l'été 2025 : **28,7 °C** de T minimale nocturne

2/3 de l'énergie consommée est fossile, soit plus **d'1 milliard d'€/an** d'importations

Entre 1982 et 2025 :
- **56** arrêtés cyclones/tempêtes
- **631** arrêtés inondations
- **103** arrêtés sécheresse

~210 décès prématurés/an liés à l'exposition chronique aux PM2.5 et au NO_2

Principaux secteurs à l'origine des émissions carbone du territoire

TRANSPORTS

BÂTIMENT

TOURISME

Une dérive climatique, des déséquilibres planétaires enclenchés

Le changement climatique et les dérèglements écologiques au sens large regroupent des perturbations à grande échelle, interconnectées : déstabilisation du **climat**, raréfaction des **ressources** dont **l'énergie** et **l'eau**, effondrement de la **biodiversité** dont nous dépendons, **pollutions** et conséquences sur la **santé** publique, etc. Ces bouleversements entraînent des répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental. Les **risques naturels exacerbés**, les **chocs énergétiques** répétés, la volatilité des marchés, les **contraintes d'approvisionnement** sur les matières premières sont les premiers **contrecoups** d'un **système mondial sous tension**. Des incidences visibles **sur le territoire** qui impactent l'économie locale, la sécurité et le bien-être des populations.

L'origine anthropique de ce **dérèglement systémique** est **sans équivoque**. Les activités humaines ont connu une expansion exponentielle grâce à l'usage décuplé des **combustibles fossiles** (pétrole, gaz, charbon) engendrant, entre autres, une accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. **L'effet de serre naturel amplifié** a modifié le bilan énergétique de la Terre et entrainé un réchauffement sans précédent.

Notre modèle de développement est ainsi mis à l'épreuve dans son ensemble. Nos modes de vie, de consommation, de production, de transport, notre habitat doivent être inévitablement réinterrogés.

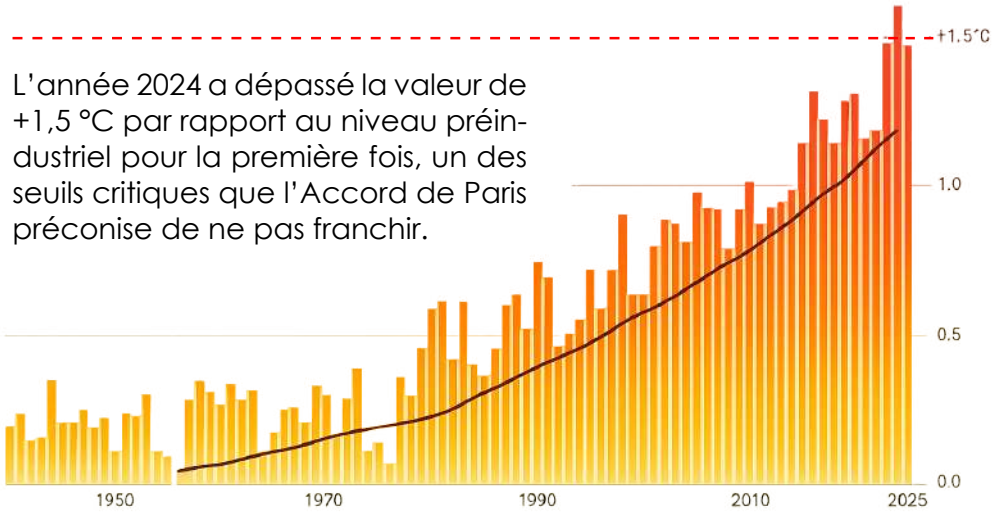
Un réchauffement qui s'accélère

L'augmentation de la température moyenne mondiale atteint aujourd'hui entre +1,3 et +1,4° C par rapport à la fin du XIXe siècle. Cette évolution, d'une rapidité inédite, dépasse les variations naturelles observées à l'échelle de l'histoire du climat.

Conséquence d'un réchauffement qui s'installe : les 11 dernières années sont les plus chaudes jamais enregistrées à l'échelle mondiale, avec un record pour l'année 2024.

Ecarts de la température moyenne annuelle mondiale par rapport à l'ère préindustrielle (1850-1900)

L'année 2024 a dépassé la valeur de +1,5 °C par rapport au niveau préindustriel pour la première fois, un des seuils critiques que l'Accord de Paris préconise de ne pas franchir.

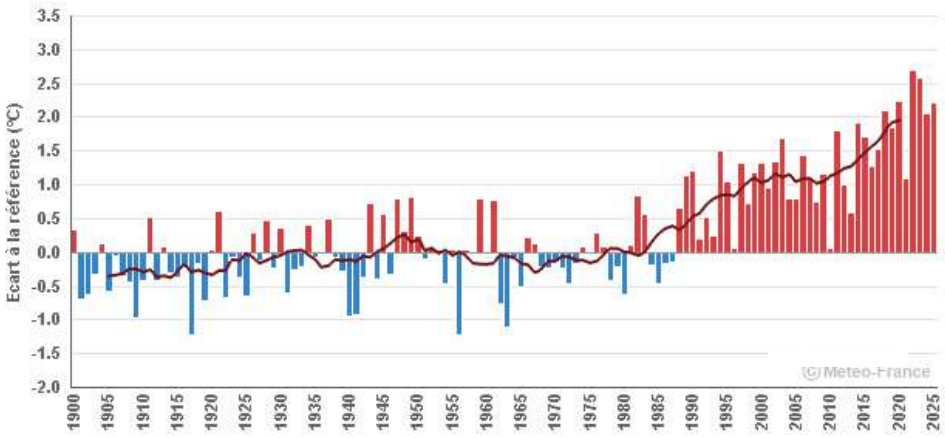


Source : ERA5 (1940-2025), Copernicus climate change service / ECMWF

Une dérive climatique, des déséquilibres planétaires enclenchés

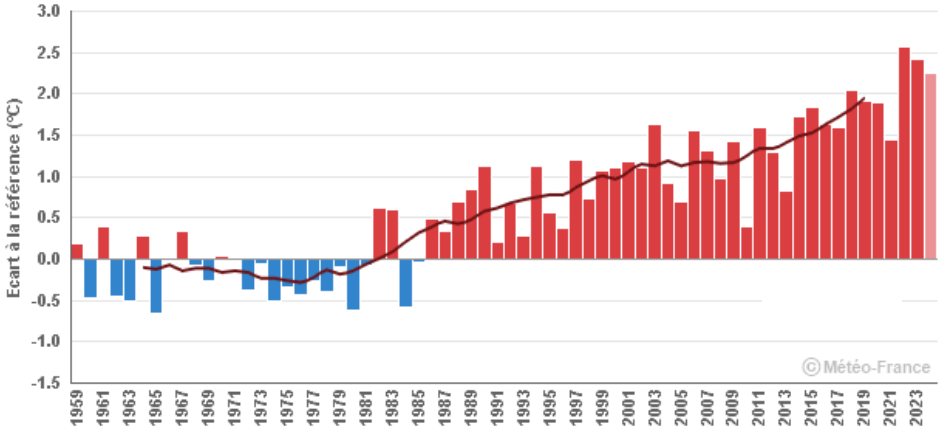
L'Europe se réchauffe plus vite que la moyenne mondiale, la France a déjà atteint +2,2 °C sur la période 2015-2024 par rapport à la période préindustrielle.

Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990 en France Métropolitaine



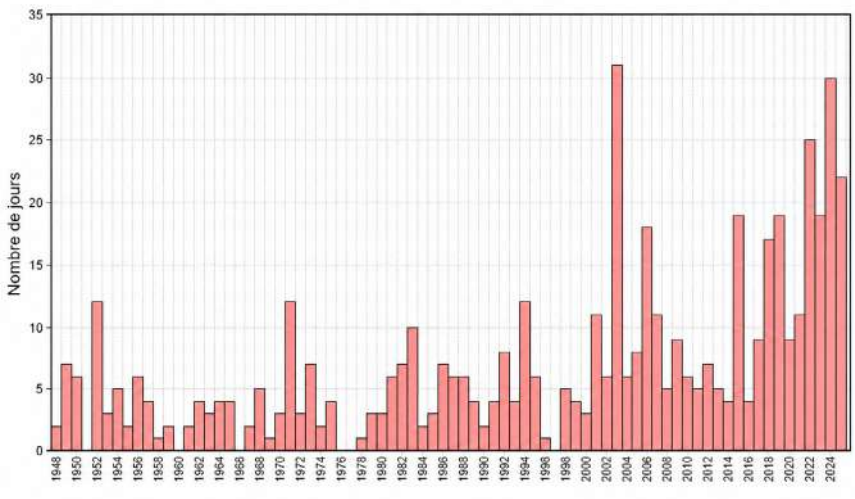
Comme observé à Nice, l'inertie de la mer Méditerranée limite la hausse annuelle globale de la bande littorale qui reste jusqu'ici dans la moyenne nationale. En revanche, l'accélération thermique nocturne et estivale y est unique.

Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990 à Nice



Source : Météo France

L'évolution locale des températures se détache donc nettement de la moyenne française sur deux aspects majeurs : l'intensité extrême en été, les nuits tropicales et les projections attendues.



Sur l'ensemble du territoire métropolitain, le nombre de jours anormalement chauds (T maximale supérieure de plus de 5°C à la normale mensuelle 1961-1990) est en forte augmentation.

Nombre de jours avec T ≥ 30° C depuis 1948 sur la station de Nice-Aéroport

Source : Météo France

Une dérive climatique, des déséquilibres planétaires enclenchés

Longtemps perçu comme une menace lointaine, le **changement climatique** fait désormais l'objet d'un **consensus scientifique**. Sans frontière, il se manifeste de façon **tangible** partout dans le monde et **à nos portes**.

Chaque fraction de degré supplémentaire génère **des impacts plus importants et non linéaires**. Un réchauffement planétaire de +2,0 °C entraînera des effets nettement plus importants qu'un réchauffement de +1,5 °C, affectant plus fortement les écosystèmes, le cycle de l'eau, les ressources, la sécurité alimentaire et la santé humaine.

Chaque action compte, notamment pour éviter d'enclencher certains points de bascule irréversibles : ces phénomènes d'emballement, désormais dument documentés (fonte des calottes polaires et de la banquise, dégradation de la forêt amazonienne, ralentissement des courants de l'océan Atlantique régulant notre climat, dégel du permafrost, etc.).
Les dernières années confirment une progression marquée des vagues de chaleur plus longues et plus précoces, des incendies plus dévastateurs, des perturbations accrues du cycle de l'eau, avec une alternance d'inondations spectaculaires et de sécheresses prononcées.



Feu de forêt Castagniers 2017

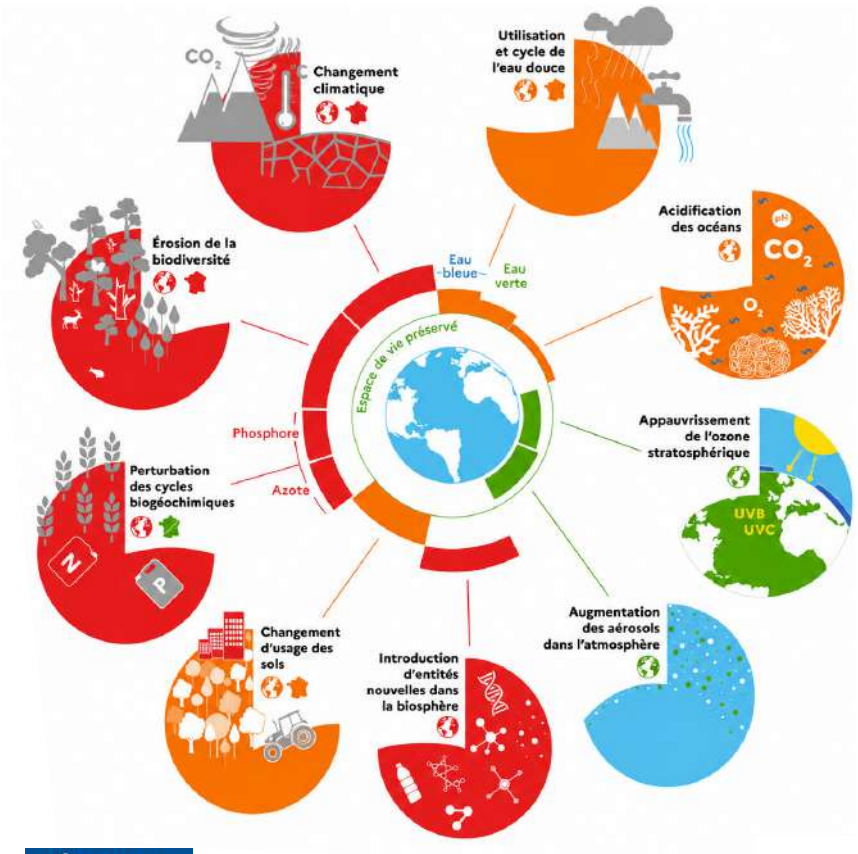


Tempête Alex 2020



Sécheresse du Var 2022

Des tensions croissantes sur les milieux et les ressources



Les 9 limites planétaires

Source : CGDD 2025

Limite dépassée (risque élevé)
Limite dépassée (risque croissant)
Limite non dépassée

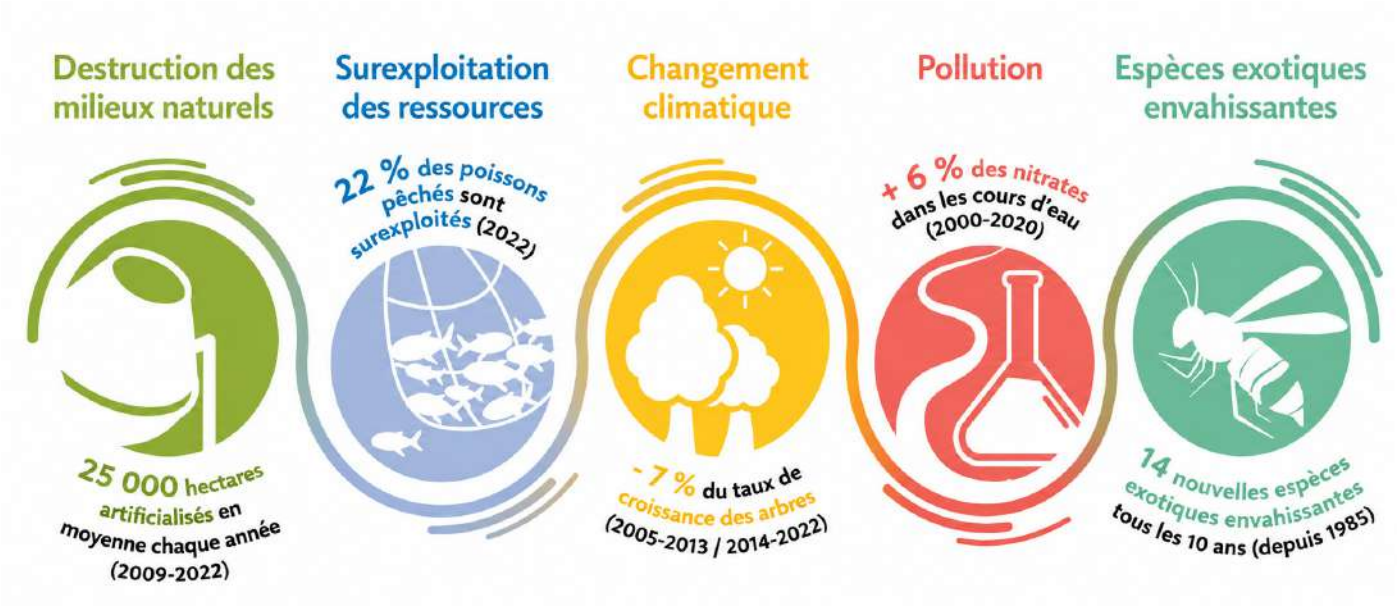
D'après le nouveau cadre publié par le *Stockholm Resilience Centre* en septembre 2025 (Richardson *et al.*)

Le changement climatique ne constitue qu'un des symptômes d'un dérèglement environnemental plus global. Les travaux scientifiques sur les **limites planétaires** montrent que **sept des neuf grands équilibres biophysiques** qui conditionnent la stabilité du système Terre, assurant son habitabilité et notre survie, sont **déjà dépassés**.

Une dérive climatique, des déséquilibres planétaires enclenchés

Au niveau mondial, **l'érosion massive de la biodiversité** s'apparente à un véritable effondrement : le rythme actuel d'extinction est entre 100 et 1 000 fois supérieur au taux naturel (sans pression humaine). Selon l'Office français de la biodiversité, 18 % des espèces ont disparu en France et 78 % des habitats présentent un état de conservation défavorable.

Les activités humaines liées à cet effondrement se résument selon les catégories suivantes :



Les écosystèmes et leurs ressources étant essentiels à la vie humaine, **préserver le vivant**, les espaces naturels, renaturer les milieux urbains, est **indispensable**.

Une réponse locale à renforcer

Si les défis écologiques sont d'ordre planétaire, **leurs conséquences et une grande partie des solutions se gèrent au niveau local**.

Afin de préserver un **cadre de vie durable**, il est donc indispensable d'agir sur le terrain pour :

- **réduire nos émissions** carbone, donc **notre dépendance aux hydrocarbures** importés et contribuer à **l'atténuation** du changement climatique ;
- mettre en œuvre des mesures **d'adaptation** face aux effets inéluctables d'un dérèglement climatique amorcé ;
- intégrer tous les **enjeux locaux** (climat, énergie, pollution, ressources, biodiversité, économie, qualité de vie) dans une **approche globale**.

Engagée **depuis 2007** dans une **démarche de planification écologique**, la Métropole Nice Côte d'Azur a progressivement structuré sa stratégie de transition à travers plusieurs plans successifs.

Ce 3e Plan Climat Air Énergie Territorial (2026-2032) s'inscrit dans cette continuité. Il prolonge la dynamique enclenchée et **marque une nouvelle étape de la stratégie environnementale métropolitaine.** Il présente une **vision globale et territorialisée** des enjeux afin **d'identifier les leviers les plus pertinents à actionner.**

Précédent Plan Climat

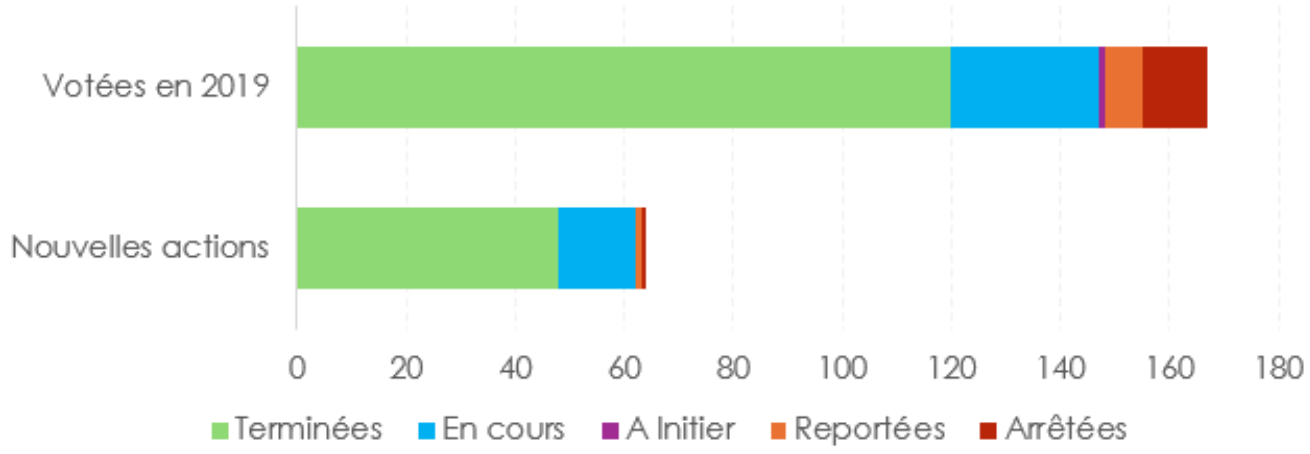
Le **bilan du Plan Climat 2019-2025** souligne la concrétisation de nombreux projets structurants, inscrits dans le temps long et déployés dans un contexte marqué par plusieurs événements majeurs (pandémie de Covid-19, tempêtes Alex et Aline, guerre en Ukraine, ou encore épisodes de sécheresse et de canicule). Le dernier inventaire de données Climat Air Énergie pour le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur a été mis à jour début 2026 par l'observatoire régional AtmoSud. Il couvre la période 2012-2023. Malgré une hausse des émissions, des polluants atmosphériques et des consommations énergétiques entre 2020 et 2022, en lien avec la reprise post-Covid, les tendances observées restent à la baisse.

Evolution entre 2012 (année de référence des objectifs Plan Climat) et 2023 (dernières données)

Émissions GES	Consommations énergétiques	Part EnR dans le mix	Emissions polluants atmosphériques
-17,1 % (passant de 2 383 à 1 975 ktCO$_2$e/an)	**-9,7 %**	**reste** stable **8,1 %***	**-31 %**

** malgré des progrès (solaire, biogaz, géothermie, récupération de chaleur) freinés par la baisse de production hydraulique (dégâts tempêtes, sécheresses) et la complexité inhérente au développement des projets EnR.*

Sur les 167 actions du Plan voté en 2019, **la majorité ont abouti (72 %)** et une partie est encore en cours (16 %) en cette fin de Plan Climat 2025. Le taux moyen **d'avancement** pour l'ensemble des **231 actions** (+64 nouvelles actions depuis 2019) issues du Plan Climat 2019-2025 est estimé à **85 %** en 2025.



Quelques chiffres 2019-2025 :

248 820 arbres plantés depuis 2021 dans le cadre du projet 1 arbre pour 1 habitant

Plus de 13 hectares renaturés avec la Promenade du Paillon saison 2 et le Grand Parc de la Plaine du Var

-25 % d'artificialisation des sols entre les périodes 2013-2018 et 2019-2023

Baisse de plus de 98 % du nombre d'habitants exposés à des dépassements réglementaires pour le NO_2 depuis 2019

Plus aucun habitant exposé à des dépassements réglementaires pour les particules fines (PM10 et PM2.5)

1 830 logements sociaux rénovés ou logements privés aidés (2020-2024)

3 838 conseils en rénovation via le Guichet de la Transition Ecologique (2021-2024)

37 % de réduction des consommations d'énergie de l'éclairage public (2019-2024)

88 cours d'école et 16 crèches verdies depuis 2020

2 nouveaux réseaux de chaleur et de froid développés depuis 2020

2 500 m^3 d'eau traités réutilisés (REUT) par an, notamment pour le nettoyage de la voirie

91 % des voyages du réseau Lignes d'Azur réalisés en mode propre en 2024

240 km d'itinéraires vélo sur le territoire

818 points de recharge pour voitures électriques sur le territoire

250 000 km de camions évités par an grâce au nouveau centre de tri Arianéo

15 éleveurs (1 620 ha) soutenus par la Métropole pour leurs pratiques favorables à la biodiversité en 2025

1ère Agence de Sécurité Sanitaire et Environnementale et de gestion des Risques (ASSER) créée par la Métropole Nice Côte d'Azur



Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?

Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un **document cadre** que les intercommunalités de plus de 20 000 habitants sont tenues d'élaborer tous les 6 ans, afin d'organiser la **lutte contre le dérèglement climatique et la transition écologique** sur leurs territoires.
Il définit des **objectifs collectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre** et de **polluants atmosphériques**, de baisse des **consommations**, de développement des **énergies renouvelables**, ainsi que des **mesures d'adaptation** aux conséquences du réchauffement climatique. Il touche les compétences clés métropolitaines (mobilité, aménagement, eau, énergie, déchets, bâtiments, biodiversité, planification, coordination des politiques publiques) et à ce titre confère à la Métropole le rôle d'Autorité Organisatrice de la Transition Ecologique.



- Diagnostic
- Stratégie
- Plan d'actions
- 6 ans de mise en œuvre

- Gaz à effet de serre
- Séquestration carbone
- Adaptation au changement climatique

- Qualité de l'air
- Polluants atmosphériques

- Consommations d'énergies
- Production d'énergies renouvelables

- Obligation pour les EPCI avec > 20'000 habitants
- Portage par l'EPCI mais concerne le territoire
- Concertation préalable

Le Plan Climat **donne un cadre à l'action**, dresse un **diagnostic ajusté** au contexte du territoire, évalue les **potentiels**, analyse les enjeux, établit les **trajectoires** Climat Air Energie associées et recense les projets s'y inscrivant.
Par sa **perspective élargie**, il constitue une **feuille de route** pour anticiper les ruptures et chocs à venir (ressources, événements climatiques), planifier les usages afin de **garantir une souveraineté énergétique et alimentaire** locale, gérer les **ressources**, renforcer la **résilience** du territoire, protéger les milieux naturels et les **services écosystémiques** qu'ils nous rendent et **améliorer le quotidien** et la **santé** des habitants.

3e Plan Climat : ce qui change

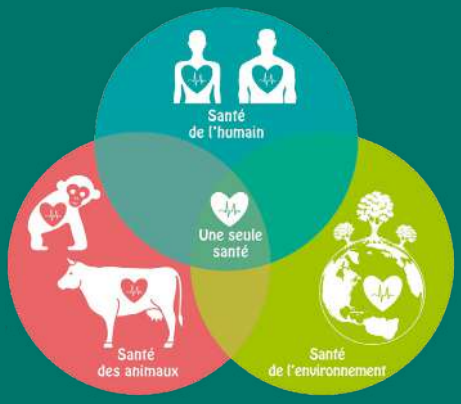
Ce 3e Plan Climat adopte une **approche plus transversale**, orientée vers l'adaptation, la résilience, le cadre de vie et le quotidien des habitants, les **co-bénéfices concrets et immédiats** des actions à mener, les **opportunités locales** que représentent les mesures environnementales.

Un Plan Climat systémique

Le changement climatique ne constituant qu'une des facettes d'un dérèglement écologique global, c'est dans une **vision élargie** que cette 3e génération de Plan Climat répond aux multiples enjeux de transition, **au plus près des réalités locales** et avec davantage de lisibilité.

Selon cette logique d'interdépendance, le champ d'action dépasse les thématiques Climat Air Energie pour y associer les thématiques de **biodiversité**, de **ressource en eau et de cycle** de l'eau ou encore de **santé**.

L'approche « Santé Unique » ou « One Health » tient compte des liens étroits et interdépendants entre la santé animale, la santé humaine et la santé de l'environnement dans une vision globale des enjeux sanitaires. Le bien-être et la santé des populations sont directement liés à la santé des écosystèmes. En ville, comme dans la nature, la restauration des milieux et des fonctionnalités écologiques est essentielle pour améliorer la qualité de vie. Sous-jacente à ce concept, la notion de santé environnementale témoigne de l'importance de l'exposome pour la santé humaine.



Ce **grand angle** permet de mobiliser des leviers complémentaires aux **incidences positives**, en matière de **qualité de vie et d'économie locale** : solutions fondées sur la nature, amélioration de la qualité de l'air, électrification et décarbonation des usages énergétiques permettant de réduire la dépendance aux hydrocarbures, etc.

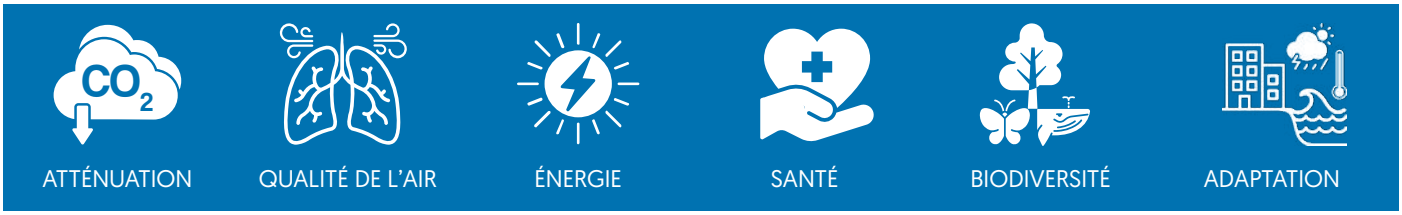
Sous le prisme de la résilience et des ressources

Les deux premiers Plans Climat ont permis d'engager une dynamique positive en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et des consommations d'énergie. Si réduire nos impacts permet d'atténuer à la source le réchauffement climatique et ses dégâts, il est également nécessaire de gérer un maximum de conséquences déjà inévitables. **Le territoire fait partie des plus exposés aux événements extrêmes**, qui vont devenir plus fréquents et plus intenses. La notion de **sécurité climatique**, visant à anticiper, prévenir et limiter les effets des risques naturels amplifiés par le changement climatique, selon un **principe de précaution, est essentielle.**

Une attention particulière est donc portée sur les mesures permettant d'adapter le territoire et de **diminuer les vulnérabilités**. Enfin, en filigrane, ce 3e Plan Climat appréhende les enjeux liés aux **ressources importées**, en analysant notamment les sujets de **dépendance aux hydrocarbures** ou **d'alimentation** des habitants. Cette approche ressources, qui évalue les **contraintes d'approvisionnement** (matières premières, nourriture, énergie), continuera d'être approfondie dans les prochaines années. L'objectif est de viser **davantage de souveraineté** (énergétique, alimentaire, etc.) et une **sécurisation du territoire** face à ces **risques croissants**.

Des objectifs et des co-bénéfices concrets

L'analyse systémique des enjeux locaux débouche sur la définition **d'objectifs territorialisés** et la valorisation de **co-bénéfices** associés aux actions inscrites au Plan Climat.



Les retombées positives de ces projets concrets sont conséquentes, dans toutes les dimensions: qu'il s'agisse de préserver la mobilité des habitants au vu des importations critiques d'énergies fossiles, de maîtriser les dépenses dans un esprit de sobriété, de protéger la richesse des paysages, vecteurs d'identité culturelle et économique, de maintenir l'attractivité du territoire, de développer une économie plus circulaire, des énergies renouvelables et décarbonées, une agriculture plus locale, la potagérisation, la plantation d'arbres, les réseaux de coopération... Plus largement, il s'agit de favoriser le bien-être des habitants.



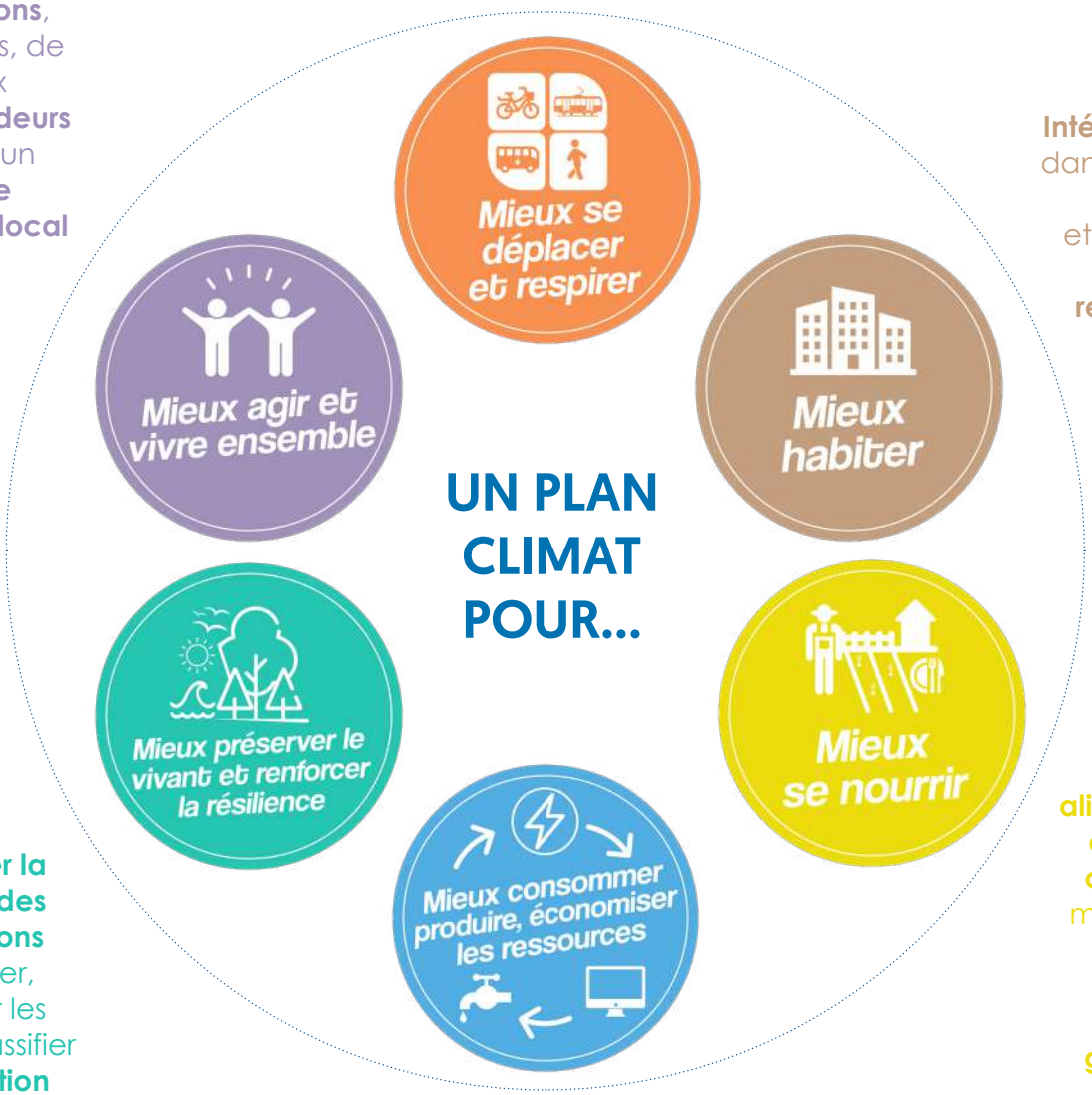
Un programme d'action décliné en six thématiques

Qui répond aux besoins essentiels des habitants et des acteurs du territoire, intégrant des actions concrètes.

Optimiser les modes de transport et **déployer des solutions** concrètes comme le **covoiturage**

Générer des coopérations, plus de liens, de réseaux **d'Ambassadeurs** autour d'un **Système d'Echange local (SEL)**

Intégrer la sobriété dans les bâtiments, les usages et la **production d'énergies renouvelables locales**



Renforcer la sécurité des populations s'adapter, anticiper les risques, massifier la **plantation d'arbres**

Favoriser une alimentation saine, durable, moins carnée avec la multiplication des exploitations locales, **une potagérisation généralisée**, un PAT structuré

Développer une économie plus circulaire et maintenir des activités durables face à la raréfaction des ressources dont dépend notre société et le territoire (énergies fossiles, métaux critiques, matières premières...), déployer les projets de **thalassothermie**

A l'extérieur du cercle : un exemple de métabolisme territorial s'inscrivant dans cette approche transverse.

ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE



Lantosque

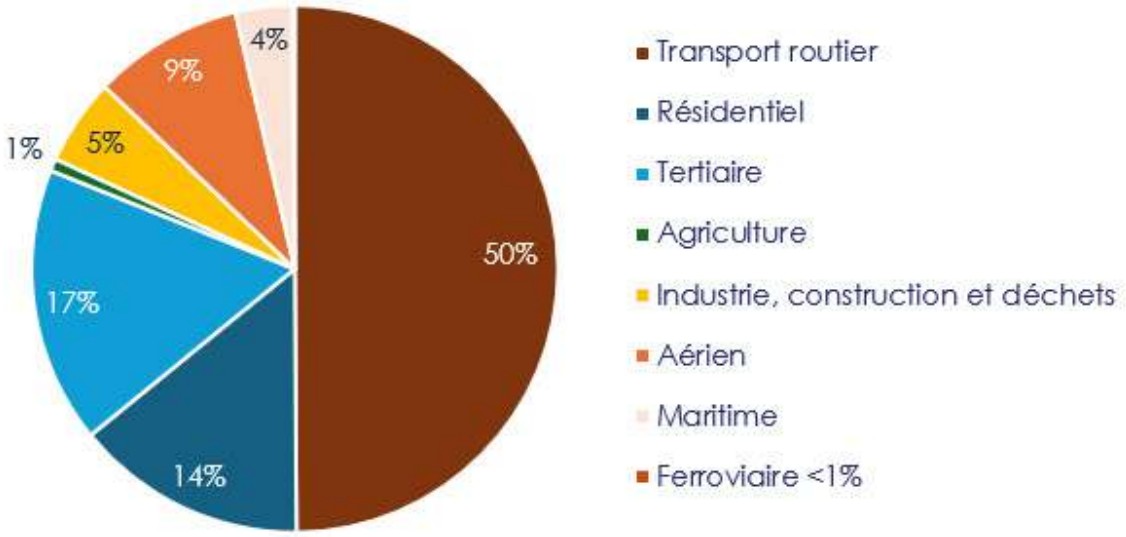
Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les gaz à effet de serre (GES) : Il s'agit de gaz présents dans l'atmosphère qui laissent passer le rayonnement solaire tout en absorbant une partie des infrarouges réémis par la surface terrestre. Un phénomène naturel qui retient une partie de la chaleur et permet de maintenir une température compatible avec la vie. Les activités humaines, telles que l'usage des combustibles fossiles, la déforestation, l'agriculture intensive, l'industrie, augmentent la concentration atmosphérique des GES et donc la température moyenne de la planète à un rythme inédit, provoquant un réchauffement global. Les principaux GES : le dioxyde de carbone CO_2 - 75 % des émissions totales, le méthane CH_4, le protoxyde d'azote N_2O, les gaz fluorés, etc.



Des valeurs en baisse, un rythme à accélérer

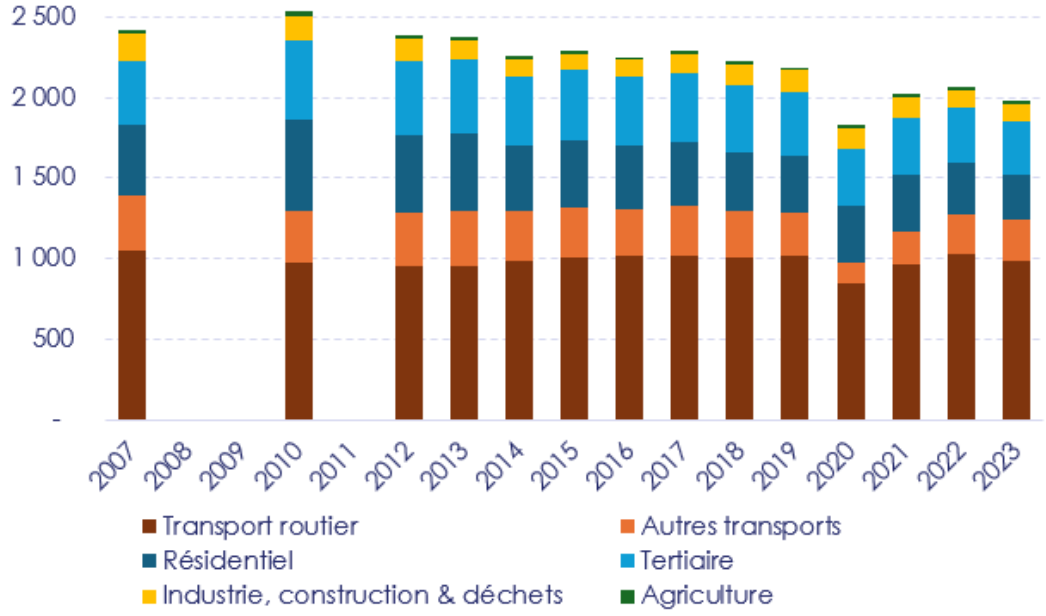
Emissions annuelles de gaz à effet de serre du territoire Nice Côte d'Azur par secteur (2023). Emissions GES totales : 1975 ktCO_2e



Source : Inventaire AtmoSud

Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Évolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur (2007 – 2023)
Production locale d'énergie en 2023 : 783 GWh



Source : Inventaire AtmoSud

Une baisse des émissions depuis 2012
En 2023, les émissions territoriales de GES ont diminué de **17,1 %** par rapport à 2012. **Une trajectoire qui doit être renforcée** pour atteindre les objectifs nationaux (SNBC) et régionaux (SRADDET).

Les transports, principal secteur émetteur
Le trafic routier génère **50 %** des émissions totales, avec une tendance à la hausse depuis 2012 (+4 %) mais une réduction amorcée depuis 2019 (-3 %).

Une baisse significative dans les bâtiments
Les secteurs résidentiel et tertiaire **représentent 31 % des émissions**. Leur trajectoire de réduction depuis 2012 est significative (respectivement -41 % et -27 %) .

Inventaire Climat Air Energie : les données recensées dans l'état des lieux proviennent principalement de l'inventaire AtmoSud dont la version la plus récente au moment de la finalisation du Plan Climat (2026) correspond à l'année 2023. Cette base chiffrée repose sur une méthodologie standardisée pour les Plans Climat, prescrite au niveau national. Elle est actualisée avec 2 à 3 ans de décalage, du fait des nombreuses données statistiques à compiler, et renseigne avant tout des tendances (données d'entrées plus ou moins affinées, recalages fréquents).

Ce format de reporting comptabilise les émissions de GES directes générées sur le territoire par les activités résidentielles, économiques, agricoles, de transport et d'usage du sol (Scope 1) ; ainsi que des émissions indirectes liées à la production d'électricité ou de chaleur importée pour les activités du territoire (Scope 2). Les émissions indirectes plus larges, celles liées à la production des biens, produits et services importés ou aux déplacements dépassant les limites géographiques du territoire par exemple, ne sont pas intégrées dans ce périmètre (Scope 3).

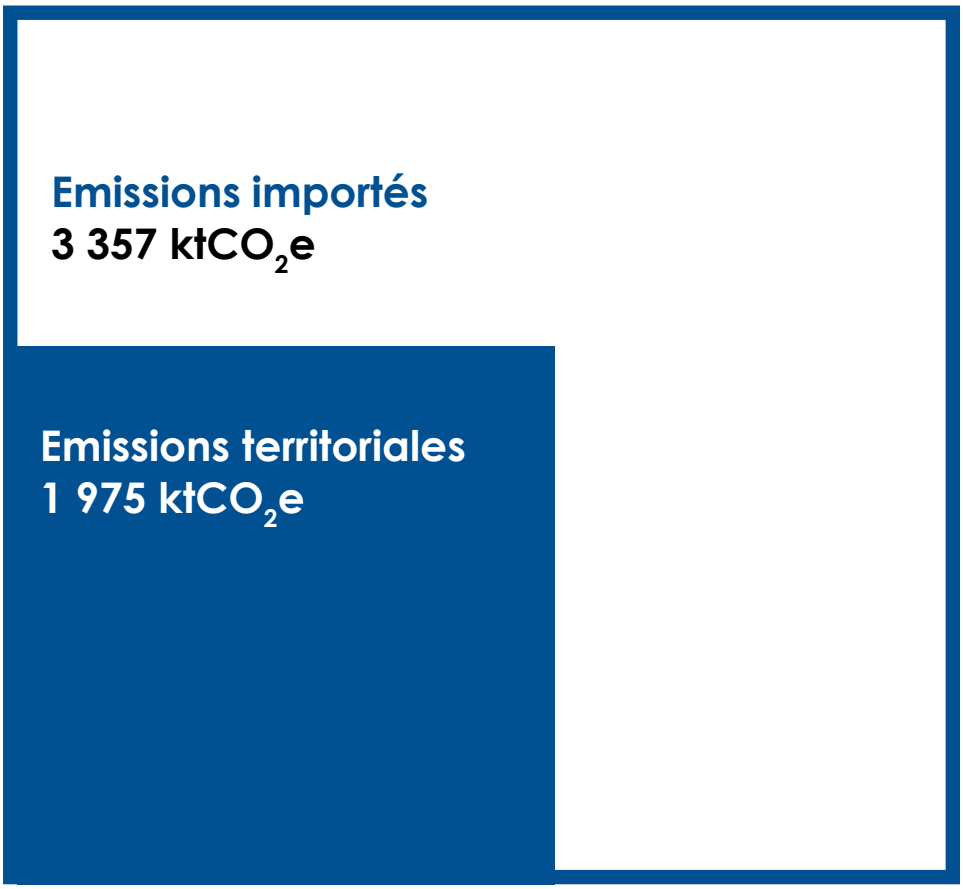
L'empreinte carbone trois fois supérieure aux émissions territoriales

L'empreinte carbone prend en compte **toutes les émissions directes** locales (consommations d'énergie, déplacements au sein du territoire…) **et indirectes**, c'est-à-dire reliées aux biens et services consommés par les habitants (pour s'alimenter, se chauffer, s'habiller, s'équiper, etc.) mais produits en dehors du territoire. Si le décompte des « émissions territoriales » permet d'agir sur les leviers locaux (mobilité, habitat, énergie), l'approche « empreinte carbone » identifie l'impact global de nos modes de vie et **fait apparaître de nouveaux leviers d'action** pour les citoyens et les décideurs, comme celui d'une consommation en circuits-courts, plus durable et plus sobre.

Les émissions de GES produites directement sur le territoire (1 975 $ktCO_2e$) ne représentent qu'un tiers de l'empreinte carbone réelle (5 332 $ktCO_2e$). Ces émissions "importées" sont en effet déterminantes sur un territoire ouvert sur l'extérieur, dont l'économie reste fortement résidentielle et touristique.

Métropole Nice Côte d'Azur

Empreinte carbone totale en 2023 : **5 332 $ktCO_2e$**





L'alimentation représente 24 % de l'empreinte carbone d'un habitant moyen du territoire, un poids conséquent lié aux importations de nourriture et aux régimes alimentaires très carnés.

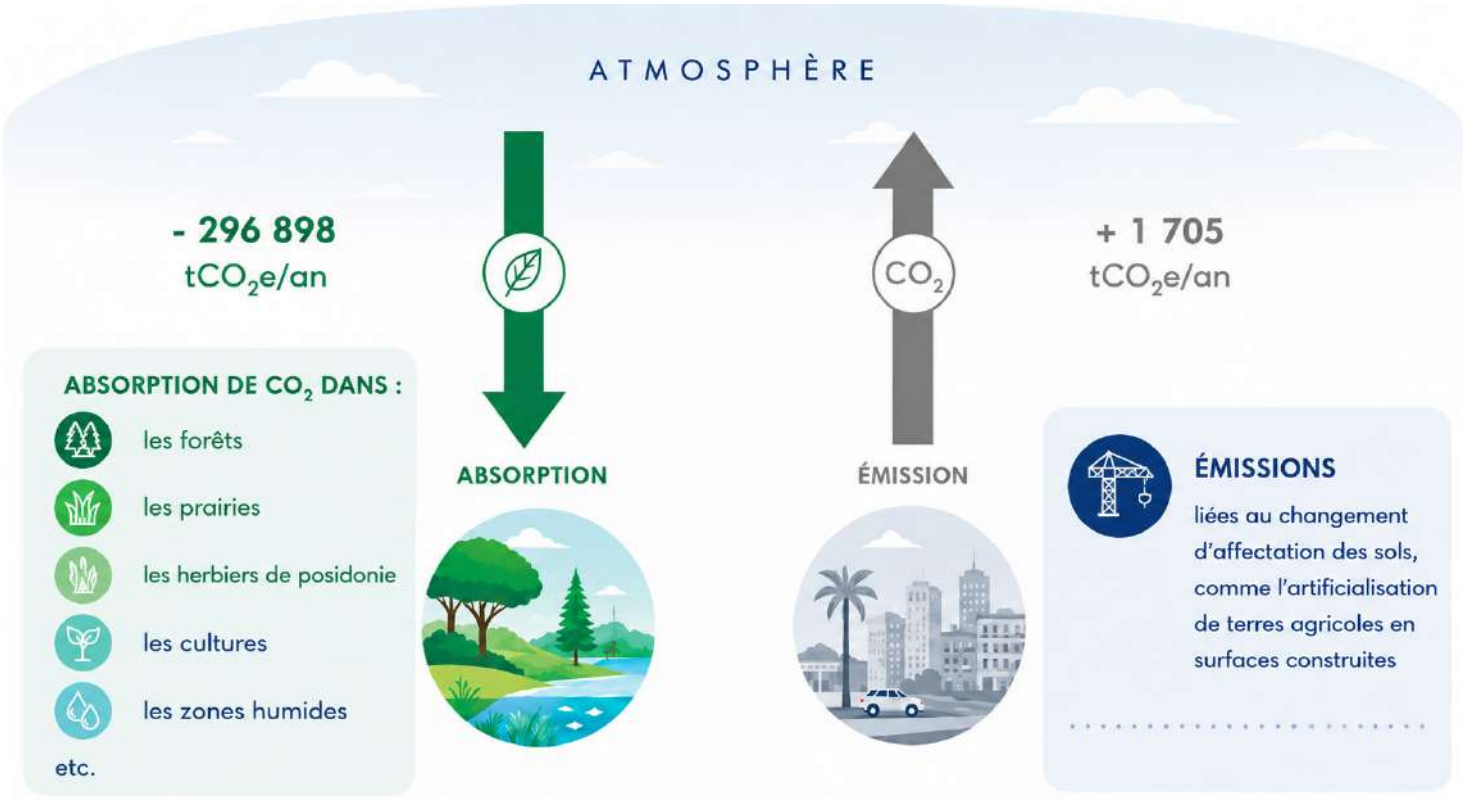
Sources : MyCO2 2022 ; Enquête Budget des Familles 2017 INSEE ; Enquête Structure et distribution des revenus, inégalité des niveaux de vie 2017 INSEE

Les forêts et autres milieux naturels absorbent 15 % des émissions territoriales

La séquestration carbone désigne la capacité à capter et stocker le dioxyde de carbone (CO_2) présent dans l'atmosphère. Elle s'opère naturellement grâce à des processus biologiques et géologiques, notamment au niveau des puits de carbone que représentent certains écosystèmes (arbres, végétation, zones humides), grâce à la photosynthèse.

La **séquestration nette** du territoire est estimée à **-295 ktCO_2e**/an, soit environ **15 % des émissions actuelles**. Les **forêts** du territoire jouent un rôle déterminant, puisqu'elles **assurent 95 % de ce flux de séquestration carbone**. Les herbiers de posidonie, moins importants en termes de surface, présentent néanmoins une capacité de stockage carbone à l'hectare très importante.

Séquestration carbone en 2023 : - 295 ktCO_2e/an
soit 15 % des émissions territoriales annuelles



La qualité de l'air

Les émissions de polluants atmosphériques en forte diminution

Les activités sur le territoire (mobilité, chauffage, industrie) génèrent des pollutions locales affectant directement la qualité de l'air et la santé (systèmes respiratoire et cardiovasculaire).

Les émissions de polluants atmosphériques réglementés (oxydes d'azote - NO_x, particules fines - PM10 et PM2.5) proviennent majoritairement du **transport routier** et du **secteur résidentiel**.

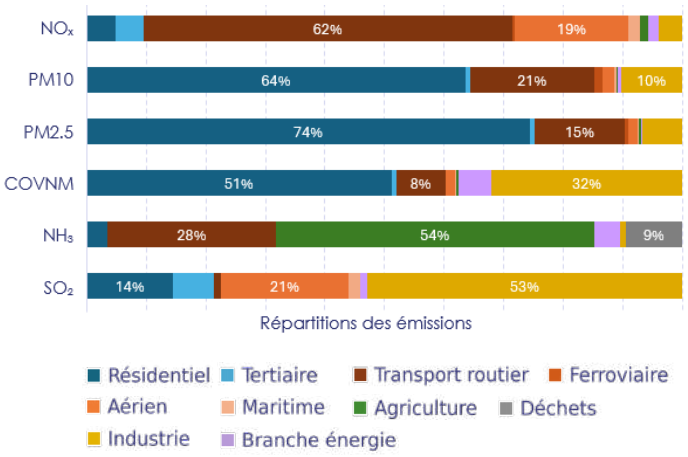
En 2023, ces deux secteurs représentent :

- 67 % des émissions de NO_x (dont 62 % issus du transport routier)
- 85 % des émissions de PM10 (dont 64 % issus du résidentiel)
- 89 % des émissions de PM2.5 (dont 74 % issus du résidentiel)

Une amélioration nette de la qualité de l'air depuis plus de 10 ans

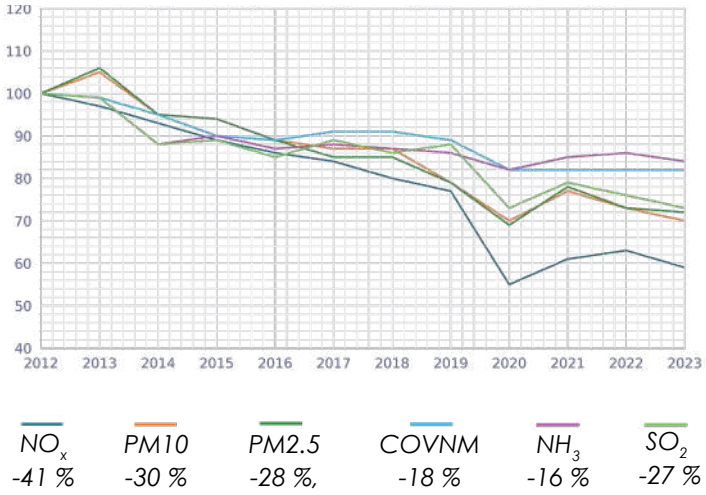
Depuis 2012, ces émissions ont diminué de manière significative, permettant d'atteindre ou de se rapprocher des objectifs réglementaires (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques – PREPA, Schéma Régional d'Aménagement Durable des Territoires - SRADDET).

Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteurs d'activité en 2023



Source : Inventaire AtmoSud

Évolution des émissions (en base 100) de polluants atmosphériques entre 2012 et 2023



NO_x	PM10	PM2.5	COVNM	NH_3	SO_2
-41 %	-30 %	-28 %,	-18 %	-16 %	-27 %

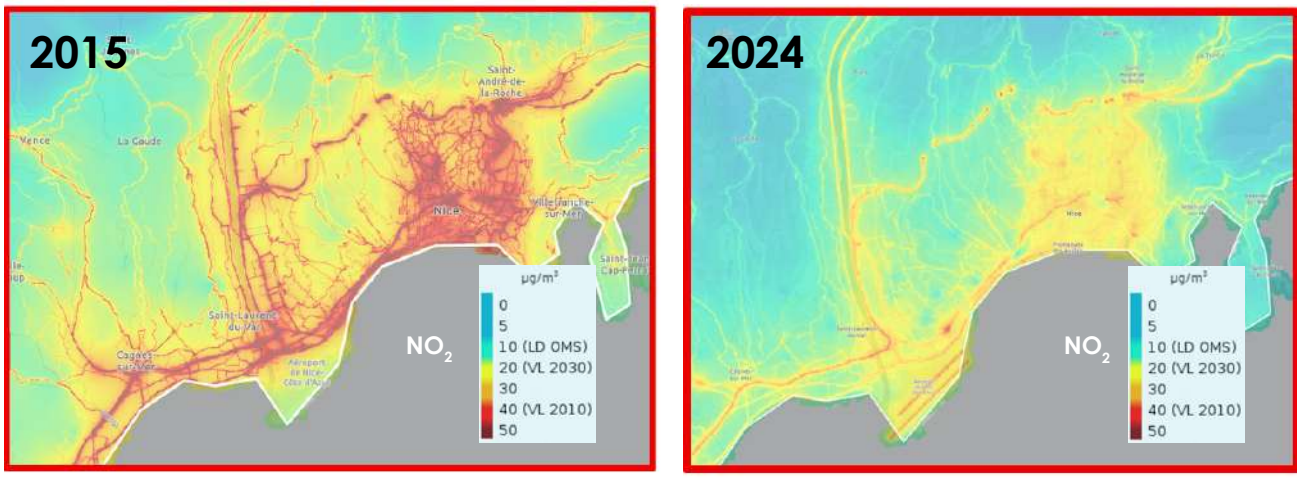
Une progression confirmée par les mesures de qualité de l'air

Les mesures du réseau de surveillance d'AtmoSud confirment une baisse des concentrations moyennes annuelles en NO_2, PM10 et PM2.5.

L'ozone (O_3) en revanche reste stable, en raison de son caractère de polluant secondaire dépendant des précurseurs (NO_x, COV) et du rayonnement UV.

En 2025, les concentrations moyennes annuelles enregistrées montrent des valeurs inférieures aux seuils réglementaires actuels et proches des valeurs limites européennes à horizon 2030 (inférieures pour certaines stations).

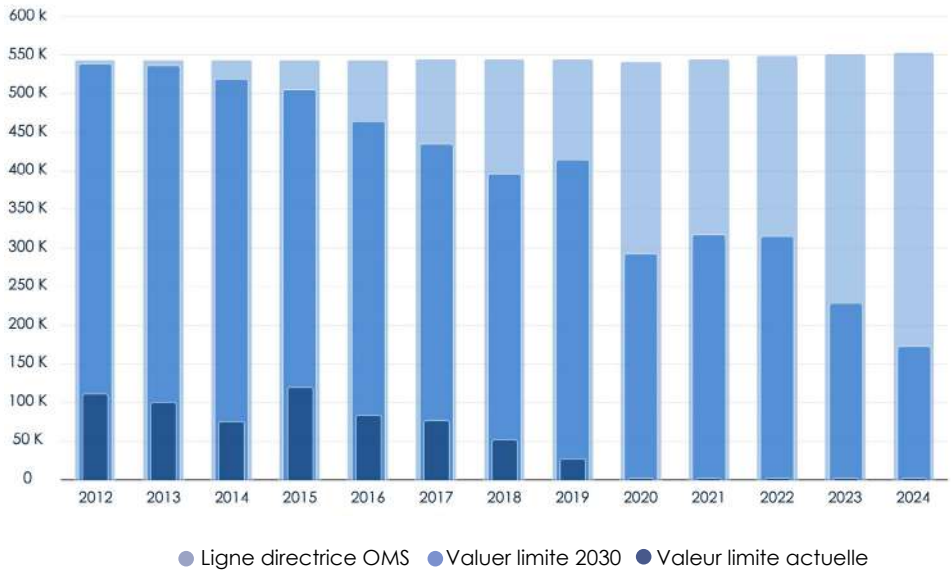
Concentration en dioxyde d'azote (NO_2) entre 2015 et 2024 sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur



Source : AtmoSud 2025

La population de moins en moins exposée

Entre 2012 et 2024, la part de la population métropolitaine exposée à des dépassements des valeurs limites européennes à l'horizon 2030 a fortement diminué :



- **NO_2 :** -57 %,
- **PM10 :** -93 %,
- **PM2.5 :** -99.9 %.

Evolution de l'exposition des populations à un dépassement de norme pour les polluants : NO_2, PM10, PM2.5 sur le territoire de la Métropole.

Source : AtmoSud 2025

Des impacts sanitaires encore importants mais une réduction marquée qui se poursuit.

En 2011, Santé publique France estimait à près de 500 décès prématurés l'impact des PM10 à Nice.

En 2022, une Evaluation Quantitative d'Impact sur la santé (EQIS) de la pollution atmosphérique, pour la Ville de Nice, a mis à jour ces données concernant l'exposition chronique aux polluants atmosphériques :

- PM2.5 : ~230 décès prématurés/an ;
- NO_2 : ~211 décès prématurés/an.

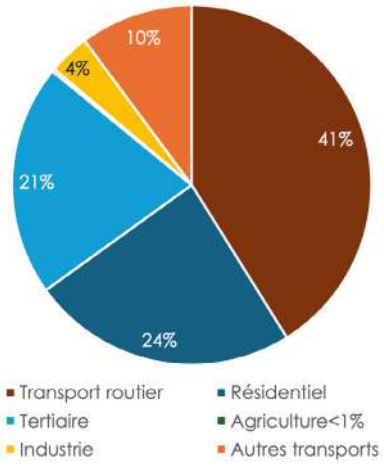
En 2024, l'impact de l'exposition chronique aux PM2.5 est estimé à environ 130 décès prématurés/an, traduisant une **amélioration tangible de la qualité de l'air.**

A noter : les leviers de réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques sont presque systématiquement communs.

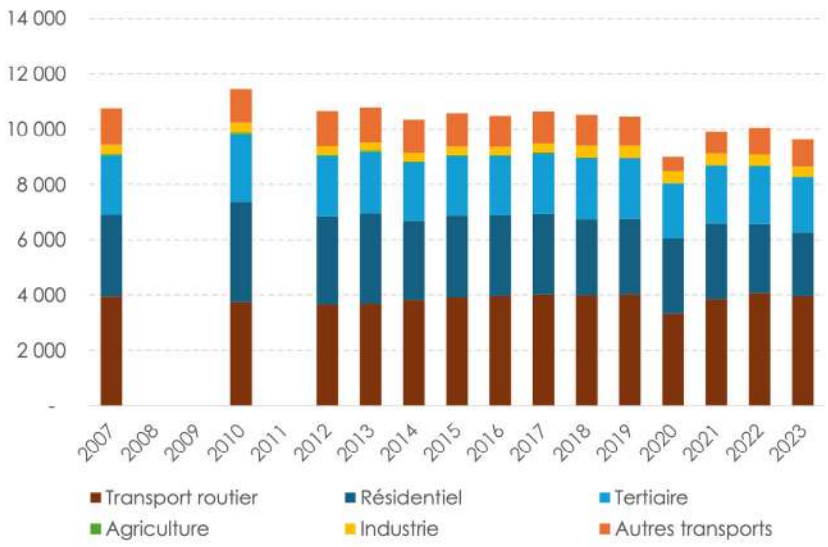
L'énergie

Les émissions du transport routier et des bâtiments prédominent

Consommations énergétiques par secteur (2023)
Conso. totale : 9 628 GWh



Évolution des consommations énergétiques par secteur d'activité (2023)

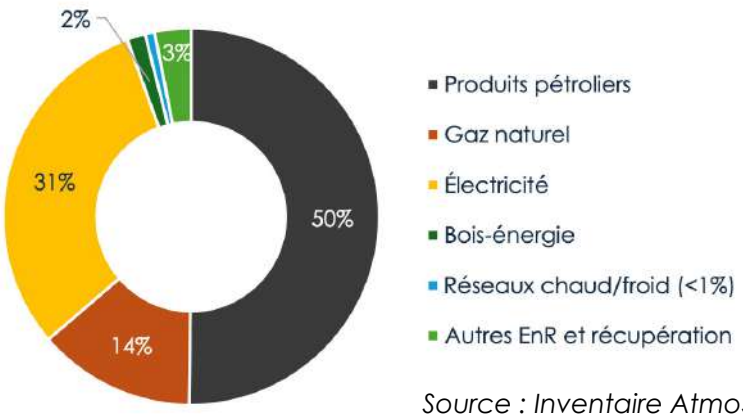


Source : Inventaire AtmoSud

- La consommation d'énergie atteint **9 628 GWh en 2023** et a baissé d'environ **10 %** depuis 2012.
- Les transports routiers et non routiers représentent **51 %** de la consommation et les bâtiments (résidentiels et tertiaires pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la climatisation, etc.) près de **45 %.**
- Etant donné la prédominance du secteur des transports, **64 %** du mix énergétique repose encore sur des **énergies fossiles** (pétrole, gaz).

Les combustibles fossiles représentent 2/3 des consommations du territoire

Consommations énergétiques par type d'énergie (2023)



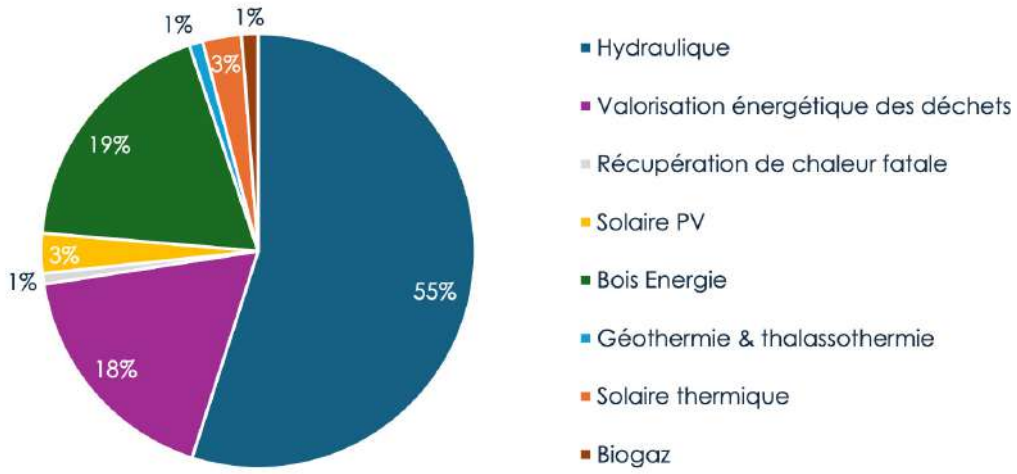
Source : Inventaire AtmoSud

- La **dépendance aux importations d'hydrocarbures** reste une contrainte prioritaire à traiter : renforcer les mesures de **sobriété**, accélérer la **rénovation** thermique, **décarboner** et **électrifier** les usages, repenser les besoins et les infrastructures, maitriser les dépenses, réduire les **inégalités**.
- La **précarité énergétique** concerne environ **14 % des ménages**, en particulier dans les logements et quartiers prioritaires anciens et les zones rurales.

La production d'énergie renouvelable marquée par la variabilité de l'hydroélectricité

Répartition de la production d'énergie renouvelable (2023). Consommation totale = 783 GWh

Consommation d'énergie en 2023 : 9 628 GWh



Source : Inventaire AtmoSud et observations terrain

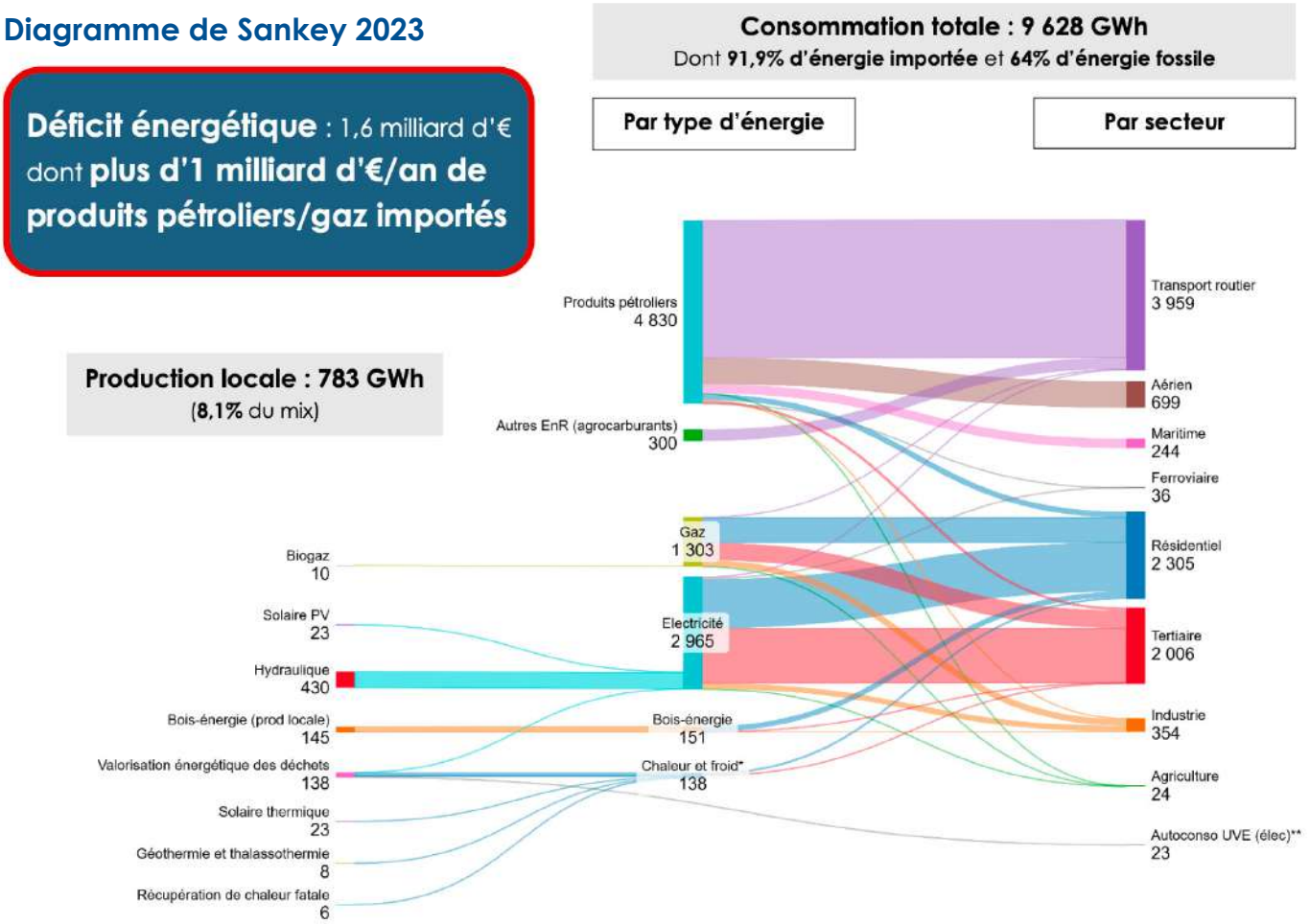
La production d'énergie sur le territoire s'élève à **783 GWh** en 2023, soit **8,1 %** de la consommation globale.

- L'hydraulique fournit **55 %** de ce total, le bois-énergie **19 %** et la valorisation énergétique des déchets **18 %.**
- Le profil de cette production locale témoigne de **fortes fluctuations pour l'hydraulique** (variations de +/-500 GWh/an ces 10 dernières années face aux sécheresses et tempêtes), d'une baisse tendancielle du bois-énergie et d'une récupération d'énergie issue des déchets limitée en 2023 par la rénovation de l'UVE.
- Le territoire dispose de **forts potentiels** en expansion : le **solaire** thermique et photovoltaïque, la **géothermie** ou la **récupération de chaleur fatale** ou encore la production de biogaz.
- **130 GWh** ont été produits en 2023 par les **réseaux de chaleur et de froid** de la Métropole qui constituent un levier de décarbonation structurant à déployer.
- La **diversification des sources**, l'optimisation des productions existantes, **l'anticipation** des **moyens de stockage** (inhérents à l'intermittence des EnR non pilotables), la prise en compte de l'ensemble des impacts (emprise au sol, dépendance des technologies en **métaux critiques**), l'intégration de ces filières dans une stratégie d'autoconsommation, le dimensionnement des capacités d'injection correspondantes sur les réseaux, **la résilience des infrastructures** face aux aléas climatiques (canicules, tempêtes, inondations), sont autant de points clés.

Le bilan entre productions et consommations locales souligne la dépendance du territoire aux importations énergétiques

Le diagramme de Sankey ci-dessous représente les flux de consommation d'énergie sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur en 2023, en reliant les sources d'énergie locales (à gauche), les vecteurs énergétiques intermédiaires (au centre) et les secteurs de consommation finale (à droite).

Diagramme de Sankey 2023

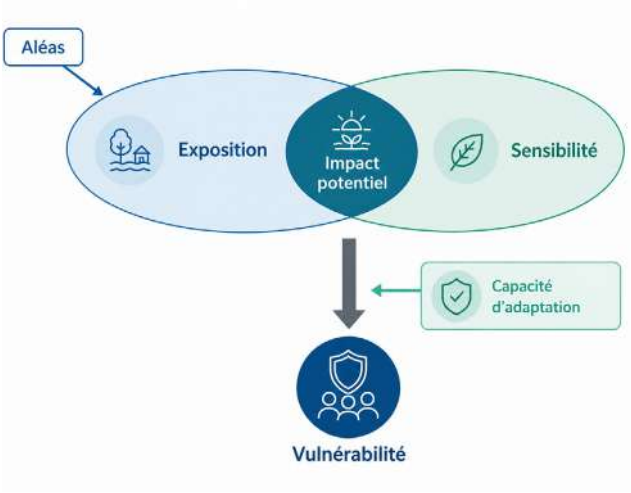


Source : Inventaire AtmoSud, SDEm et observations terrains.

Les données sources de l'inventaire AtmoSud, notamment sur les filières de production géothermique ou de valorisation énergétique des déchets, n'aboutissent pas sur un bouclage exact avec les volumes de consommation. Des ajustements ont été apportés dans ce digramme dans un souci de cohérence visuelle, sur la base de données de terrain plus représentatives. Afin de clarifier ces écarts et d'améliorer la précision de l'analyse, des investigations continuent d'être menées auprès d'AtmoSud.

Vulnérabilités au changement climatique

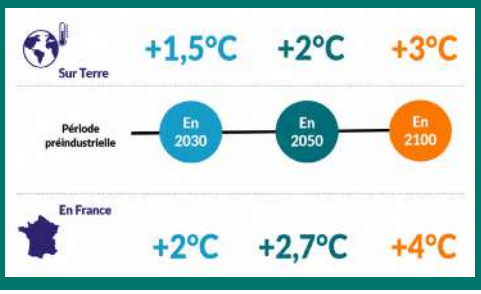
La vulnérabilité climatique désigne **l'exposition et le niveau de sensibilité du territoire aux effets du changement climatique** ainsi que sa **capacité à y faire face.** Par sa situation géographique et sa topographie contrastée, **la Métropole est exposée à une grande variété de risques** (vagues de chaleur mais aussi sécheresses, inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, submersion marine, retrait-gonflement des argiles, tempêtes, avalanches, diminution de l'enneigement ou encore érosion côtière). Ces aléas, **dont l'intensité et la fréquence vont augmenter dans les décennies à venir**, génèrent des **impacts multiples sur les activités économiques, les services publics et les habitants**.
La prévention et la gestion des risques font partie des compétences clés de la **Métropole**.



La trajectoire de réchauffement à prendre en compte

La TRACC est la Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique, élaborée par Météo-France à partir des scénarios du GIEC, devient le cadre officiel de référence pour intégrer le changement climatique dans les documents de planification. Elle repose sur un scénario considéré comme relativement optimiste, conduisant malgré tout à un réchauffement mondial de +3,2°C d'ici 2100, soit environ +4°C en moyenne en France métropolitaine.

Le sud de la France serait particulièrement touché, avec jusqu'à 120 jours par an au-dessus de 30°C et plus de 40 jours au-dessus de 35°C dans certaines zones méditerranéennes.



Évolution des températures sur terre et en France à horizon 2100.

Source : ADEME.

Sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, le changement est déjà visible et les évolutions modélisées se traduisent par une transformation rapide du climat local, avec :

- des étés de plus en plus chauds et prolongés sur le littoral
- des hivers plus doux, y compris en montagne, où le réchauffement est plus rapide

Ces aléas affectent directement la sécurité des populations, les infrastructures, l'accessibilité des ressources (eau, agricoles) et l'économie locale. L'allongement de la saison chaude, et le renforcement de son intensité, implique des conséquences majeures pour le territoire : **santé publique** (augmentation de l'inconfort thermique et des risques sanitaires liés aux vagues de chaleur, particulièrement en milieu urbain), consommation énergétique (risques de pics de consommation estivale liés aux besoins accrus en climatisation), **tourisme et loisirs** (décalage progressif de l'attractivité vers les intersaisons, au détriment de l'été marqué par une chaleur excessive), **ressources** en eau et **biodiversité** (accentuation de l'évapotranspiration, aggravation des sécheresses et pression accrue sur les écosystèmes).

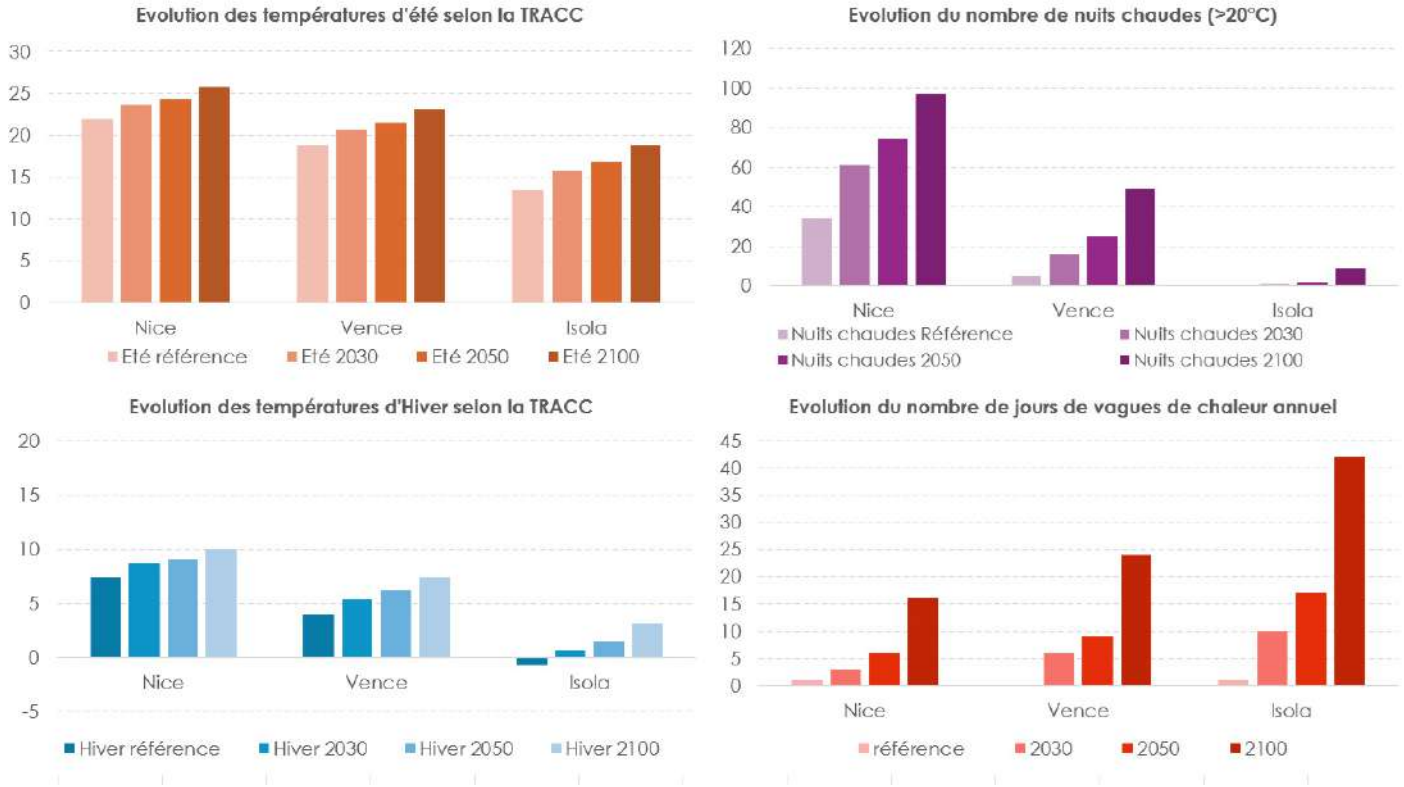
Des vulnérabilités à différencier selon les zones

Le territoire se caractérise par une **grande diversité géographique** (littoral, vallées, zones de montagne) présentant un réchauffement généralisé mais qui se manifeste à différents degrés :

- les zones d'altitude et du Moyen Pays se réchauffent plus rapidement
- le littoral bénéficie d'un effet modérateur de la brise de mer, mais reste fortement exposé aux canicules et à la submersion marine
- les vallées concentrent les risques d'inondation et de ruissellement
- le Moyen Pays est particulièrement exposé aux sécheresses et aux feux de forêt

L'interface Climadiag de Météo-France résume l'évolution de différents paramètres climatiques selon la TRACC, à partir de la période de référence 1976-2005. Les valeurs médianes, min et max attendues sont présentées selon les localités.

Projections pour 3 communes illustrant les différentes conditions climatiques du territoire



Source : Données ClimaDiag Météo-France

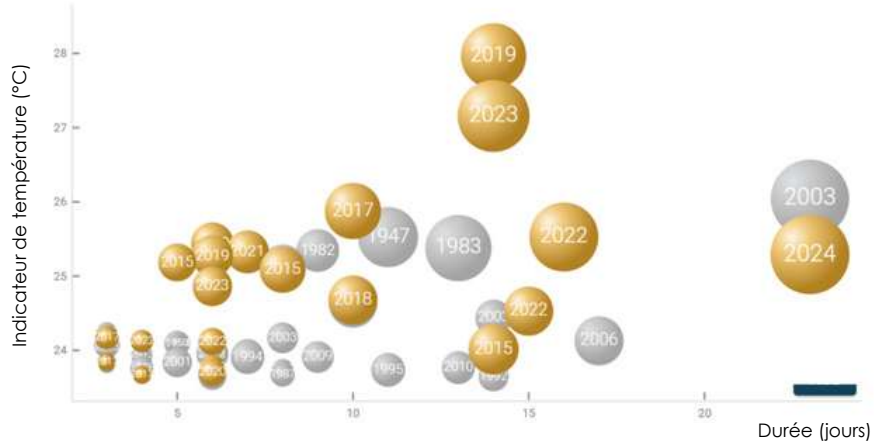
A la fin du siècle : les températures d'été à Isola seront équivalentes à celles de Vence aujourd'hui, les températures de Vence seront équivalentes à celles de Nice, les nuits **chaudes** concerneront **quasiment tout l'été** à Nice, le nombre de jours de vague de chaleur augmente fortement sur Isola, **le climat de Nice s'apparentera à celui du sud de l'Espagne.**

Une hausse moyenne des températures qui s'accompagne d'une accentuation des phénomènes extrêmes

Intensification des températures estivales et nuits chaudes

Les vagues de chaleur (+5 °C par rapport à la normale pendant 5 jours consécutifs) se multiplient

Vagues de chaleur sur la période 1947-2024 en Région Sud

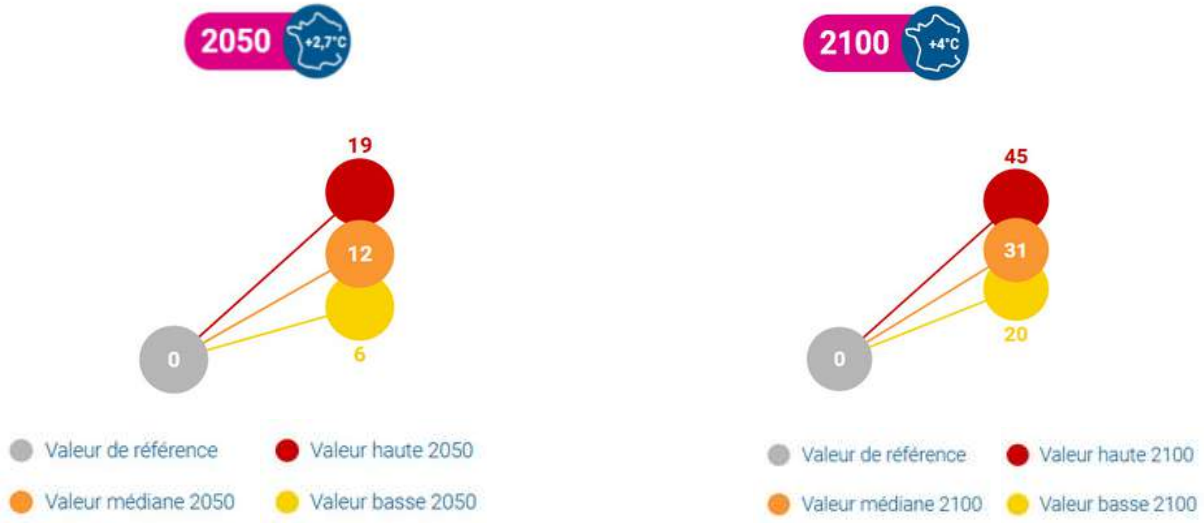


A l'échelle régionale, entre 1947 et 2024, 50 épisodes de vagues de chaleur ont été recensés, dont 22 ces 10 dernières années (bulles en jaune sur le graphe).

Source : Météo-France ClimatHD

À l'horizon 2050, moyenné sur le territoire de la Métropole, les vagues de chaleur annuelles pourraient atteindre jusqu'à 45 jours en 2100.

Nombre annuel de jours de vague de chaleur moyenné sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, horizons 2050 et 2100, selon la TRACC



Source : ClimatDiag MétéoFrance

À Nice, le seuil de canicule est atteint lorsque les températures maximales dépassent 34 °C et que les minimales restent supérieures à 24 °C (valeurs définies par Météo-France pour déclencher une alerte sanitaire).

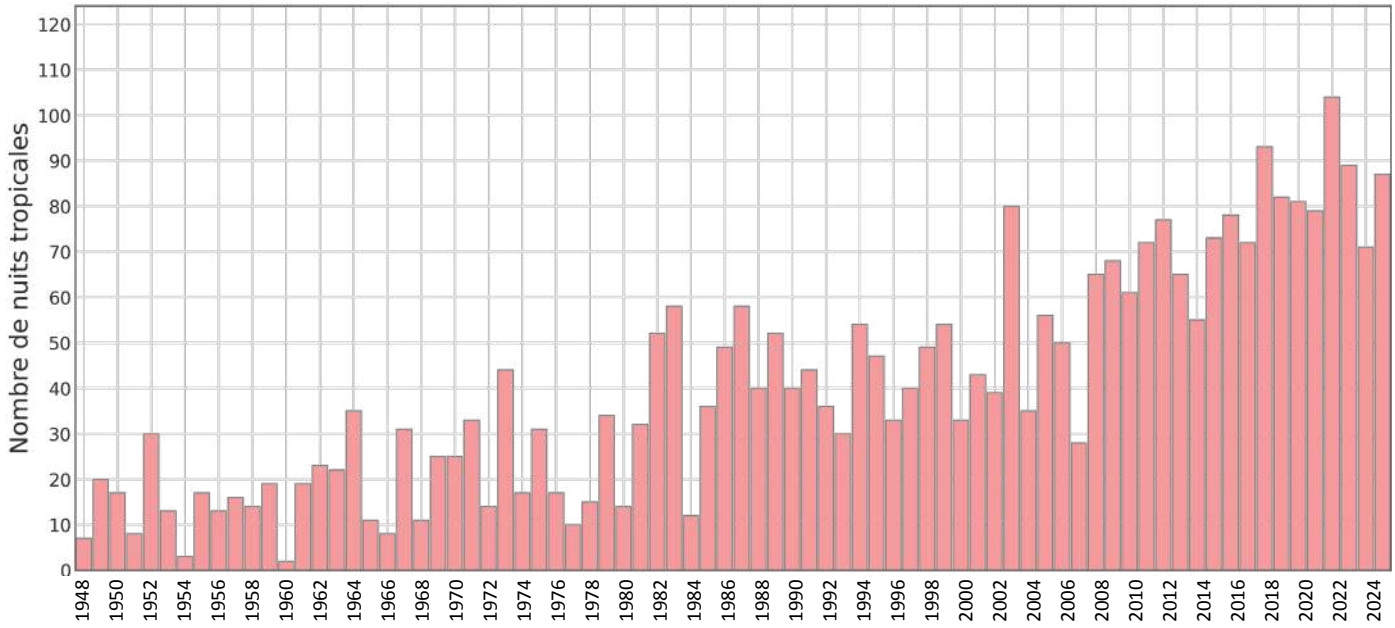
Le nombre de journées chaudes (>25 °C) et très chaudes (> 35°C) continue d'augmenter :

- +35 à +45 journées chaudes supplémentaires constatées en 60 ans à l'échelle régionale,
- Jusqu'à 100 jours par an en moyenne attendus sur Nice en 2050 et plus de 120 jours en 2100, soit environ quatre mois par an sous des températures >25 °C (des pointes>100 jours chauds annuels ont déjà été atteintes en 2021, 2022, 2023 et 2025).

Le nombre de nuits tropicales (Tn ⩾ 20°C qui limite la récupération physiologique) poursuit sa progression :

- x5 en 60 ans à Nice, avec plus de 100 nuits/an relevées ces dernières années
- L'été 2025, un record a été battu avec la nuit la plus chaude jamais enregistrée le 12 août 2025 avec une Tminimale > 28,7°C sur la station Nice-Aéroport.

Nombre annuel de nuits tropicales (Tn ≥ 20°C) depuis 1948 sur la station de Nice-Aéroport



Source : Météo-France 2025

Une étude cartographique déclinant à l'échelle locale les modèles climatiques régionaux et globaux (issus du 5ème rapport du GIEC) montre une hausse des maximales de juillet déjà sensible dès 2016-2035 (≈ +1 à +3 °C) et très marquée **en 2100 (≈ +6,5 à +7 °C).** Les minimales progressent également (≈ +6 à +6,5 °C en 2100), annonçant un accroissement de l'inconfort estival. Parmi les autres conclusions de l'analyse, les zones « chaudes » récurrentes de type fonds de vallon, versants exposés Ouest, où les pics estivaux dépassent largement les niveaux moyens, tireront vers le haut les moyennes saisonnières locales.
La hausse conjointe du nombre de jours estivaux, de jours très chauds, de nuits tropicales et de vagues de chaleur va considérablement renforcer le stress thermique subi par la population, notamment sur le littoral. **La chaleur constitue donc l'un des principaux facteurs de vulnérabilité du territoire**, avec des impacts directs sur la santé, le confort de vie et la consommation énergétique.

Vulnérabilités au changement climatique

Le changement climatique accentue les Ilots de Chaleur Urbain (ICU) dans les villes, en raison de la densité du bâti, de l'importance des surfaces minéralisées, du manque de végétation et de plans d'eau, ou encore d'une circulation d'air limitée. À l'échelle de la Métropole, des différences de 5 à 6°C sont déjà recensées entre les cœurs urbains et les périphéries moins artificialisées. Le phénomène est accru la nuit, lorsque la chaleur accumulée dans les matériaux se dégage.

Sur le littoral, la brise de mer permet de modérer ce phénomène en journée. Parmi les solutions d'aménagement durable déployées : végétaliser, favoriser les corridors permettant les courants d'air entre les bâtiments, désimperméabiliser les sols, proposer des dispositifs de rafraîchissement accessibles à tous, accompagner la rénovation et l'isolation des bâtiments intégrant le confort thermique en été, cartographier les secteurs les plus exposés, sensibiliser la population et assurer la cohérence des politiques climat et santé.

Autre marqueur associé, les vagues de froid sont en net recul dans la Région Sud. Ce qui n'exclut pas la survenue de gels tardifs pouvant entraîner des conséquences importantes sur les cultures, surtout lorsque la végétation redémarre trop tôt du fait de printemps précoces.

Le recul du froid entraine également le **maintien de certains parasites en hiver** et **limite les cycles de dormance** essentiels à certaines plantations. Ces impacts génèrent des **pertes économiques significatives**, parfois plusieurs saisons d'affilée.

Des phénomènes extrêmes plus fréquents et plus intenses

Des événements majeurs déjà manifestes sur le territoire, qui vont se renforcer :

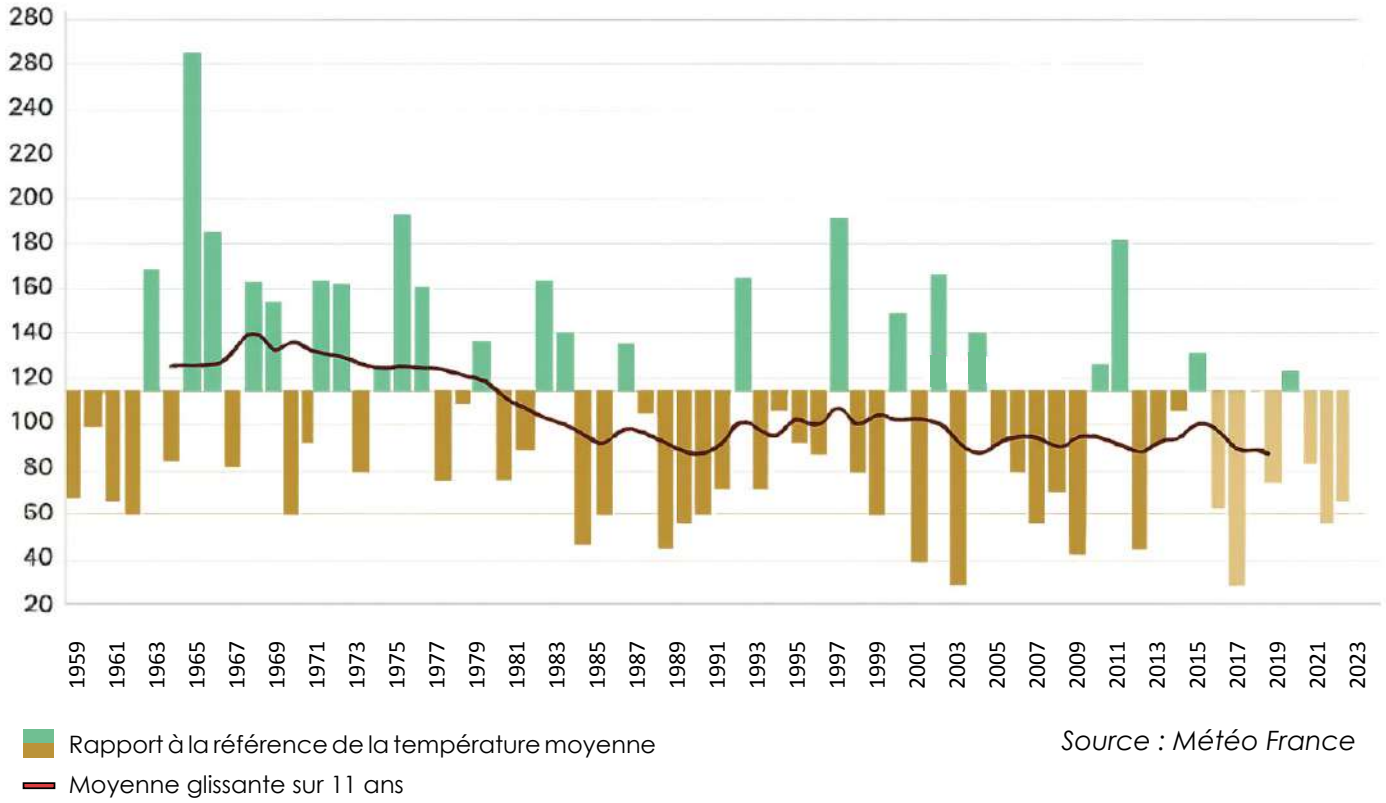
- épisodes méditerranéens (cumuls de précipitations > 200 mm en peu de temps)
- fortes pluies
- inondations
- mouvements de terrain
- sècheresses ou encore feux de forêt **(717 départs de feux sur 2 609 ha depuis 2006)**

illustrés par des catastrophes récentes comme **les tempêtes Alex et Aline**, caractérisés par des précipitations particulièrement intenses (**jusqu'à 500 mm en 24h**), provoquant des **inondations majeures** par débordement de cours d'eau.

Concernant l'évolution des précipitations, la tendance générale annonce **des pluies plus rares**, **mais plus intenses**. Les projections ne montrent pas de rupture nette sur les volumes annuels, mais une **redistribution saisonnière** qui **renforce les tensions estivales.**

- **Sur le littoral** (Nice), les cumuls restent globalement stables, mais l'été devient plus sec (-20 % à l'horizon 2100).
- **Dans le Moyen Pays** (Vence), l'hiver tend à devenir plus humide, mais les étés s'assèchent aussi fortement (-30 % à l'horizon 2100), accentuant stress hydrique et risques de feux.
- **Dans le Haut Pays** (Isola), les hivers plus arrosés ne compenseront pas la forte baisse estivale, d'autant que la diminution des jours de gel réduit le stock de neige. Les zones montagneuses enregistrent une baisse nette de la pluviométrie depuis les années 1960.

Cumul estival de précipitations : rapport à la référence 1961-1990 à Nice



Source : Météo France

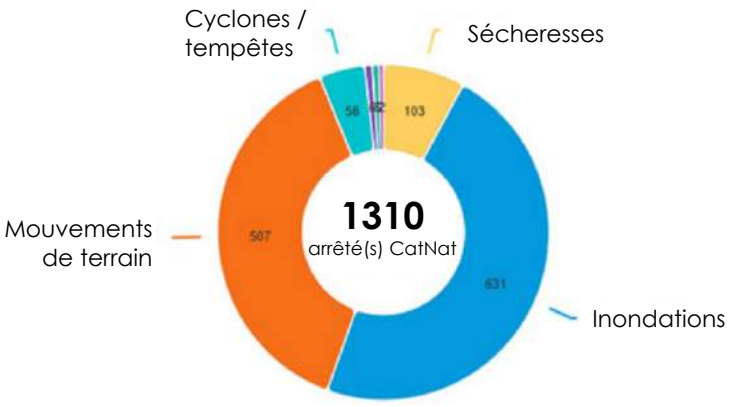
Les données issues de la station de Nice illustrent bien cette pluviométrie de plus en plus irrégulière, marquée par une alternance entre périodes sèches et épisodes intenses.

La majorité **des épisodes pluvieux extrêmes** resteront concentrés en automne et en hiver avec une intensité croissante.

La modélisation des précipitations implique néanmoins des incertitudes importantes.

A l'échelle régionale, **les cumuls de précipitation**, très variables d'une année à l'autre, **montrent une tendance à la baisse en été mais également en hiver et à la hausse en automne**, aucune évolution nette n'étant observée au printemps.

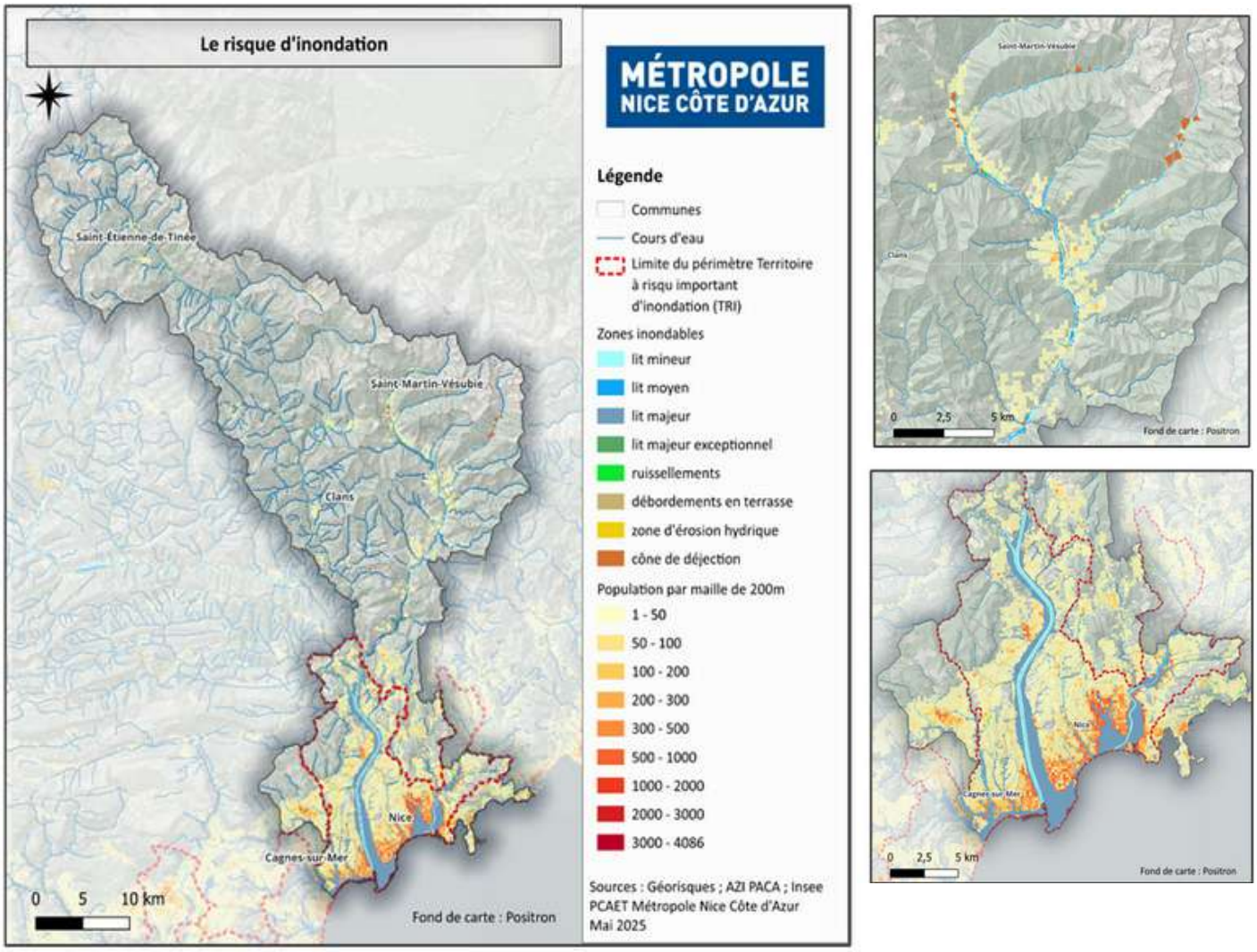
Types d'arrêtés de catastrophes naturelles entre 1982 et 2025 sur la Métropole



Source : ADEME et base nationale de Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques (GASPAR)

Depuis 1982, plus de 1 300 catastrophes naturelles ont été recensées sur le territoire, dont près de la moitié liées aux inondations et plus d'un tiers liées aux mouvements de terrain : conséquences de la forte exposition du territoire aux épisodes méditerranéens, d'un relief marqué et d'une urbanisation dense.

Le risque inondation : zoom sur le secteur de la Vésubie (à droite en haut) et le secteur de Nice (à droite en bas)

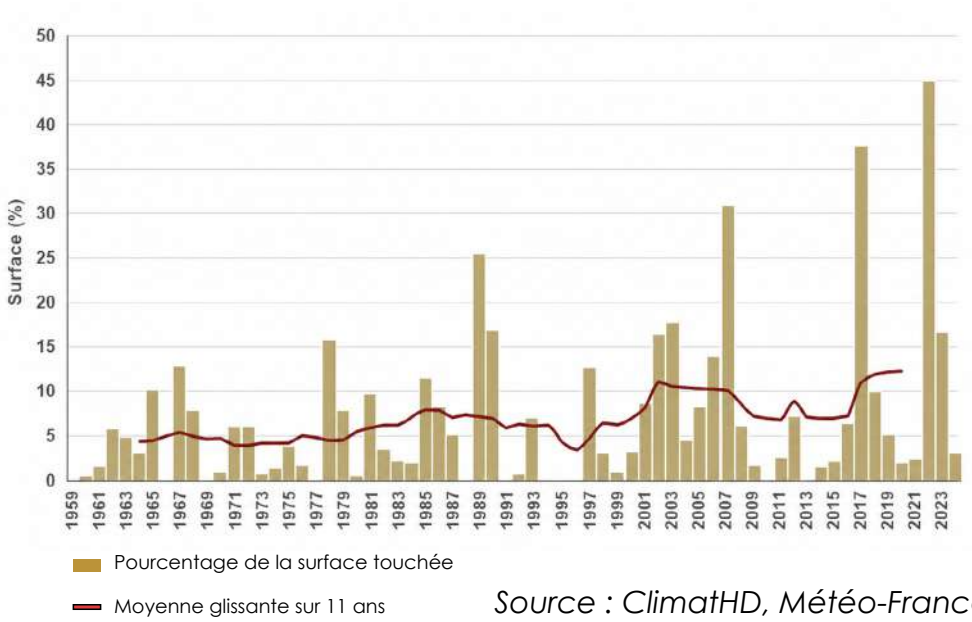


Le cycle de l'eau grandement perturbé

La variabilité croissante du régime de précipitations s'accompagne **de périodes de sécheresse de plus en plus prononcées** : doublement des surfaces concernées depuis les années 1960 à l'échelle régionale (passant de 5 % à plus de 10 % aujourd'hui), 103 arrêtés de catastrophes naturelles liés aux sécheresses, prescrits sur le territoire entre 1982 et 2025 (dont 25 en 2023 et 11 en 2024).

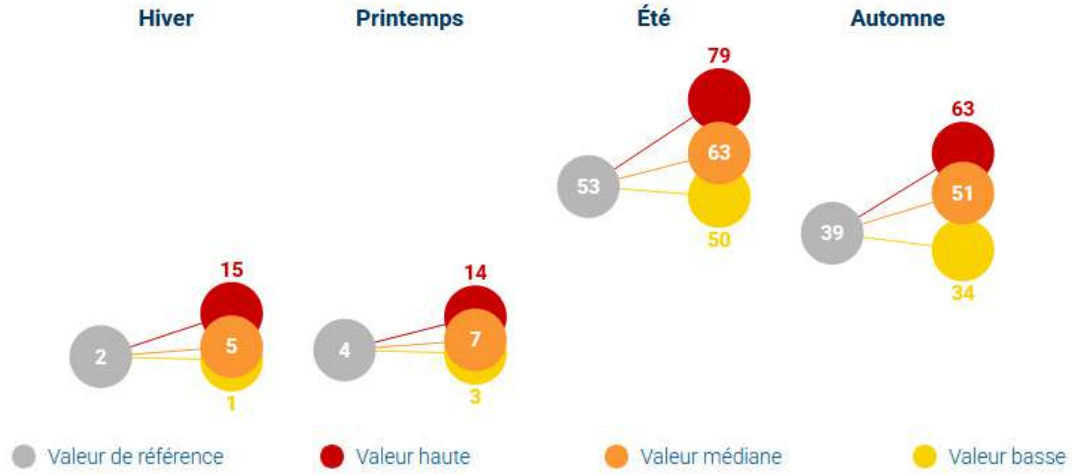
L'allongement des périodes de sols secs implique des conséquences majeures, affectant à la fois les **ressources en eau, l'agriculture, les écosystèmes et le risque incendie : +4 °C** en moyenne en France en 2100, c'est donc **un réchauffement plus marqué dans le sud, une multiplication par 3 du nombre de jours avec un risque important de feu de forêt dans les régions méditerranéennes et un risque accru de mégafeux.**

Pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse, période 1959-2024, Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : ClimatHD, Météo-France

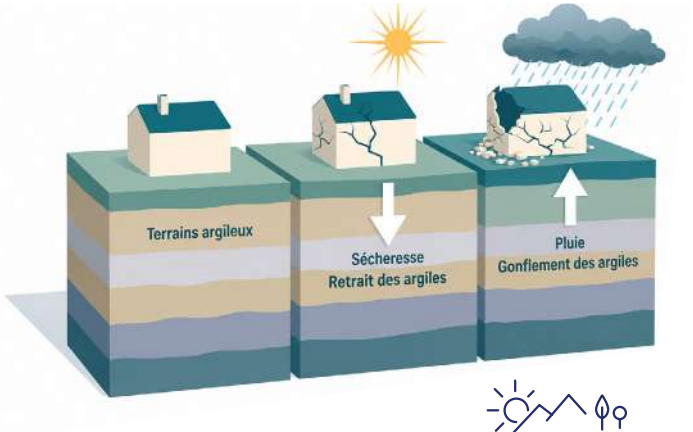
Nombre de jours par saison avec sol sec moyennés sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, selon la TRACC, horizon 2050



Source : ClimatDiag MétéoFrance

Les projections sur le territoire indiquent une **augmentation prononcée du nombre de jours avec sol sec, toutes saisons confondues.**

La **généralisation du phénomène de retrait-gonflement des argiles** (RGA) fait partie des conséquences conjuguant périodes de sécheresse prolongées précédées d'épisodes pluvieux.



Vulnérabilités au changement climatique

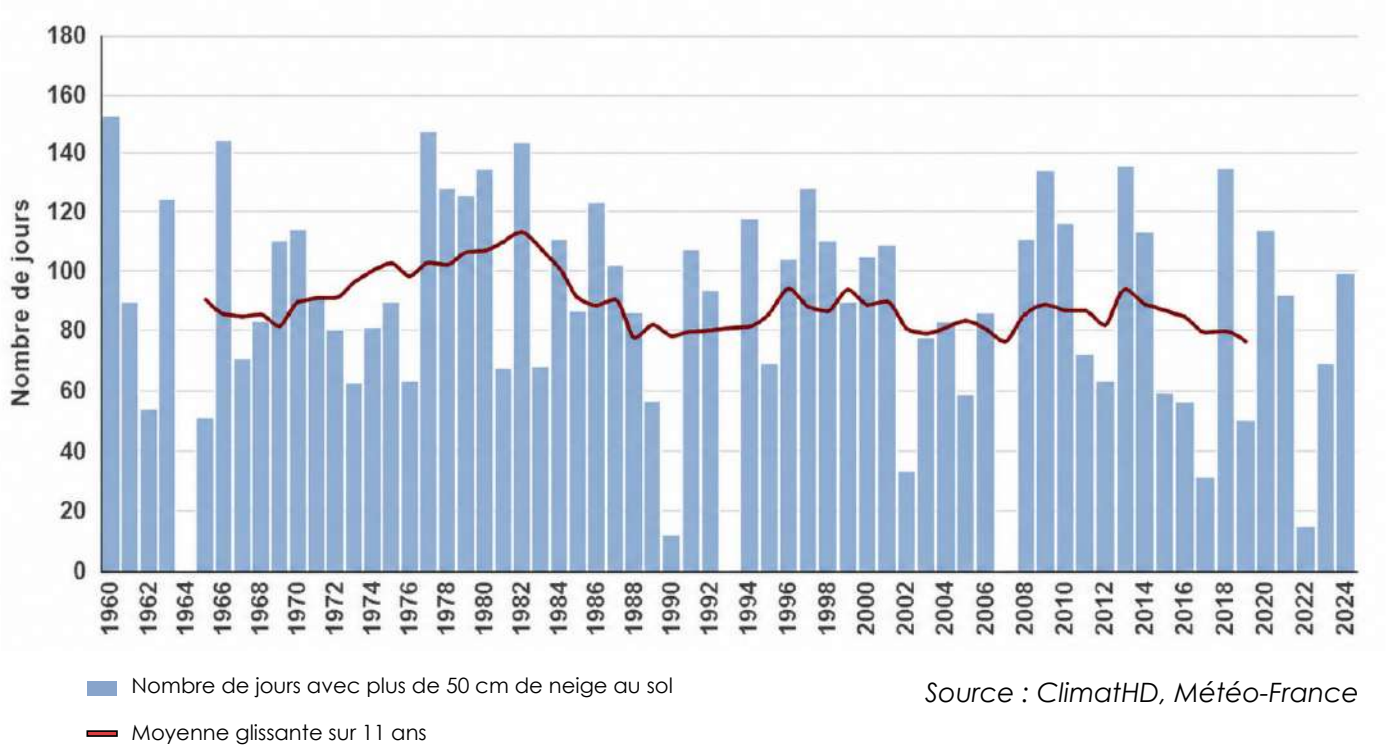
Une situation globale qui engendre

- des **tensions sur la ressource** : les déficits hydriques affectent directement les **rendements agricoles**, la **qualité** de l'eau (dégradée aussi par les crues), **fragilisent les écosystèmes**, accroissent les **conflits d'usage.**
- des **risques accrus** : les fortes pluies limitent l'infiltration de l'eau dans les sols, elles favorisent le **ruissellement au détriment de la recharge des nappes** souterraines nécessitant des précipitations d'intensité modérée et de durée suffisante, elles renforcent le risque de **crues rapides**, d'érosion, de **mouvements de terrain**, de **dégâts sur les ouvrages** (de prélèvement, de transfert de l'eau, d'assainissement) et **sur les infrastructures** en général.
- **L'abaissement critique des niveaux de certaines nappes** entre 2022 et 2023 a également rendu inopérants plusieurs ouvrages de prélèvement, nécessitant des mises à l'arrêt temporaires et le recours à des solutions de secours.

Une diminution de l'enneigement qui impacte les équilibres hydrologiques des bassins versants et implique de repenser les activités touristiques.

Malgré quelques épisodes récents de bon enneigement (2009, 2013, 2018), l'évolution de l'enneigement dans les Alpes du Sud, qui concernent directement l'arrière-pays du territoire, traduit une **baisse continue et structurelle**, accentuant la vulnérabilité du territoire face à la raréfaction de la ressource en eau et fragilisant les activités hivernales dépendantes de la neige, notamment le tourisme de montagne.

Nombres de jours d'enneigement annuel, Alpes du sud, période 1960-2024



Source : ClimatHD, Météo-France

La tendance générale est à la baisse depuis les années 1980. La quantité d'eau équivalente contenue dans le manteau neigeux au 1er mai a diminué de plus de 50 % depuis la période 1961-1980.

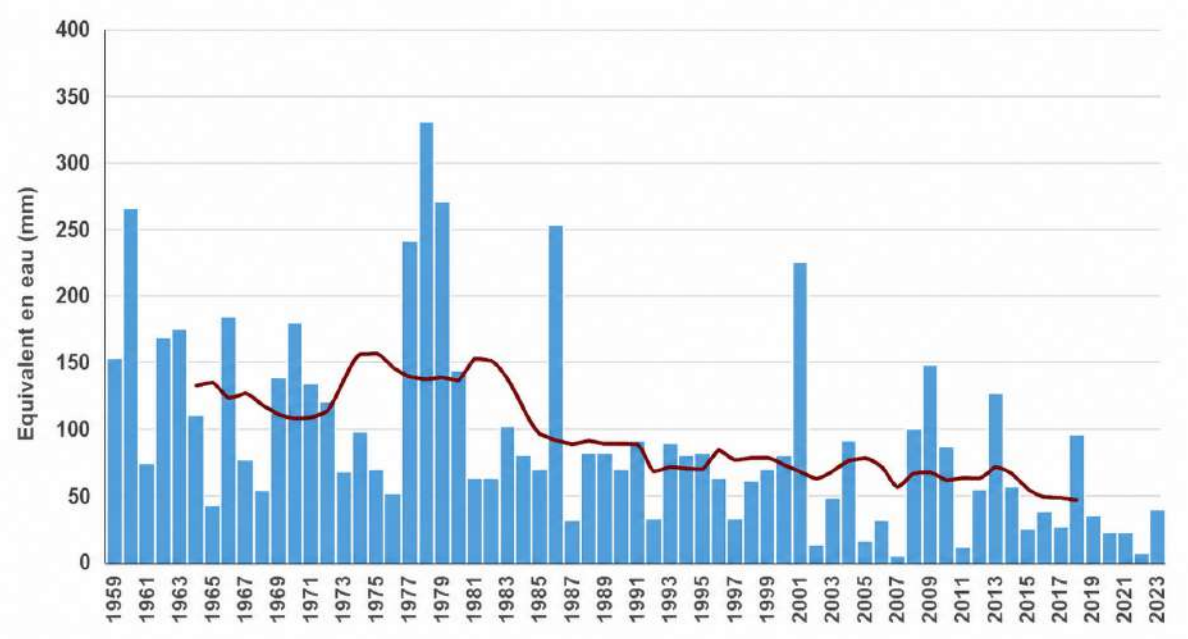
Les projections climatiques préfigurent un **prolongement de cette tendance** :

- **À basse altitude**, la neige ne constitue plus un phénomène significatif
- **À haute altitude** (ex. **Isola 2000**, 1 800–2 600 m), **une diminution d'environ un mois et demi de couverture neigeuse est attendue d'ici la fin du siècle.**

- Cette évolution, également observée pour Saint-Martin-Vésubie et Saint-Étienne-de-Tinée, signifie une fragilisation structurelle du modèle touristique hivernal.

La réduction de l'enneigement impactera directement l'activité des stations de ski, l'économie locale qui en dépend et les usages de l'eau liés à la fonte nivale (alimentation des cours d'eau au printemps, des nappes phréatiques, usages agricoles et domestiques en aval).

Equivalent en eau du manteau neigeux au 1er mai, Alpes du Sud



Source : Météo-France

Nombre de jours enneigés à haute altitude, territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, horizons 2050 et 2100, selon la TRACC



Source : ClimatDiag Météo-France

Conjuguées aux précédentes, les vulnérabilités reliées à **l'élévation du niveau marin**, aux risques de **submersions marines** ou **d'intrusion saline** dans les nappes phréatiques par exemple, doivent être anticipées compte tenu de l'important linéaire côtier du territoire, densément urbanisé et artificialisé.

Une aggravation des aléas climatiques

L'analyse de l'exposition actuelle et future montre une aggravation globale des risques sur l'ensemble du territoire.

MOUVERMENTS DE TERRAIN

EXPOSITION : ACTUELLE FUTURE

Reliefs des Préalpes : Vésubie, Tinée, Paillons

BAISSE DE L'ENNEIGEMENT

EXPOSITION : ACTUELLE FUTURE

Zones de montagne et stations du Haut Pays (Isola 2000, Auron, etc.)

SÉCHERESSE DES SOLS

EXPOSITION : ACTUELLE FUTURE

Ensemble du territoire, aggravé dans le Moyen Pays et zones agricoles

FEUX DE FORÊT

EXPOSITION : ACTUELLE FUTURE

Moyen Pays, zones de garrigue et massifs forestiers

ÉPISODES PLUVIEUX INTENSES

EXPOSITION : ACTUELLE FUTURE

Ensemble du territoire, surtout plaine du Var, vallée et littoral

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

EXPOSITION : ACTUELLE FUTURE

Zones urbanisées construites sur argiles (plaine littorale, vallons)

INONDATIONS

EXPOSITION : ACTUELLE FUTURE

Plaine du Var, vallons urbains de Nice, littoral (Cagnes, Saint-Laurent-du-Var)

VAGUES DE CHALEUR

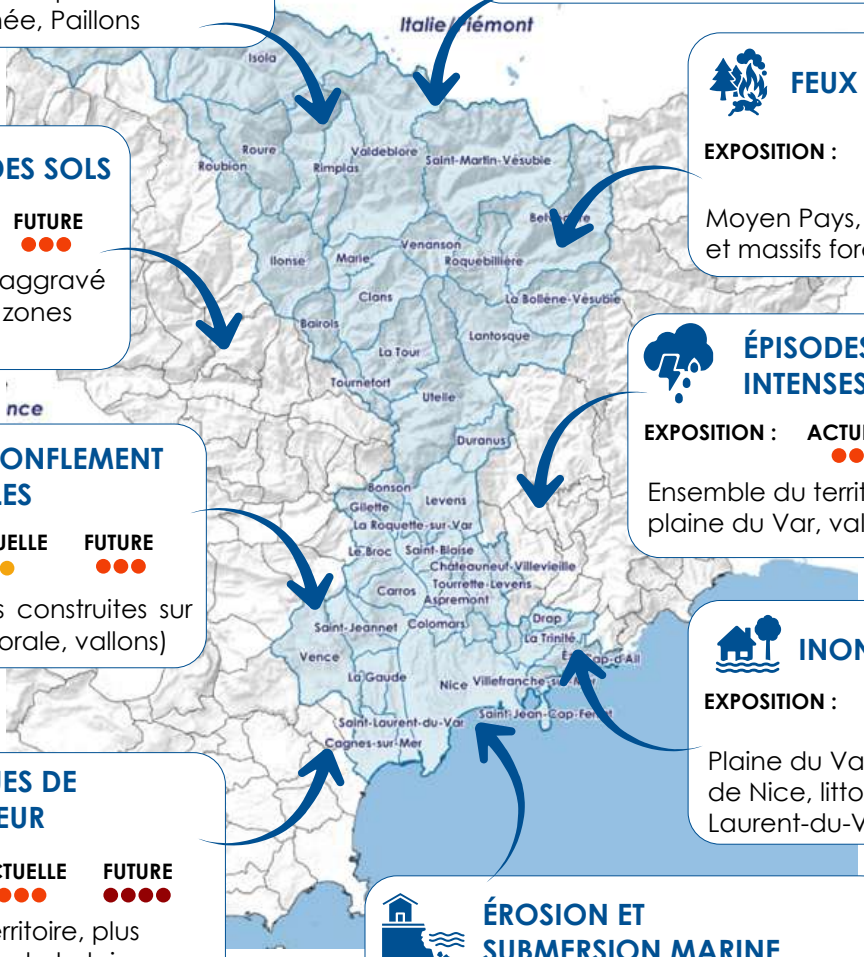
EXPOSITION : ACTUELLE FUTURE

Ensemble du territoire, plus marqué en littoral et plaine

ÉROSION ET SUBMERSION MARINE

EXPOSITION : ACTUELLE FUTURE

Littoral méditerranéen, zones basses (Nice Ouest, Cagnes-sur-Mer, Eze plage)



NIVEAUX D'EXPOSITION — Faible — Moyen — Elevé — Très élevé

Cf Volume I du Plan Climat pour l'ensemble des aléas étudiés

Réduire le coût de l'inaction : plus les mesures sont retardées, plus la charge financière sera élevée

Le dérèglement climatique engendre des coûts économiques significatifs, qui ne cessent d'augmenter. Selon le rapport Stern (2006), consacrer 1 % du produit intérieur brut (PIB) à la lutte contre le changement climatique permettrait d'éviter une perte comprise entre 5 % et 20 % dudit PIB. Une projection même optimiste qui repose sur l'hypothèse d'une croissance économique tendancielle et surestime donc la trajectoire de croissance possible si l'inaction perdure.

En France, les pertes économiques liées au changement climatique depuis 1980 sont estimées à **120 milliards d'euros**.
Entre 25 et 30 % du PIB national est directement dépendant des conditions météorologiques, et environ 72 % des entreprises européennes sont exposées à des risques climatiques du fait de leur dépendance à la biodiversité et aux ressources naturelles. Le coût des catastrophes naturelles pourrait augmenter de 60 % d'ici 2050, selon la Caisse centrale de réassurance.

La France perd également entre 40 et 80 milliards €/an à cause de sa dépendance aux combustibles fossiles importés (126 milliards en 2022 suite à la guerre en Ukraine). **A l'échelle du territoire**, **ces importations coûtent plus d'1 milliard €/an.** Des valeurs qui montrent la vulnérabilité systémique de nos sociétés et les coûts cachés de l'inaction. Si l'économie locale est concernée de manière structurelle, les impacts plus larges sont liés à la raréfaction des ressources (baisse des rendements agricoles, ressource en eau, mortalité des forêts),

à la disparition de services écosystémiques (pollinisation, régulation hydrique, loisirs de pleine nature, filière sylvicole), à la dégradation de l'image et de l'attractivité du territoire (impact sur le tourisme ralenti par la hausse des températures estivales ou la diminution de l'enneigement, activités littorales exposées à l'érosion et à la submersion marine, appauvrissement des paysages typiques), à la dégradation de la santé et du cadre de vie (effets sur la productivité et les dépenses de santé), aux dommages occasionnés sur les infrastructures, etc.

La non-assurabilité fait également partie des menaces croissantes face au changement climatique (le coût des **indemnisations des dommages** liés à des événements climatiques a atteint **10,6 milliards d'euros en France en 2022**). Les collectivités locales et intercommunalités sont confrontées à la **hausse de leurs primes d'assurance**, voire à la résiliation de certains contrats. La multiplication des sinistres augmente les coûts d'assurance pour les biens publics, limitant ainsi l'accès à une couverture financièrement viable.

Ces constats rappellent que les impacts du changement climatique ne se limitent pas à quelques phénomènes isolés, mais s'entrecroisent et concernent l'ensemble du territoire et de ses secteurs clés.

ENJEUX ET POTENTIELS DU TERRITOIRE



Promenade des Anglais, Nice

Enjeux et potentiels du territoire

L'état des lieux souligne une réalité indéniable : **tous les milieux** – urbains, littoraux, ruraux, montagnards, **tous les secteurs d'activité**, **sont déjà exposés** aux effets du **dérèglement climatique** et contraints par la **raréfaction des ressources** (eau, énergie, matières premières, métaux critiques). Il convient donc d'examiner les **enjeux spécifiques** du territoire et les **potentiels d'action** dans chaque domaine, afin de **cibler les leviers prioritaires** et consolider la stratégie du Plan Climat dans une perspective de changement d'échelle, en termes de résilience et de sobriété.

Comme pour le reste de la synthèse, l'analyse complète est à retrouver dans les Volumes I et II du Plan Climat.

Des enjeux globaux...



Accélérer la transition vers des mobilités bas carbone, moins émettrices et **moins dépendantes des importations d'hydrocarbures,** pour les déplacements de personnes comme pour le transport de marchandises, tout en réduisant les inégalités territoriales d'accès à une mobilité durable.



Encourager la rénovation énergétique massive des bâtiments, résidentiels comme tertiaires, en intégrant les enjeux de confort d'été et d'hiver.



Maitriser les consommations dans tous les secteurs afin d'assurer notre résilience **vis-à-vis des chocs énergétiques** et de réduire les dépenses, tout en mobilisant le potentiel de développement des **énergies renouvelables locales**.



Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique, en atténuant les phénomènes de surchauffe urbaine, en réduisant nos impacts sur le cycle naturel de l'eau et la biodiversité afin de **limiter les risques** et **garantir la sécurité** des habitants.

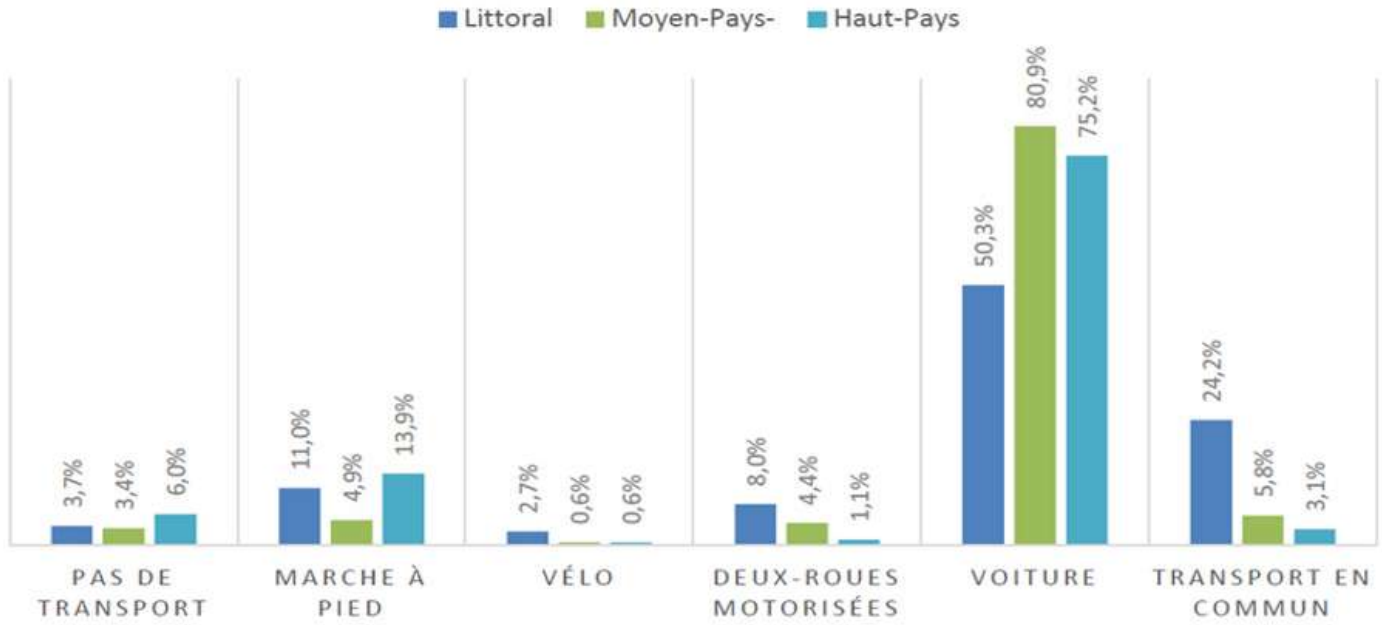
...qui se précisent selon les secteurs

Transports routiers et non routiers

La Métropole Nice Côte d'Azur s'articule autour d'un centre urbain, entouré de zones périurbaines plus ou moins densément peuplées et de vallées parfois fortement enclavées, en particulier dans le Haut-Pays. **En dehors de la bande littorale**, **le territoire est marqué par un relief accidenté, de nombreuses vallées et des zones de montagne, contraignant l'aménagement d'infrastructures de transport** et limitant les alternatives à la voiture individuelle. Une difficulté accentuée par la pression foncière prenant le pas sur le développement de nouvelles offres de mobilité (gares, parkings relais, voies dédiées aux bus ou aux mobilités douces).

Le territoire affiche néanmoins de meilleurs résultats en termes de mobilité durable que la moyenne nationale, même si cette bonne dynamique concerne principalement les communes du littoral, les **zones périphériques** et les **vallées** restant donc très **dépendantes à la voiture**.

Répartition des trajets domicile-travail par moyens de transport et zones géographiques des communes du territoire



Source : INSEE RP 2021

L'enjeu global consiste à adapter les politiques de mobilité aux **réalités territoriales** afin de réduire les inégalités en termes d'accessibilité, d'accélérer la **transition bas carbone** du secteur le plus émetteur et d'accroitre la **résilience énergétique du transport** sur le territoire.

Principaux leviers d'action :

Enclencher un report modal massif vers les transports collectifs et les mobilités actives.

Réduire la dépendance à la voiture individuelle grâce à l'intermodalité permise par les pôles d'échanges, aux parkings relais et aux usages partagés tels que le covoiturage.

Décarboner, **électrifier le parc roulant** en parallèle des mesures de sobriété.

Optimiser le fret et la logistique urbaine pour limiter le transit inutile, favoriser les circuits courts et les modes doux.

Réduire les besoins de déplacement grâce à une meilleure articulation urbanisme-transport, à la sensibilisation ainsi qu'à la tarification et aux services numériques.
Intégrer les contraintes climatiques et sociales avec des infrastructures robustes et un maillage flexible garantissant la continuité des déplacements.

Proposer une offre de mobilité pour tous les publics et couvrant l'ensemble du territoire.

Réduire le trafic routier, principal émetteur de polluants atmosphériques, pour en limiter l'impact sanitaire.

Bâtiments résidentiels et tertiaires

Le parc résidentiel du territoire, concentré à 63 % à Nice (résidences principales), présente une forte hétérogénéité.

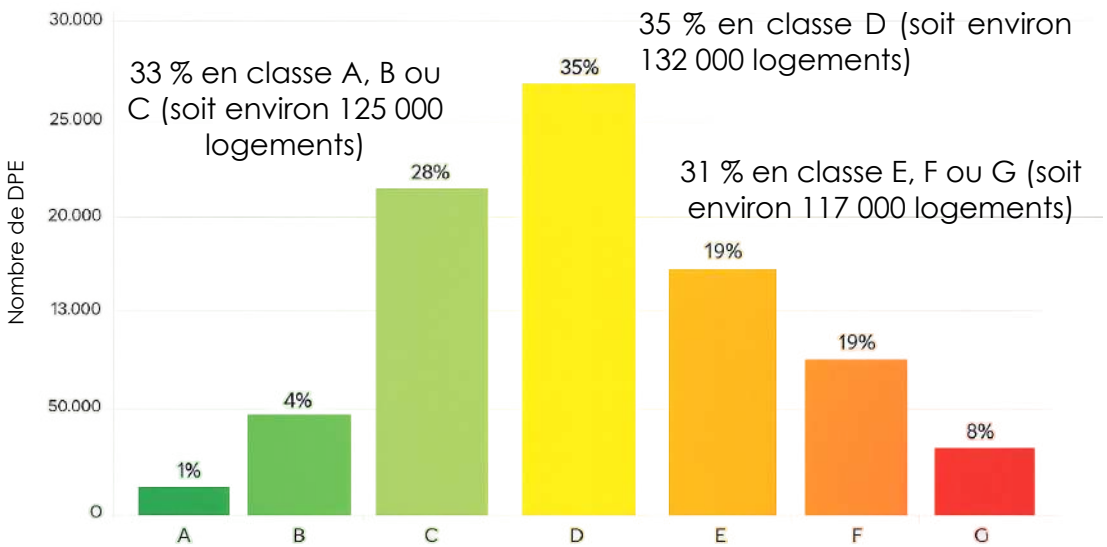
Le **littoral** bénéficie d'une densité et d'un climat hivernal favorables (parc plus dense, thermiquement performant et majoritairement chauffé au gaz ou à l'électricité) mais subit fortement les effets du changement climatique (**dégradation du confort thermique** en été, notamment dans les quartiers prioritaires logeant des populations vulnérables, **ilots de chaleur urbains**) : l'enjeu principal vise à s'adapter aux fortes chaleurs qui entraînent des surconsommations énergétiques estivales et des impacts sanitaires.

Dans le Moyen Pays, les logements sont souvent récents, tandis que, dans le Haut Pays, ils sont plus anciens, **mal isolés** donc **énergivores**, avec **un recours marqué au fioul/gaz** et au bois peu performant : les priorités portent davantage sur la rénovation énergétique et la sortie des énergies fossiles.

Le Moyen Pays et le Haut pays affichent également un **taux de sous-occupation** plus élevé que sur le littoral.

Ces contrastes soulignent l'importance de **territorialiser les actions de rénovation** énergétique afin de cibler efficacement les zones les plus vulnérables et maximiser les économies d'énergie.

Répartition des étiquettes des DPE pour les logements privés sur la Métropole



Source : Programme Local de l'Habitat métropolitain 2025-2030, selon ADEME, 2024. Données mises à jour régulièrement par les observatoires, dont l'ADEME. De plus, les DPE recensés concernent les logements mis en vente ou en location, ce qui peut sous-représenter les étiquettes E, F et G du parc réel.

Le territoire compte environ 377 500 logements (INSEE 2022) : **72,5 %** de **résidences principales**, dont **82 % d'appartements** et **18 % de maisons individuelles**. Une configuration qui met en évidence l'importance du parc résidentiel à rénover pour atteindre les objectifs nationaux et locaux de transition énergétique, en matière de performance thermique et de décarbonation des modes de chauffage.

Enjeux et potentiels du territoire

Le parc tertiaire métropolitain est estimé à environ 8,5 millions de m², soit l'équivalent d'environ 149 000 logements.

La Métropole Nice Côte d'Azur constitue le **premier bassin d'emploi des Alpes-Maritimes** (232 300 emplois dont 70 % des emplois concentrés à Nice, 7 % à Cagnes-sur-Mer, 6 % à Saint-Laurent-du-Var et 5 % à Carros, INSEE 2022) **hébergeant une économie** majoritairement **présentielle** (services, tourisme) et un modèle résidentiel attractif. La dynamique récente se traduit par une hausse continue du nombre d'établissements (**13 811 entreprises créées en 2024**) dans les services essentiellement, ce qui renforce la pression sur le parc bâti.

Les objectifs réglementaires du **décret tertiaire** par exemple, implique des mesures de rénovation structurelles : un potentiel de **plusieurs centaines de GWh** à économiser, une **complexité technique** pour les bâtiments anciens ou patrimoniaux, une **mobilisation** et une **montée en compétences** indispensables des **filières locales** (artisans, entreprises BTP, bureaux d'études, architectes, assistants à maîtrise d'ouvrage), l'importance des **émissions de gaz à effet de serre « non énergétiques »** liées aux équipements de clim et de froid, etc.

Principaux leviers d'action :

Accélérer la rénovation énergétique performante du parc résidentiel et tertiaire.

Adapter les solutions aux contextes locaux : réseaux de chaleur dans les zones urbaines denses ; solutions bas carbone (type pompes à chaleur), énergies renouvelables et de récupération dans les zones plus diffuses.

Intégrer le confort d'été et la résilience thermique dans les rénovations.

Structurer et renforcer la filière locale de rénovation énergétique bas-carbone.

Réduire la précarité énergétique.

Mobiliser le **potentiel tertiaire** avec l'application du décret tertiaire, levier majeur de réduction des consommations, **limiter les émissions associées aux fluides frigorigènes (clim, process industriels).**

Décarboner les systèmes de chauffage fossiles, responsables d'une part importante de la **pollution atmosphérique**, pour en limiter **l'impact sanitaire.**



Industrie, construction et déchets

Les secteurs de l'industrie, de la construction et des déchets occupent une place modeste dans le bilan carbone global du territoire mais représentent des leviers stratégiques pour la transition territoriale.

Les principaux pôles industriels sont concentrés dans la zone de Carros Le Broc (plusieurs centaines d'entreprises dans les secteurs pharmaceutique, électronique, agroalimentaire, machines industrielles, etc.) et sur Saint-Isidore à l'Ouest de Nice, accueillant une forte activité logistique (plateformes de transport et de distribution).

Labellisée « Territoire d'Industrie », la Métropole est engagée dans une **dynamique forte de transition industrielle centrée sur la modernisation des procédés, la réduction des consommations et l'émergence de filières propres.**

Le secteur de la construction constitue un enjeu stratégique au regard de sa **forte intensité énergétique**.

Ce qui nécessite d'agir à la fois sur l'efficacité énergétique des installations (modernisation des équipements, récupération de chaleur, électrification des procédés), sur l'évolution des matériaux et des techniques constructives.

La **gestion des déchets** est assurée sur l'ensemble du périmètre métropolitain et s'inscrit dans la hiérarchie des modes de traitement définie par la loi en privilégiant la prévention, le réemploi et le recyclage, avant les autres formes de valorisation et d'élimination. Dans ce cadre, la **valorisation énergétique** joue un rôle structurant, en particulier via l'unité de l'Ariane, en cours de rénovation.

Principaux leviers d'action :

Réduire la consommation d'énergie et les émissions par l'efficacité et la sobriété.

Décarboner et développer l'électrification des procédés afin de gagner en souveraineté énergétique.

Structurer les filières d'écologie industrielle, pour limiter les déchets et valoriser les matières premières secondaires dans une approche circulaire.

Renforcer la résilience des zones d'activités aux aléas climatiques.

Mobiliser l'écosystème local (PME, ETI, centres de recherche) pour accélérer l'innovation décarbonée sans dépendre exclusivement de solutions technologiques (éviter le « technosolutionnisme »).

Assurer l'intégration des enjeux déchets dans les démarches industrielles (écoconception, réemploi, valorisation énergétique).

Energies renouvelables et réseaux

La production d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) permet de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles, donc de renforcer l'autonomie énergétique locale, et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

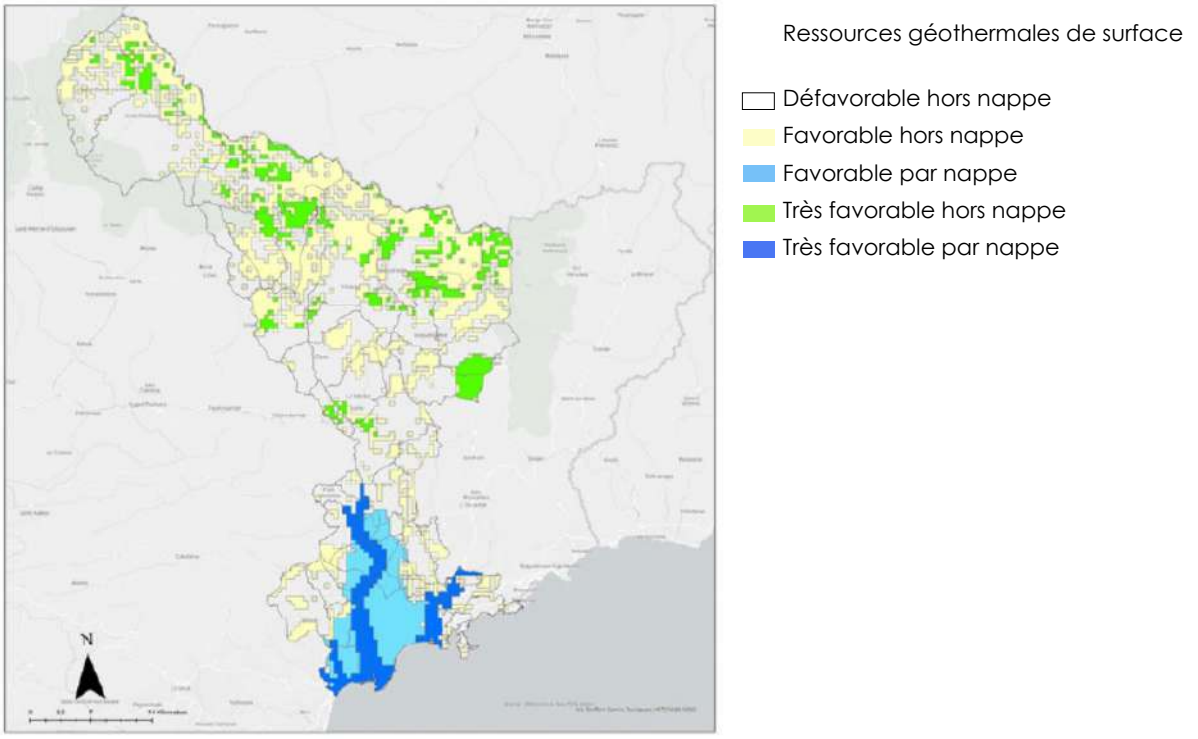
En 2023, la production d'EnR&R sur le territoire métropolitain couvre **8,1 % des besoins énergétiques totaux**. Un taux qui traduit un **potentiel encore important** à exploiter, estimé de manière théorique à environ 83 % des consommations actuelles.

Les **filières les plus pertinentes** à l'aune des **contraintes techniques et topographiques**, comprennent : l'hydraulique, le solaire photovoltaïque (PV) et thermique, la géothermie, la récupération de chaleur fatale (déchets, boucle sur eaux usées), la thalassothermie, le biogaz, le bois énergie et la généralisation des pompes à chaleur aérothermiques.

Sont également analysées les **capacités de raccordement aux réseaux** (électriques, réseaux de chaleur et de froid), **l'adaptation des infrastructures** face aux dégâts et risques accentués par le dérèglement climatique.

Certaines technologies seront déterminantes pour la décarbonation du territoire **comme la géothermie** qui permet d'alimenter des **réseaux de chaleur et de froid** sans souci de stockage et d'intermittence.

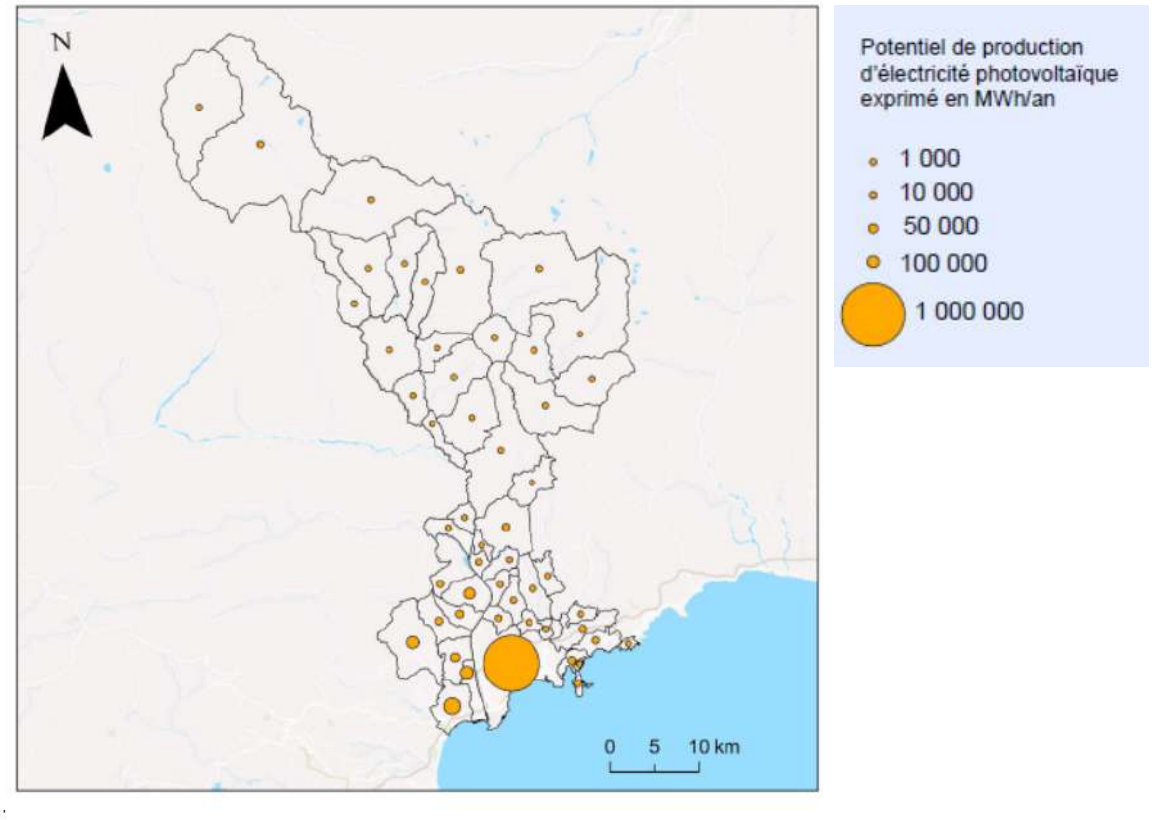
Cartographie des potentiels géothermiques du territoire, avant superposition des zones prioritaires identifiées selon la faisabilité technique et le déploiement des usages en aval



Source : Schéma Directeur des Energies métropolitain, Urbanomy, 2024

Avec les filières bois-énergie, récupération de chaleur fatale et **l'important levier du solaire thermique**, le territoire dispose d'une marge potentielle importante pour substituer sa consommation en énergies fossiles. En complément de l'importante production hydroélectrique historique sur le territoire, un autre gisement mobilisable : la production **photovoltaïque**, ciblant prioritairement les espaces artificialisés, les toitures et les sites à faible impact paysager et environnemental (et dont le développement doit être coordonné avec celui du solaire thermique utilisant le même type de foncier).

Potentiel de production d'électricité PV en toiture par commune, exprimé en MWh/an



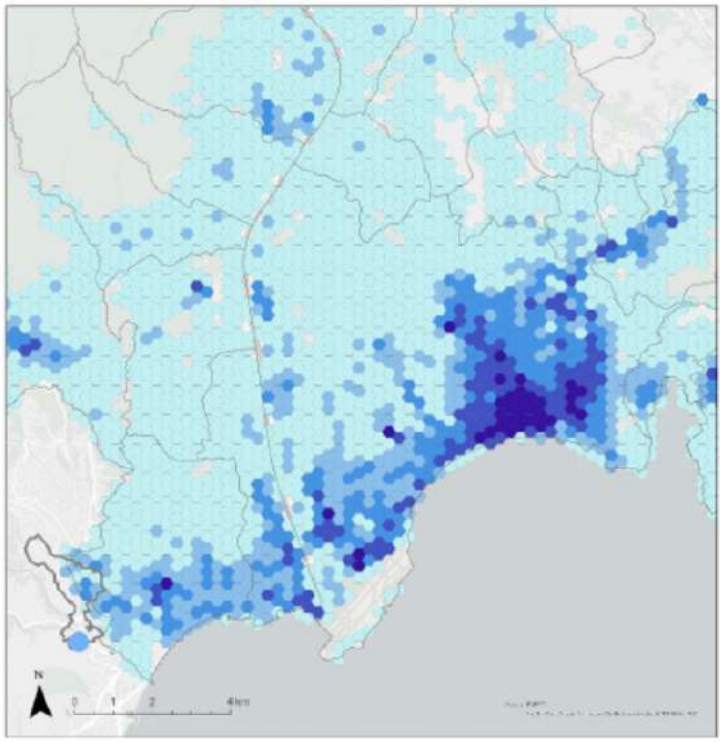
Source : Schéma Directeur des Energies métropolitain, Urbanomy, 2024

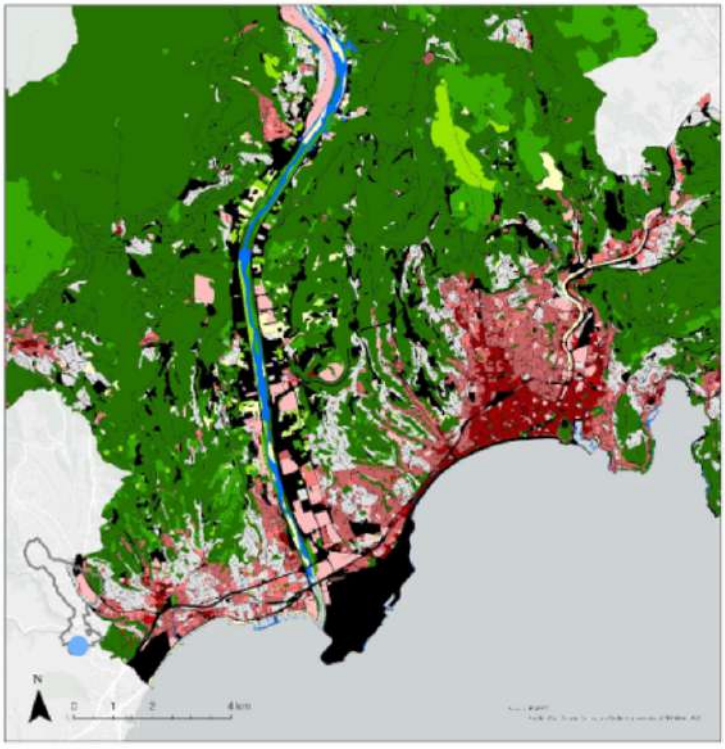
Il est toutefois nécessaire de considérer l'intermittence de ce type de filières nécessitant des équipements de **stockage**, donc impliquant des **chaines d'approvisionnement en métaux de plus en plus critiques**, un **maillage** et un **équilibrage des réseaux**, et supposant dans tous les cas une répartition de la production sur un territoire plus large.

Des besoins en froid à anticiper : l'analyse complète des potentiels de production de froid requiert des études poussées (analyses statistiques croisées des répartitions de logements, des cartographies d'ilots de chaleur, DJU froid, identification des process diffus utilisant le froid, etc.) qui seront approfondies dans les prochaines années.

Il est néanmoins établi que si la climatisation représente actuellement moins de 2 % de la consommation énergétique totale en Région Sud (étude EDF), le besoin est amené à évoluer sous l'effet du dérèglement climatique.

Besoins de climatisation pour les secteurs résidentiel et tertiaire avec zoom sur le littoral (données 2024) et zones climatiques locales faisant ressortir les phénomènes potentiels d'îlots de chaleur urbains





Sources : Schéma Directeur des Energies métropolitain, Urbanomy, CEREMA

Enjeux et potentiels du territoire

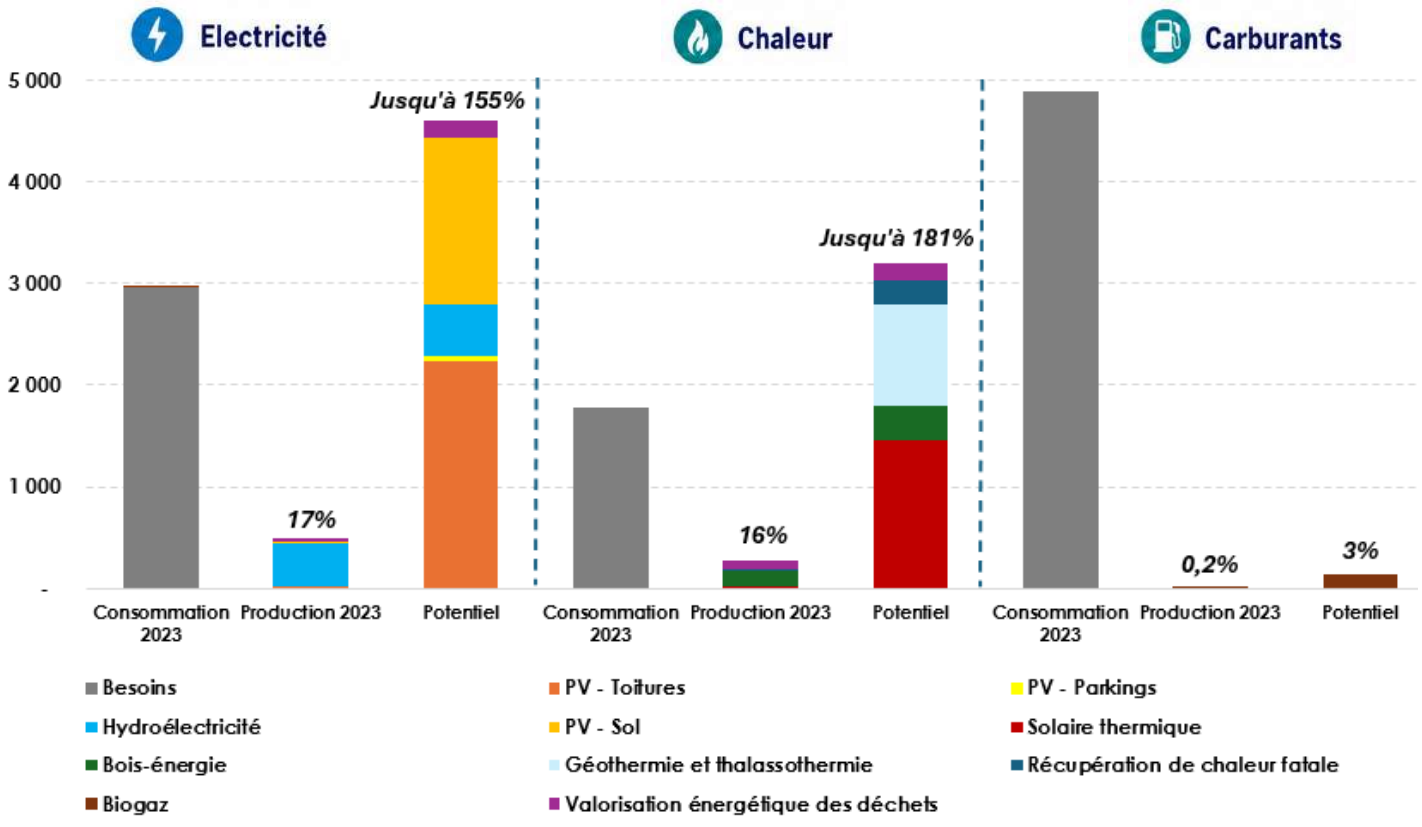
Ce type d'analyse cartographique intégrée dans le SDEm souligne la **corrélation entre densité urbaine, îlots de chaleur et besoins en climatisation**.
Une approche intégrée combinant des **solutions passives**, comme l'amélioration de **l'isolation**, la **végétalisation**, l'usage de matériaux réfléchissants, la gestion des consommations des bâtiments et enfin le **développement de technologies réversibles performantes** comme les **réseaux de froid** (géothermie, thalassothermie, production de froid sur boucle d'eaux usées, **PAC**, etc.) constituent des leviers essentiels afin de limiter les besoins tout en améliorant le confort thermique.

Enfin, concernant les **carburants**, l'atteinte d'une autonomie relative repose avant tout sur **une réduction structurelle de la demande de mobilité carbonée**, couplée à une transformation profonde du système de transport (réduction du trafic et des voitures thermiques, électrification, etc.).

En complément des efforts indispensables de sobriété et d'efficacité énergétique, le déploiement massif de ces filières renouvelables constitue un axe incontournable de la stratégie climatique du territoire.

La présentation ci-après des **vecteurs énergétiques** (électricité, chaleur, carburants) générés **sur le territoire par les filières de productions locales**, donne une idée de leur potentielle évolution. Les usages finaux (chauffage, mobilité, etc.) peuvent utiliser l'un ou l'autre de ces vecteurs et n'apparaissent pas dans cette visualisation.

Comparaison des consommations / productions actuelles et des potentiels identifiés par vecteur énergétique – GWh



Source : Inventaire AtmoSud

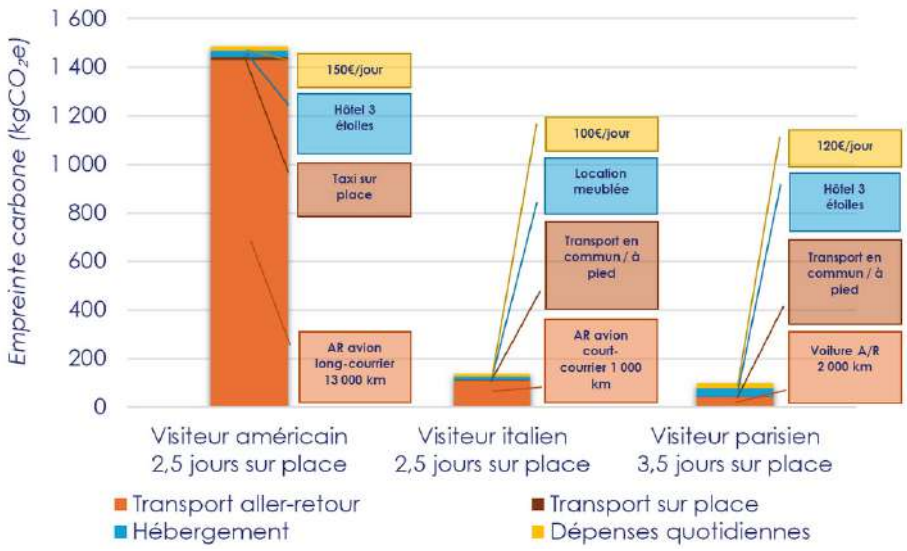
Tourisme

Le tourisme constitue un pilier principal de l'activité économique locale, représentant environ 22 000 emplois et 2,4 milliards d'euros en 2023.

La Métropole Nice Côte d'Azur a accueilli 4,9 millions de visiteurs en 2024 dont 1,4 millions d'étrangers. En estimant la part d'hébergement non commercial (hors hôtels et résidences de tourisme), équivalant à 4 séjours sur 10, ce total s'élève à **5,8 millions de touristes dont 40 % d'étrangers**.

L'ensemble des **émissions liées au tourisme ne sont pas directement comptabilisées** dans le bilan réglementaire du Plan Climat car elles **proviennent majoritairement des déplacements longue distance** (donc hors périmètre géographique) et des produits consommés sur place (souvent importés), en plus de la consommation d'énergie dans les hébergements ou services liés au tourisme.

L'impact carbone du secteur, principalement dû aux transports aller-retour entre le lieu de résidence et le lieu de séjour, est très **variable selon le mode de déplacement et de provenance.**



Empreinte carbone associée à 3 séjours types sur la Métropole Nice Côte d'Azur

Source : données 2024 internes, facteurs d'émission ADEME

L'empreinte carbone du tourisme sur le territoire représente **un tiers de l'empreinte carbone totale du territoire**. Un résultat à nuancer du fait que 80 % de ces émissions proviennent de trajets réalisés en dehors du périmètre métropolitain, mais qui souligne le poids du secteur associé aux mobilités internationales.

Hormis ce paramètre déplacements, l'empreinte carbone quotidienne d'un visiteur contraste avec des habitudes résidentielles plus sobres : consommation d'eau et d'électricité 3 à 4 fois plus élevée, activités de loisirs souvent motorisées et peu économes en ressources (excursions, croisières, parcs de loisirs, etc.), alimentation reposant sur la restauration générant plus de déchets. Ce constat soulève **l'importance d'un effort de sobriété partagé**, impliquant les visiteurs, au même titre que les habitants, dans la transition écologique du territoire.

Les effets du dérèglement climatique sur le tourisme fragilisent l'équilibre économique et social des vallées

Le tourisme de montagne dans les Alpes-Maritimes, historiquement centré sur les sports d'hiver, est fortement exposé aux effets du changement climatique.

Enjeux et potentiels du territoire

En moyenne à 1 500 mètres d'altitude, on observe aujourd'hui environ 80 à 100 jours d'enneigement par an contre plus de 120 jours dans les années 1960. Selon les projections, cette donnée pourrait tomber sous les 60 jours d'ici 2050. Un seuil ne garantissant plus la viabilité économique **des infrastructures qui ne pourront durablement se maintenir qu'au-delà de 1 800 mètres**, même avec un recours à la neige de culture. Cette pratique, déjà employée, reste aussi très consommatrice en ressources : une couche de neige de culture nécessite environ 4 000 m³ d'eau et 25 MWh d'électricité par hectare enneigé. Dans un contexte de sécheresses récurrentes, l'implantation de retenues collinaires génère donc de **fortes pressions** sur les milieux naturels, souvent composés de zones humides de montagne.
À ces contraintes s'ajoute une **augmentation des risques naturels** : avalanches liées aux redoux, éboulements et instabilités de terrain sur les itinéraires d'accès, accentués par le dégel et la variabilité climatique.
Une diversification s'opère, favorisée par la hausse des températures et l'allongement de la saison estivale.
Le **tourisme « quatre saisons »** (activités de pleine nature, randonnée, VTT, escalade, canyoning, etc.) constitue **un levier d'adaptation majeur**. Il doit toutefois être pensé de manière durable afin de limiter les pressions sur les écosystèmes (érosion des sols, perturbation de la faune, pression sur l'eau).

Le **tourisme littoral**, pilier majeur de l'économie locale, est également exposé aux effets du changement climatique, notamment les vagues de chaleur, les canicules marines ou l'érosion côtière. Ces phénomènes affectent à la fois **l'attractivité des plages** (prolifération d'algues opportunistes et de méduses favorisée par l'élévation de la température par exemple), **la sécurité des infrastructures en front de mer, la qualité des eaux côtières et des milieux sous-marins** (dont dépendent les activités nautiques ou de plongée sous-marine), le confort des visiteurs avec des risques sanitaires pour les populations fragiles.
La forte fréquentation estivale accentue également les pressions locales (eau, énergie, gestion des déchets, mobilité) et rend le modèle touristique particulièrement vulnérable aux canicules.

Dans un **territoire à forte attractivité internationale, la transition du modèle touristique représente donc un enjeu structurant pour renforcer la résilience** locale. Les évolutions à engager doivent permettre de concilier performance économique, qualité de l'expérience touristique et réduction de l'empreinte environnementale.

Principaux leviers d'action :

Réduire drastiquement l'empreinte liée aux déplacements d'accès, en agissant sur la promotion de séjours plus longs et l'optimisation des trajets.

Inciter les visiteurs sur place à utiliser les modes de mobilité douce.

Encourager les pratiques écoresponsables : en matière de gestion des déchets, d'utilisation raisonnée des ressources et espaces naturels, de préservation des milieux naturels, de la Méditerranée.

Diversifier l'offre touristique.

Promouvoir un tourisme durable conciliant attractivité économique et transition bas carbone, un tourisme plus local réduisant la dépendance aux flux internationaux.

Améliorer la performance énergétique et la sobriété des hébergements.

Favoriser la restauration locale et les circuits courts.

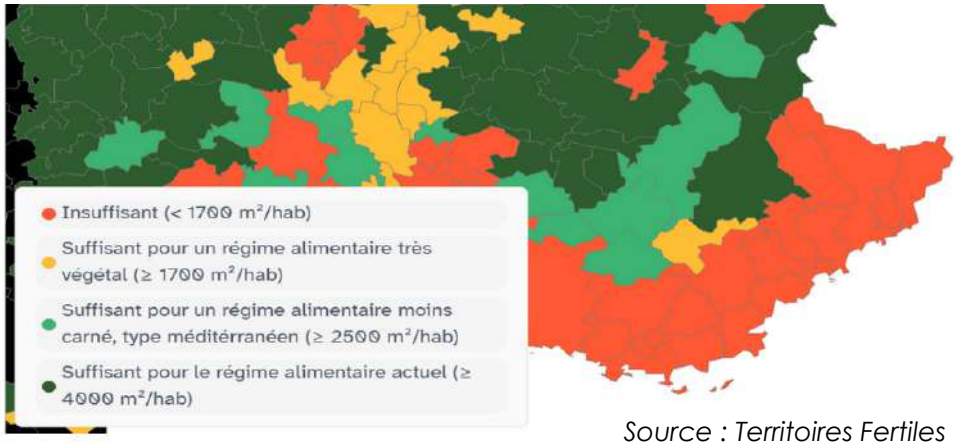
Agriculture et forêts

L'agriculture et la forêt occupent une place essentielle dans l'équilibre environnemental et territorial de la Métropole. Ces deux secteurs, bien qu'au poids économique modéré, jouent un rôle majeur dans la préservation des ressources naturelles, la souveraineté alimentaire, la résilience et le maintien des paysages qui participent à l'identité du territoire.

3e thématique du programme d'action du Plan Climat, **l'agriculture** se situe au carrefour des enjeux climatiques, écologiques, énergétiques, économiques et de sécurité alimentaire. Si la production métropolitaine reste largement insuffisante pour couvrir les besoins de la population, **la transition vers des pratiques plus durables** (agroécologie, diversification, optimisation de l'usage de l'eau, circuits courts) constitue un enjeu majeur dans un contexte de changement climatique et de **dépendance accrue aux importations**.

Les terres agricoles couvrent 9 % de la superficie métropolitaine avec une réduction marquée du nombre d'exploitations (-40 %) entre 2010 et 2020. Parmi les freins à lever, **l'accès au foncier agricole**, la **faible capacité locale de transformation** impliquant une dépendance des productions locales aux unités de transformation extérieures, le manque croissant de **ressources en eau** qu'entrainera le changement climatique et les **conflits d'usage** conséquents (alimentation en eau potable, tourisme, industries, espaces verts, milieux naturels - rivières, zones humides).

Surface agricole utile par habitant sur la zone Sud-Est



Source : Territoires Fertiles

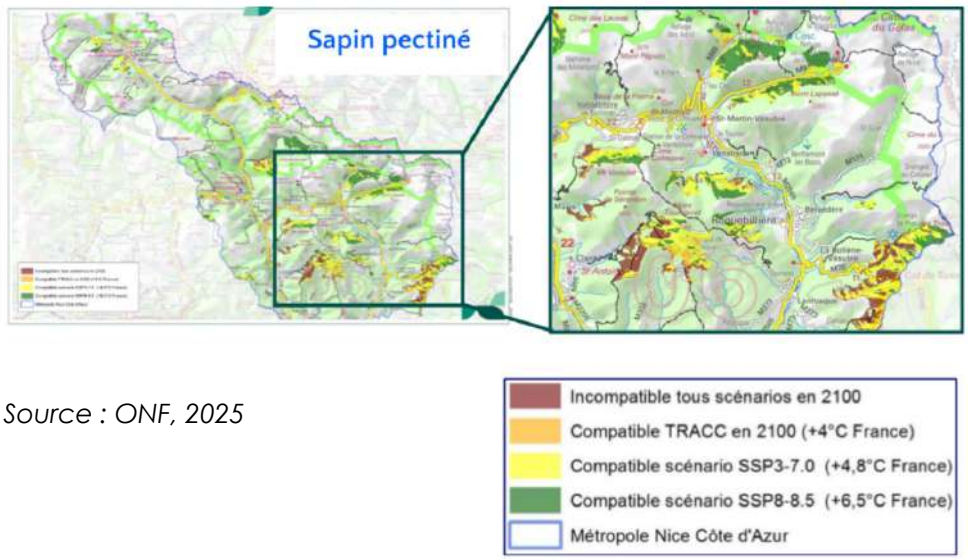
A l'échelle des **Alpes-Maritimes**, la surface agricole utile par habitant est également **trop faible pour garantir une autonomie alimentaire**. Coopérer avec les territoires voisins (Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) fait partie des pistes d'action pertinentes.

L'agriculture et la forêt portent l'enjeu d'une gestion durable du patrimoine naturel exceptionnel de la Métropole.

Les forêts occupent environ 60 % de la surface du territoire et constituent une ressource écologique majeure à préserver. Tout comme l'agriculture, les forêts contribuent à des **services écosystémiques indispensables** : régulation hydrologique, stockage de carbone, maintien de sols vivants, continuités écologiques, qualité paysagère ainsi que potentiel récréatif et éducatif. Leur préservation et leur gestion durable constituent un pilier de la transition écologique du territoire.

Leur **vulnérabilité grandissante** face aux **incendies, tempêtes, sécheresses, maladie et ravageurs** (favorisés par les hivers doux) met en péril ces fonctions essentielles.

Compatibilité avec les conditions de sécheresse. Exemple du sapin pectiné



Source : ONF, 2025

La **régression du sapin et du hêtre** est déjà observée sur les zones basses et les sols superficiels, la pérennité du pin sylvestre devient incertaine. Bien que les forêts soient capables d'adaptation (déplacement vers des altitudes plus élevées ou des versants plus frais), le rythme actuel de réchauffement **dépasse largement leur vitesse de migration naturelle.**

Parallèlement, la filière bois locale, encore peu structurée, représente un levier économique et environnemental sous-exploité, mais joue un rôle important (entretien durable des forêts stockant du carbone dans le bois et les sols, matériaux biosourcés, diversification des essences résilientes)

Principaux leviers d'action :

Réduire les émissions de GES en limitant la **consommation d'énergies** fossiles (serres, engins agricoles, etc.) et **d'engrais de synthèse**.

Renforcer la résilience du système alimentaire en développant les **filières locales**, en **réduisant la dépendance aux circuits longs**, en intégrant les risques associés aux aléas climatiques (inondations, sécheresse, chaleur) dans le périmètre du PAT.

Encourager les **régimes alimentaires moins carnés**, de type méditerranéen.

Prioriser certaines cultures, comme le maraîchage pour son potentiel de consommation en circuits courts, **diversifier**, développer de **nouvelles filières adaptées** à l'évolution des conditions climatiques.

Transformer les modèles économiques des exploitations agricoles vers des **modèles plus vertueux** (baisse des intrants carbonés, **optimisation de l'irrigation**) et économiquement viables.

Développer une agriculture multifonctionnelle contribuant aux **services écosystémiques** (sols perméables, biodiversité, continuités écologiques, etc.).

Préserver les sols, l'eau et la biodiversité grâce à des **pratiques agroécologiques**.

Augmenter la surface agricole utile, avec un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) aligné avec la stratégie nationale.

Maintenir et développer les puits de carbone via la préservation des forêts, prairies, haies et pratiques d'agroforesterie.

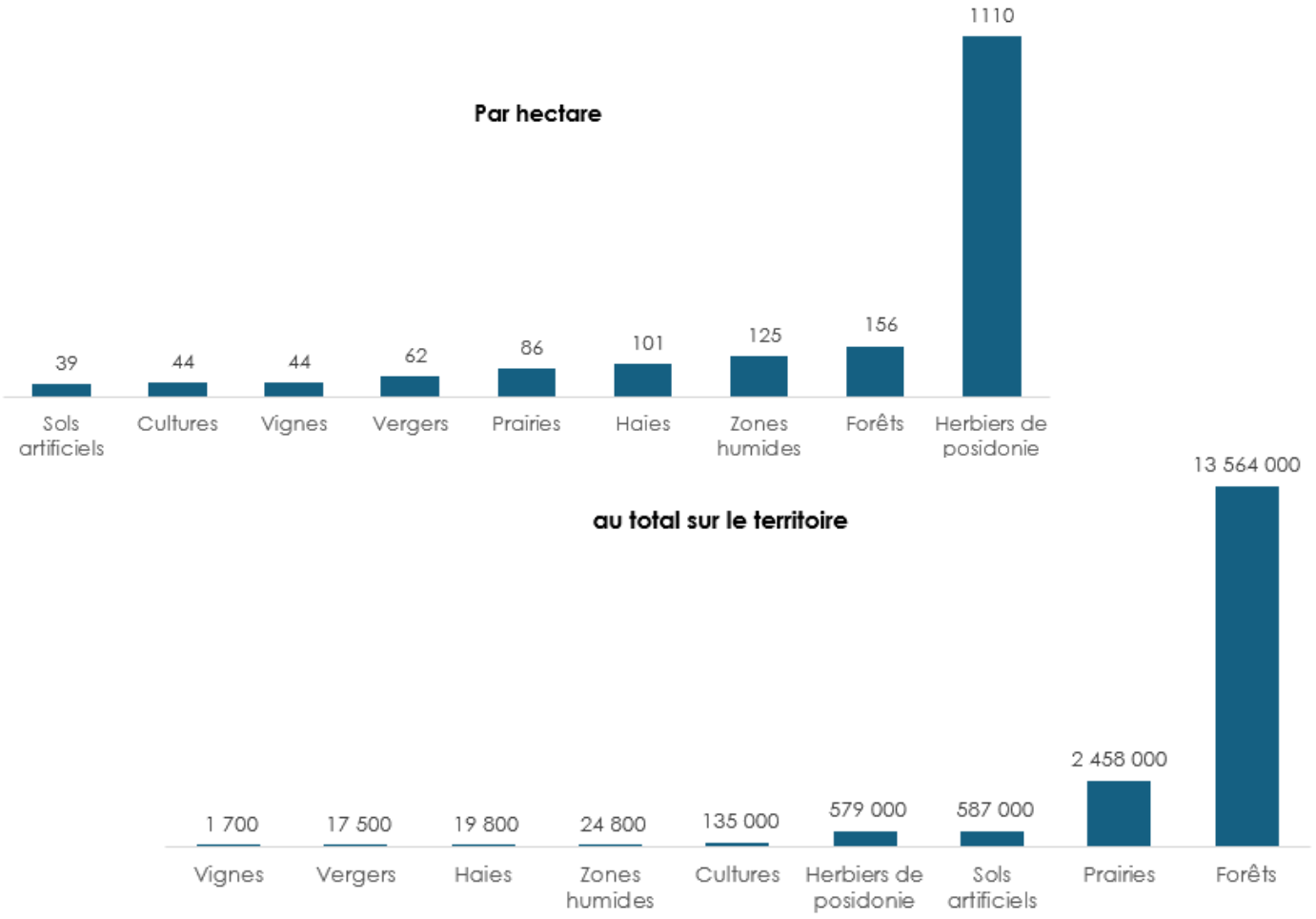
Soutenir la filière bois en conciliant production, emploi et durabilité.

Séquestration carbone

Le territoire métropolitain présente un fort potentiel de séquestration carbone (environ 15 % des émissions du territoire actuellement), un paramètre dont l'évolution dépendra majoritairement de la santé des forêts.

Les herbiers de Posidonie, les forêts, les zones humides, les haies et les prairies présentent les meilleures capacités de séquestration, principalement en raison de leur structure, de leur biomasse et de leur durée de vie.

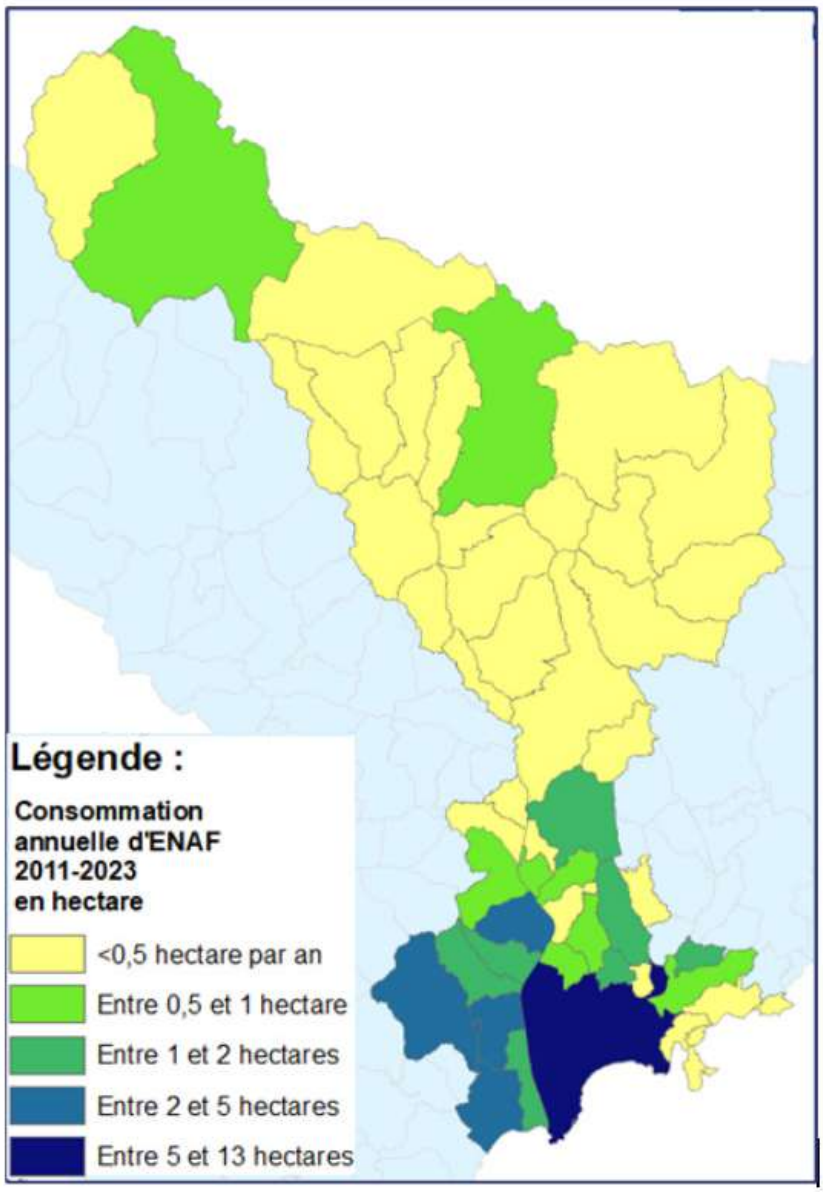
Stocks en tonnes de carbone selon l'occupation des sols



Source : ONF

Les surfaces artificialisées regroupent l'habitat et les espaces verts associés, les zones industrielles et commerciales, les équipements sportifs ou de loisirs, les réseaux de transport, les parkings ou encore les mines, décharges et chantiers.

La séquestration carbone s'opère principalement dans les forêts et les prairies, deux milieux couvrant environ 86 % de la superficie de la Métropole**. La préservation de ces milieux est indispensable** pour maintenir cette faculté et éviter la libération de CO_2, générée en cas d'artificialisation ou d'événements météo extrêmes (incendies, assèchement des sols, etc.).



Consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers par an et par commune entre 2011 et 2023.

Source : Métropole Nice Côte d'Azur

Principaux leviers d'action :

Préserver les puits de carbone existants en contribuant à **leur résilience** (implantation d'espèces résistantes au changement climatique, gestion durable des espaces forestiers) et en **limitant l'artificialisation des sols.**

Réhabiliter et restaurer les milieux dégradés afin de regagner du potentiel de séquestration.

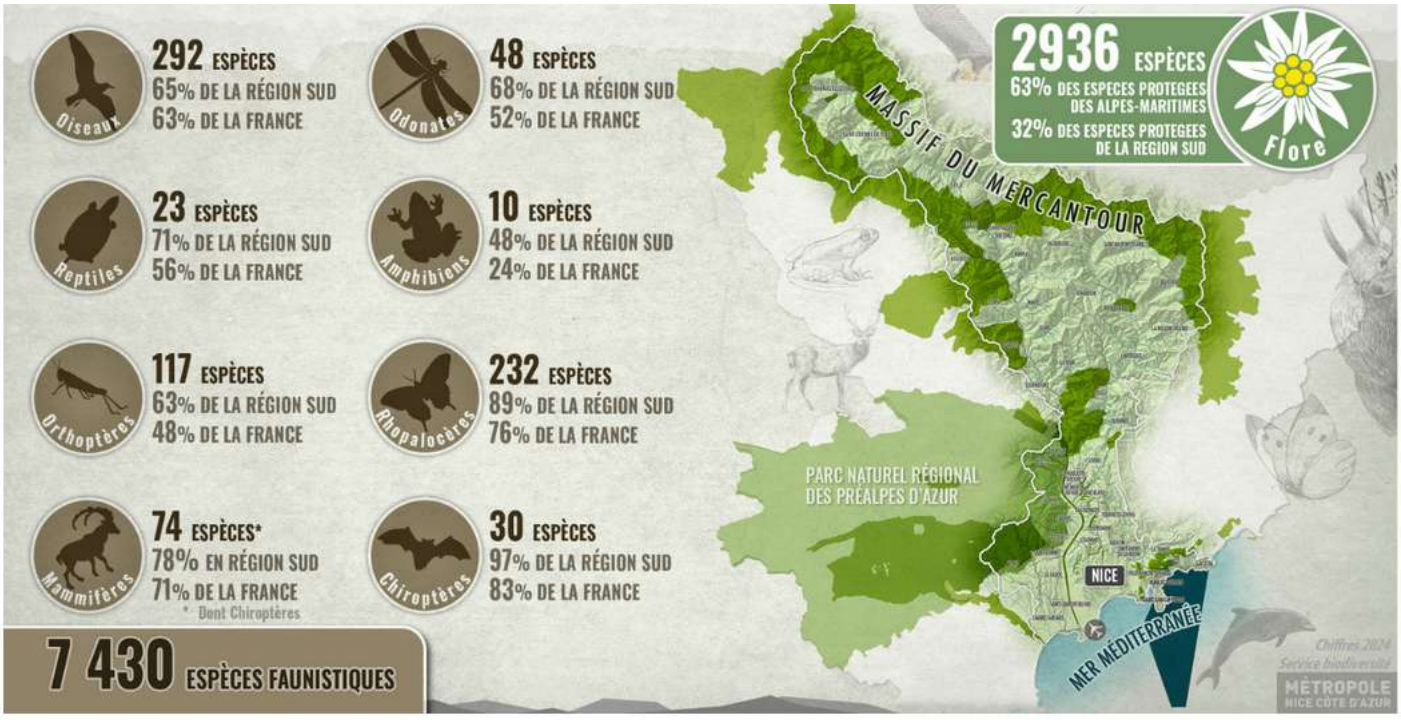
Intégrer la séquestration carbone dans l'aménagement du territoire, en cohérence avec les objectifs ZAN et climatiques.

Développer l'agroforesterie, l'utilisation de biomatériaux.

Biodiversité

La Métropole Nice Côte d'Azur abrite une biodiversité exceptionnelle, liée à la **grande diversité de ses milieux** - milieu marin, littoral, collines, vallées, garrigues, zones humides, milieux rupestres, zones montagnardes : un **hotspot de biodiversité** cependant **fragilisé** par les **pressions humaines**, en particulier dans les secteurs urbanisés où les continuités écologiques sont fortement contraintes.

Portrait de la biodiversité terrestre du territoire



Source : Métropole Nice Côte d'Azur

Cette mosaïque d'habitats accueille de **nombreuses espèces** patrimoniales ou endémiques, ainsi que plusieurs sites à enjeux écologiques majeurs, identifiés par exemple dans les inventaires Natura 2000.

Habitats réduits et fragmentés, surexploitation des ressources, pollution (cours d'eau, microplastiques, etc.), espèces exotiques envahissantes : des menaces existantes, renforcées par le changement climatique qui augmente le risque d'effondrement local de populations déjà vulnérables.

L'augmentation des températures et la **diminution de l'humidité des sols** entraînent un dépérissement accru de certaines espèces végétales sensibles au manque d'eau par exemple, notamment dans les zones de garrigue, de maquis et sur les versants les plus exposés.

De même, les **zones humides**, les **cours d'eau** et leurs **ripisylves** occupent des **fonctions essentielles** (réservoirs et corridors écologiques, régulation et filtration de l'eau, stockage carbone et soutien aux usages humains - agriculture, loisirs, qualité paysagère) mais figurent parmi les écosystèmes les plus **dégradés et impactés par le stress hydrique.**

Enjeux et potentiels du territoire

La Méditerranée, qui couvre seulement **1 % de la surface des mers et océans**, abrite près de **10 % de la biodiversité marine mondiale**. Elle fait pourtant partie des milieux les plus vulnérables face aux effets du changement climatique qui s'amplifient, tels que l'acidification des eaux (par dissolution du CO_2) ou l'élévation des températures, qui contribue également à l'intensification des épisodes méditerranéens.
Elle a déjà gagné +1,5 °C depuis le début du XXe siècle, une augmentation 20 % plus rapide que la moyenne mondiale et pourrait atteindre +2,5 °C d'ici 2100 avec des températures dépassant régulièrement 30 °C. Localement, **une augmentation de +0,65°C par décennie a été enregistrée dans la baie de Villefranche-sur-Mer, entre 2007 et 2019.** Parmi les **conséquences** : stratification réduisant l'oxygénation des eaux profondes, évaporation accentuée **augmentant la salinité**, **stress thermique** des espèces sensibles entraînant migrations et déclin des stocks de poissons, blanchissement des coraux, **régression des herbiers de Posidonie, etc.**

La **richesse écologique** dont bénéficie la Métropole, constitue un **atout majeur** pour la qualité de vie, l'attractivité et la résilience du territoire. Les conséquences de ces pertes affectent directement les activités humaines (pêche, tourisme, protection côtière, etc.).

Principaux leviers d'action :

Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables, déjà soumis à des pressions croissantes liées au changement climatique et aux activités humaines.

Limiter la destruction des habitats notamment dans les secteurs littoraux et les vallées urbanisées.

Prévenir et lutter contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes.

Réduire les pressions anthropiques sur les écosystèmes.

Renforcer la protection et la valorisation des espaces naturels, **renaturer les espaces urbains**.

Intégrer davantage les enjeux de biodiversité dans l'aménagement du territoire, en cohérence avec les documents de planification (PLUm, SRADDET).

Renforcer la coordination des différents acteurs sur le terrain.



Ressources en eau

La Métropole est confrontée à **une tension croissante sur l'eau**. **La gestion durable** de la ressource constitue un enjeu majeur pour la **sécurité** des usages, la **préservation des milieux aquatiques** et la **résilience** du territoire.

Le territoire présente un **contexte hydrologique singulier**, largement façonné par un **relief en entonnoir**, caractérisé par de fortes pentes nord–sud et des vallées encaissées. Cette configuration structure l'ensemble des flux hydriques et confère aux **cours d'eau** un **fonctionnement majoritairement torrentiel, avec des réactions rapides aux épisodes de pluie**. Le réseau hydrographique est dominé par l'axe structurant du **Var** et ses principaux affluents (**Vésubie**, **Tinée**, **Estéron**) auxquels s'ajoute un ensemble de cours d'eau méditerranéens secondaires. Ces **eaux superficielles** sont complétées par des **ressources souterraines majeures**, constituées notamment de la **nappe alluviale du Var** et de systèmes aquifères karstiques complexes.

Ce système hydrologique, situé à l'interface entre zones littorales, urbaines, périurbaines et montagnardes, est aujourd'hui soumis à des pressions croissantes : sècheresses, alternance avec des épisodes de **crues**, hausse de la **température des cours d'eau** entrainant des impacts sur la biodiversité et la qualité de l'eau, eutrophisation, risque **d'intrusion saline**, **augmentation structurelle de la demande** en eau et pression touristique, dépendance du littoral à des ressources stratégiques (Vésubie, aquifère du Var), **artificialisation des sols** favorisant les inondations, **réduction de l'enneigement**, avec une baisse annoncée de l'équivalent en eau de la neige pouvant atteindre **-50 %** et un raccourcissement de la durée d'enneigement pouvant aller jusqu'à **-3 mois** d'ici la fin du siècle.

Infiltration, ruissellement et vulnérabilité urbaine sont les enjeux combinés du concept de Ville perméable.

Les secteurs urbanisés du littoral et de la vallée du Paillon connaissent une **artificialisation historique** qui **modifie fortement le cycle naturel de l'eau**. Le développement urbain, l'imperméabilisation des surfaces et la minéralisation des sols réduisent significativement les capacités d'infiltration.
De nombreux quartiers urbains ne disposent plus d'une surface perméable suffisante pour absorber les pluies courantes et fonctionnent en « tout réseau » (presque toute l'eau pluviale étant évacuée par les systèmes d'assainissement).

Par ailleurs, les zones en forte pente, typiques du relief niçois, génèrent des ruissellements concentrés, qui se dirigent vers les secteurs urbanisés des fonds de vallées, où les capacités d'infiltration sont les plus faibles.
Autant de **facteurs combinés qui accentuent la vulnérabilité** du territoire face aux évolutions climatiques et nécessitent d'anticiper les enjeux **de sécurisation quantitative et qualitative de la ressource en eau.**

Principaux leviers d'action :

Sécuriser durablement l'alimentation en eau potable, en améliorant la performance des infrastructures et en diversifiant les sources d'approvisionnement, via l'interconnexion des réseaux notamment.

Réduire les consommations d'eau en incitant la **sobriété dans les usages**, en développant la **réutilisation des eaux usées traitées**.

Améliorer la qualité des milieux aquatiques, en réduisant les rejets de polluants et en restaurant la continuité écologique des cours d'eau.

Généraliser les **solutions fondées sur la nature** (désimperméabilisation, noues, plantations, bassins d'infiltration) notamment sur les secteurs urbanisés, dans une approche intégrée de **Ville perméable**.

Intégrer les risques de sécheresses récurrentes, de baisse des recharges, de hausse des températures et d'élévation du niveau marin dans les politiques d'aménagement et de gestion de l'eau.

Renforcer la **gouvernance** à l'échelle du bassin versant, **coordonner** et **sensibiliser** acteurs et usagers.

Santé publique et qualité de vie

Le changement climatique est identifié par l'Organisation Mondiale de la Santé comme l'un des principaux risques pour la santé publique partout dans le monde. Dans son sixième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montre que **3,6 milliards de personnes vivent déjà dans des zones très sensibles au changement climatique.**

La santé des populations et la qualité de vie sont en première ligne face à l'augmentation des températures et autres risques sanitaires accentués par le dérèglement climatique : vagues de chaleur provoquant **déshydratation**, coups de chaleur, épuisements, hospitalisation et **surmortalité aggravée**, multiplication des épisodes de **pollution atmosphérique**, augmentation des concentrations **d'ozone** favorisée par les fortes chaleurs, propagation des **maladies** à transmission vectorielle (prolifération du **moustique tigre**), augmentation des **troubles allergiques**, etc.

L'augmentation des températures rendra certaines zones urbaines difficilement vivables en été. Croiser les données climatiques avec des critères sociaux, sanitaires et urbains permettra **d'identifier les publics les plus exposés** (personnes âgées, enfants en bas âge, travailleurs en extérieur, personnes malades, ménages en situation de précarité énergétique logés dans des passoires thermiques mal isolées et mal ventilées).

Le confort thermique désigne la sensation de bien-être liée aux conditions de température, d'humidité, de ventilation et de rayonnement dans un espace donné. Dans les zones touchées par les îlots de chaleur urbains par exemple, souvent très urbanisées, minéralisées et peu végétalisées, ces conditions sont déséquilibrées : la chaleur accumulée le jour est mal évacuée la nuit, les surfaces minérales rayonnent une chaleur intense et l'air circule difficilement. Lors des nuits tropicales, conséquentes à ces situations, la qualité du sommeil est affectée et l'organisme ne peut pas suffisamment récupérer. L'élévation des températures combinée à une humidité ambiante peut également devenir difficile à supporter physiologiquement.

Principaux leviers d'action :

Réduire l'exposition des populations à la pollution atmosphérique en agissant prioritairement sur les transports routiers et les bâtiments.

Anticiper les vagues de chaleur en renforçant l'adaptation des bâtiments, la végétalisation, les **dispositifs d'alerte** et **d'accompagnement des populations vulnérables.**

Intégrer les enjeux de santé dans les politiques climat air énergie, renforcer la cohérence des actions publiques et la **coordination des acteurs.**

Intégrer les approches élargies de **Santé unique** et de **Santé environnementale**.

Développer des **aménagements urbains favorables à la santé, cartographier les secteurs les plus exposés** afin de cibler les actions.

Prévenir et accompagner les situations de vulnérabilité sociale et sanitaire.

Renforcer la résilience des services de santé.

La végétalisation joue un rôle essentiel pour lutter contre la surchauffe urbaine. Les arbres notamment :

- créent de l'ombre sur le sol et les bâtiments.
- **refroidissement l'air ambiant par évapotranspiration**. Un arbre mature, ne souffrant pas de stress hydrique, peut prélever en moyenne 500 litres d'eau du sol par jour par l'intermédiaire de son système racinaire (1 000 L pour un chêne, 75 L pour un bouleau) et l'évacuer au niveau des feuilles sous forme de vapeur. C'est cette évapotranspiration qui refroidit l'atmosphère. Une végétalisation bien pensée peut permettre de réduire la température de plusieurs degrés. Sur les zones littorales, il convient toutefois de prendre en compte l'humidité ambiante qui peut modérer la sensation de confort thermique. D'autre part, **l'adaptation des essences plantées aux températures élevées et à la sècheresse**, reste toutefois une condition limitante.
- **atténuent le bruit** et participent, pour certains, à la **réduction de la pollution atmosphérique par** absorption des polluants.
- captent une fraction de **nos émissions de CO_2.**
- **servent de refuges pour la faune.**
- maintiennent un sol vivant permettant **l'infiltration de l'eau**.
- **participent au bien-être et à la qualité du cadre de vie.**

La nature en ville apporte ainsi une large gamme de bénéfices aux populations humaines.

Matrice AFOM des principaux enjeux

Atouts

- **Réseau de transports en commun structurant** et développement des mobilités durables.
- Climat méditerranéen favorable à la sobriété énergétique hivernale et fort **potentiel solaire**.
- **Diversité de ressources locales mobilisables : géothermie,** solaire, petite hydraulique, biomasse, valorisation chaleur fatale, thalassothermie...
- Pas d'industrie lourde fortement émettrice.
- Offre touristique diversifiée au tissu économique structuré, **attractivité du territoire toute l'année**.
- **Biodiversité remarquable**, **territoire boisé**, espaces naturels et continuités écologiques.
- Ressources en eau dans un bon état global.
- **Potentiel important de solutions fondées sur la nature** : désimperméabilisation, infiltration...
- **Politiques et démarches cadres** : Projet Alimentaire Territorial, Zone à Faible Emission, Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, sobriété bâtiments publiques, investissements Régie Eau d'Aur, stratégies biodiversité, Ville perméable.
- **Sensibilisation des acteurs et habitants** aux enjeux climat-air-énergie-santé et biodiversité.

Faiblesses

- **Forte dépendance aux importations** (hydrocarbure, matériaux, nourriture...) au fret routier, aux mobilités carbonées
- **Topographie complexe** pouvant limiter les alternatives à la voiture.
- **Inégalités d'accès** aux services et aux mobilités
- Parc de logements ancien et énergivore, avec une **rénovation thermique encore insuffisante**.
- Capacité limitée de la filière locale du Bâtiment pour une **rénovation massive**.
- **Dépendance aux fossiles pour le chauffage.**
- **Artificialisation et fragmentation** des milieux naturels sous forte pression foncière.
- **Vulnérabilité accrue** aux sécheresses, incendies, inondations et vagues de chaleur.
- **Forte dépendance** à des ressources en eau stratégiques (Vésubie, aquifère du Var).
- **Concentration littorale** des activités, pression sur les ressources, écosystèmes, infrastructures.
- **Pollution atmosphérique** et exposition des populations aux risques climatiques et sanitaires.

Opportunités

- **Développement des mobilités décarbonées :** ferroviaire, mobilités actives et intermodalité.
- **Généralisation des rénovations** performantes, équipements décarbonés EnR.
- **Essor du tourisme 4 saisons et de l'écotourisme.**
- **Réduction du gaspillage**, promotion des circuits courts et du régime méditerranéen.
- **Sobriété des usages** (eau, énergie...) optimisation procédés industriels.
- **Déploiement d'innovations technologiques et organisationnelles** : réutilisation de l'eau, autoconsommation collective, smart grids, télétravail et coopérations.
- **Développement de filières locales créatrices d'emplois** : rénovation, économie circulaire, agroécologie, matériaux biosourcés...
- **Renforcement des réglementations environnementales** et des financements : ZAN, DPE, interdiction des passoires thermiques et aides à la rénovation, décret tertiaire.

Menaces

- **Intensification des impacts climatiques** (canicules, sécheresses, feux de forêt, tempêtes...).
- **Raréfaction des combustibles fossiles**, volatilité des prix, risques de ruptures logistiques.
- **Pression croissante** sur les milieux, **ressources locales**, l'eau et l'énergie en période estivale.
- **Dégradation des écosystèmes** terrestres et marins, perte de biodiversité, pollution...
- **Risques sanitaires, tensions système de santé.**
- **Multiplication des conflits d'usage.**
- **Des activités encore fortement émettrices de GES :** trafic aérien, transit routier, urbanisation, tourisme international.
- **Risque d'aggravation des inégalités sociales** et territoriales face au changement climatique.
- **Vulnérabilité économique** accrue face aux crises climatiques, sanitaires et géopolitiques.
- **Acceptabilité sociale parfois limitée** des mesures de transition et de régulation : ZFE, restrictions de circulation, limitation des croisières ou taxation des vols.

Potentiels

Un potentiel de réduction de 95 % des émissions de gaz à effet de serre et de 2/3 des consommations d'énergie sur le territoire de la Métropole.
Le diagnostic de ce 3e Plan Climat a permis **d'identifier de nombreux leviers** ainsi que de **quantifier leurs impacts** en termes de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (détail des calculs à retrouver en partie 2 du Volume I). **Les potentiels d'amélioration sont importants** et permettent une stratégie ambitieuse.

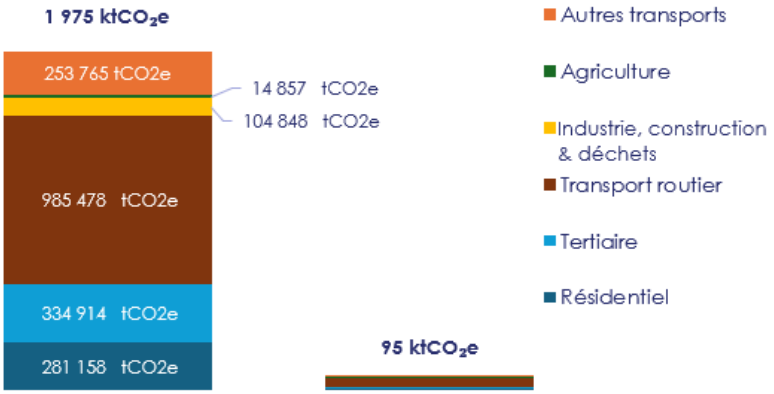
Potentiels maximums d'amélioration si tous les leviers sont mis en place

ÉMISSIONS DE GES
(Gaz à effet de serre)

2023
1 975 ktCO$_2$e

-95 %

Potentiel
95 ktCO$_2$e

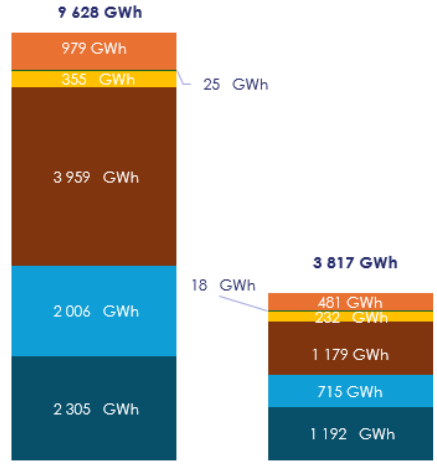


CONSOMMATION D'ÉNERGIE

2023
9 628 GWh

-61 %

Potentiel
3 817 GWh



SÉQUESTRATION CARBONE

Séquestration en 2023
295 ktCO$_2$e

Potentiel de séquestration
234 à 319 ktCO$_2$e
(selon le scénario)

Jusqu'à 16 %
des émissions absorbées sans application des leviers de réduction présentés ci-dessus

Jusqu'à 300 %
des émissions absorbées si application de tous les leviers de réduction

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

NO_x	PM10	PM2.5
-93 %	**-65 %**	**-66 %**

Principaux secteurs pour réduire les émissions

STRATÉGIE DU TERRITOIRE RÉSILIENT, DES CO-BÉNÉFICES CONCRETS



Cime du Gélas

Objectifs Climat Air Energie

Ce 3e Plan Climat apporte une réponse locale à la hauteur des enjeux globaux concernant la Métropole. S'il se doit d'être ambitieux, ce projet de territoire reste **en lien avec les spécificités et la réalité du terrain.**
Les objectifs sont étudiés au regard des potentiels identifiés dans chaque secteur d'activité et restent cohérents avec les actions recensées. **Tous les acteurs (collectivités, entreprises, citoyens, associations) peuvent ainsi prendre la mesure des efforts collectifs à mener afin de contribuer à la dynamique territoriale amorcée.**

Le Plan Climat transpose les orientations et objectifs d'ordre supra, contenus notamment dans **le SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), **la SNBC 3** (Stratégie Nationale Bas Carbone toujours en cours de révision mais dont la 3e version en projet est prise en compte par anticipation), **la PPE 3** (Programmation Pluriannuelle de l'Energie 3 adoptée par décret le 12 février 2026), **le PNACC 3** (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique) - ces trois derniers volets constituant la **Stratégie Française Energie Climat (SFEC).**

Principaux objectifs Climat Air Energie à différents horizons temporels, par rapport à 2012
(année de référence historique issue des objectifs du SRADDET - les bilans à mi-parcours font aussi état des avancées sur des périodes plus restreintes)

	ÉTAT DES LIEUX 2023	OBJECTIFS 2032	OBJECTIFS 2040	OBJECTIFS 2050
CO_2e RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	-17,1 %	-50 %	-70 %	-95 %
CO_2 PART DES ÉMISSIONS SÉQUESTRÉES	15 %	25 %	40 %	100 %
RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE	-9,7 %	-30 %	-40 %	-50 %
PART DE L'ÉNERGIE PRODUITE SUR LE TERRITOIRE	8,1 %	15 %	25 %	40 %
RÉDUCTION DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES	-31 %	-50 %	—	Derniers seuils intermédiaires de l'OMS

En résumé, il s'agit de :

- **Viser la neutralité carbone avant 2050**, avec un point de passage de -50 % en 2032 par rapport à 2012.
- **Réduire de moitié les consommations d'énergie en 2050**, et de 30 % en 2032.
- **Sécuriser une production énergétique locale** en produisant plus de 40 % de l'énergie consommée sur le territoire en 2050 et plus de 15 % en 2032.
- **Améliorer la qualité de l'air en réduisant de 50 % les émissions de polluants en 2032** par rapport à 2012, conformément au cadre fixé par le SRADDET.

Objectifs Climat Air Energie

A noter : les polluants atmosphériques ont des effets délétères différents sur les organismes et font donc l'objet d'une comptabilisation distincte, l'objectif global sommant les six polluants est présenté ci-dessus dans une approche simplificatrice. **Dans le détail, les objectifs de baisse des émissions par polluant sont ainsi définis :**

Objectifs qualité de l'air détaillés par polluant, par rapport à 2012

PAR RAPPORT À 2012	NO_x	PM10	PM2.5	COVNM	NH_3	SO_2
2026	-51%	-38%	-36%	-31%	-16%	-35%
2028	-54%	-43%	-42%	-34%	-16%	-44%
2030	-57%	-48%	-47%	-37%	-16%	-52%
2032	-61%	-53%	-53%	-37%	-16%	-52%



Autres objectifs territoriaux

En complément des objectifs réglementaires Climat Air Energie et en cohérence avec la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique, ce 3e Plan Climat au grand angle intègre des objectifs plus concrets à l'échelle locale, s'inscrivant dans la résilience du territoire, la préservation des ressources, de la santé, de la qualité de vie, etc. Ils sont répartis selon ces axes clés :

Adapter le territoire aux aléas climatiques, gérer les chocs (énergie, raréfaction des ressources), anticiper les risques, assurer la sécurité de la population et réduire les impacts environnementaux

Faire de l'adaptation une clé d'arbitrage des projets permet de placer la lutte contre les conséquences du dérèglement climatique au cœur des prises de décisions.
Indicateur suivi : nombre de documents et projets compatibles avec la TRACC.

Assurer la durabilité des ressources en eau vise à réduire les pressions exercées notamment par les activités économiques, les modes de vie.
Indicateur suivi : consommation d'eau par habitant.

Préserver l'économie touristique dans un contexte incertain consiste à réduire la dépendance de notre économie à des flux touristiques très consommateurs d'énergie.
Indicateur suivi : distance parcourue par nuitée d'hébergement.

Gagner en sécurité alimentaire permet d'assurer la sécurité des populations notamment par la mise en place de stocks stratégiques et de canaux d'approvisionnements alternatifs, en cas de crises majeures.
Indicateur suivi : stocks stratégiques par zone du territoire.

Renforcer la résilience du tissu économique par le développement des filières durables, pour soutenir les secteurs engagés et favoriser la création d'emplois locaux pérennes.
Indicateur suivi : part d'emplois relevant des filières actives de la transition écologique.

Aménager un territoire où il fait bon vivre

Se préserver des surchauffes urbaines en intégrant systématiquement cet enjeu dans tous les futurs projets d'aménagement publics et privés dès la conception.
Indicateur suivi : températures en zone urbaine (suivies via le réseau de mesures existants UCA - 70 capteurs) ; analyse avant et après de la température sur les périmètres des nouveaux projets d'aménagement ; nombre de nuits tropicales.

Protéger la santé et la qualité de vie en développant la végétalisation urbaine afin de limiter les îlots de chaleur, en déployant les réseaux de chaud et de froid, en favorisant le bien-être des habitants.
Indicateur suivi : part de la population vérifiant la règle 3-30-300 ; part de raccordement en réseaux de froid.

Améliorer la qualité de l'air, facteur de santé majeur avec l'engagement à atteindre d'ici 2030 une exposition nulle de la population au dépassement des valeurs limites fixées par l'Union Européenne de concentration sur les trois polluants NO_x, PM10, PM2.5.
Indicateur suivi : taux de la population exposée à des seuils supérieurs aux valeurs limites européennes par polluant ; nombre de décès prématurés par an liés directement à la qualité de l'air.

Autres objectifs territoriaux

Réduire l'impact de la mobilité routière sur la qualité de vie avec une diminution par deux du nombre de véhicules sur le territoire d'ici 2050, tout en maintenant des solutions de mobilité efficace pour les habitants et entreprises.

Indicateur suivi : flux de voitures en circulation sur le territoire.

Préserver la santé des écosystèmes, piliers de notre résilience

Maintenir des forêts en bonne santé en préservant une mosaïque de milieux naturels différents, notamment par une exploitation raisonnée et la lutte contre les incendies.
Indicateur suivi : tonnes de CO_2 captées par an ; km² de forêt en mauvaise santé ; km² de forêt touchée par des incendies.

Renaturer le territoire vise à restaurer des niches écologiques au sein des espaces anthropisés.
Indicateur suivi : nombre d'hectares artificialisés par an.

Améliorer la santé des écosystèmes grâce à une nouvelle trame verte et bleue ambitieuse intégrée au futur PLUm bioclimatique, lutter contre toutes les formes de pollutions.

Indicateur suivi : nombre de corridors écologiques préservés ou restaurés.

Contribuer au rééquilibrage du cycle naturel de l'eau avec l'ambition de restaurer les fonctions hydrologiques des sols et des milieux, la mise en place d'un démonstrateur d'hydrologie régénérative pour ralentir les chemins de l'eau en zone montagneuse, la stratégie de ville perméable sur le littoral.
Indicateur suivi : état des nappes et des cours d'eau ; nombre d'hectares renaturés ou désimperméabilisés par an.



Construction des tendances

L'étude des leviers d'actions et de leurs impacts potentiels en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques, de baisse des consommations, de développement des EnR **a permis de traduire la hauteur de marche de manière concrète et quantifiée**.

Deux trajectoires sont ainsi définies : un scénario « Avec Mesures Supplémentaires » qui illustre le braquet nécessaire pour atteindre l'objectif SNBC3 (-50 % d'émissions de GES en 2030) et **un scénario « Avec Mesures Existantes »** qui décrit la situation projetée compte-tenu des politiques déjà engagées et des actions programmées sur le territoire dans les 6 années du Plan Climat 2026-2032.

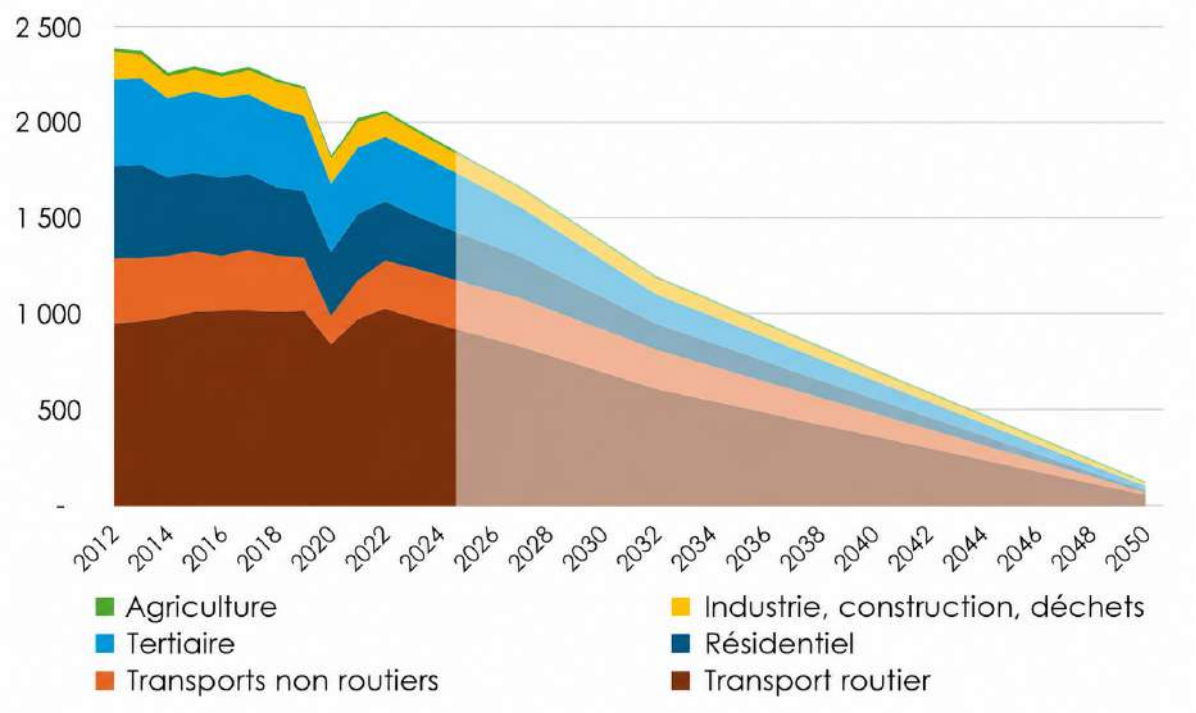
Scénario « Avec Mesures Supplémentaires » (AMS)

Constitue le **cap stratégique** du Plan Climat, destiné à guider l'action de l'ensemble des acteurs locaux.

Emissions de gaz à effet de serre

Ce scénario a été modélisé en s'appuyant sur les potentiels identifiés en partie 2 du diagnostic territorial. Suivre cette trajectoire implique **d'activer l'ensemble des leviers analysés et jugés pertinents** au regard de la réalité et des spécificités du territoire.

Évolution et trajectoires des émissions de GES par secteur d'activité (en $ktCO_2e$) scénario de référence AMS



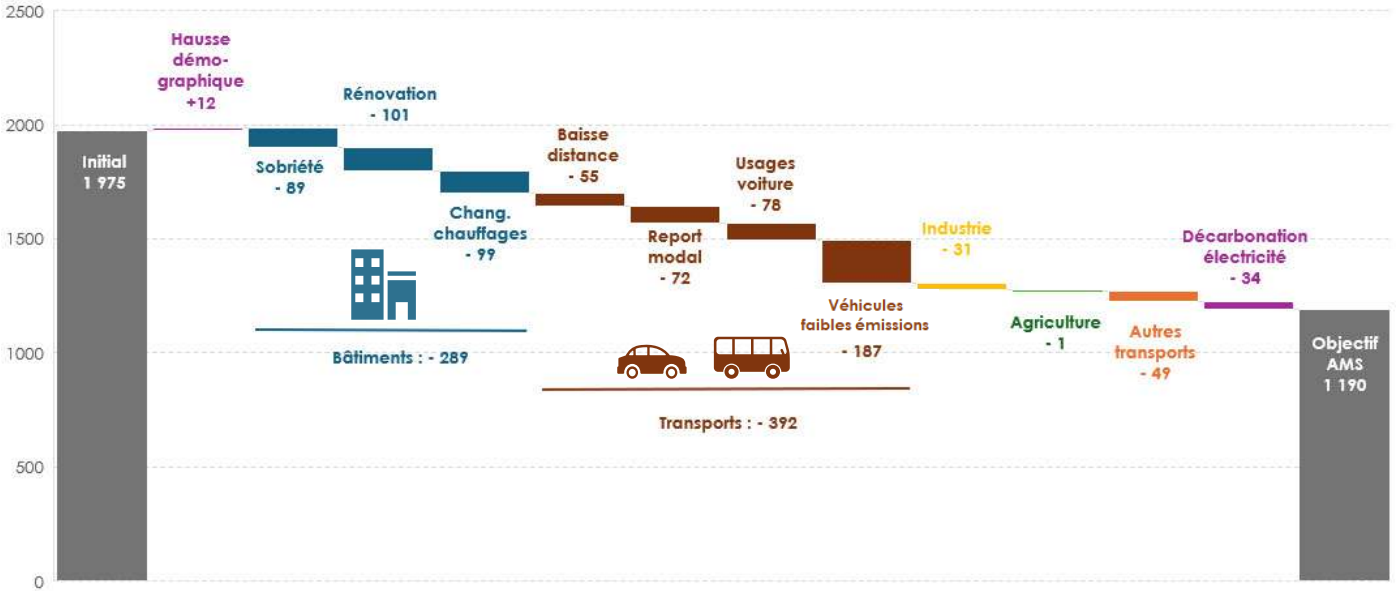
Sources : AtmoSud (2012-2023), Métropole (2024-2050)

Afin d'atteindre l'objectif d'une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2012 et 2032, l'ensemble des secteurs d'activité doit être impliqué. Toutefois, **compte tenu du profil d'émissions de GES de la Métropole, ce sont les secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et du transport routier qui disposent des principaux leviers.**

Construction des tendances

Le graphique suivant **agrège les principaux leviers de réduction carbone à l'horizon 2032**, en estimant leurs contributions respectives à l'effort global.

Principaux leviers de réduction des émissions de GES entre 2023 et 2032 (en $ktCO_2e$) – scénario AMS



Parmi les leviers activés :

- **L'électrification** des véhicules particuliers et les véhicules à **faibles émissions** pour le fret de marchandises et les bus (-187 $ktCO_2e$) ;
- **La rénovation** des bâtiments résidentiels et tertiaires (-101 $ktCO_2e$) ;
- **Le remplacement des chauffages** fioul et gaz **par des solutions bas carbone** dans le résidentiel et le tertiaire (-99 $ktCO_2e$) ;
- Les actions de sobriété dans l'usage des bâtiments (-89 $ktCO_2e$) ;
- Le **covoiturage** et l'éco-conduite, usages voitures (-78 $ktCO_2e$) ;
- le report modal vers les **modes actifs** et les **transports en commun** (-72 $ktCO_2e$) ;
- la diminution du besoin de déplacements de personnes et de marchandises (-55 $ktCO_2e$) ;
- la réduction des émissions du secteur du transports aérien et, dans une moindre mesure, celles des secteurs maritimes et ferroviaires (-49 $ktCO_2e$).

L'ensemble des hypothèses associées à ces leviers et le prolongement de l'analyse à l'horizon 2050 sont disponibles dans le volume II du Plan Climat.

La mise en œuvre de ces mesures **nécessite une mobilisation large et coordonnée de tous les acteurs**, publics comme privés, à l'échelle locale comme nationale, ainsi que l'engagement de l'ensemble des citoyens, habitants ou visiteurs constituant les forces vives du territoire.

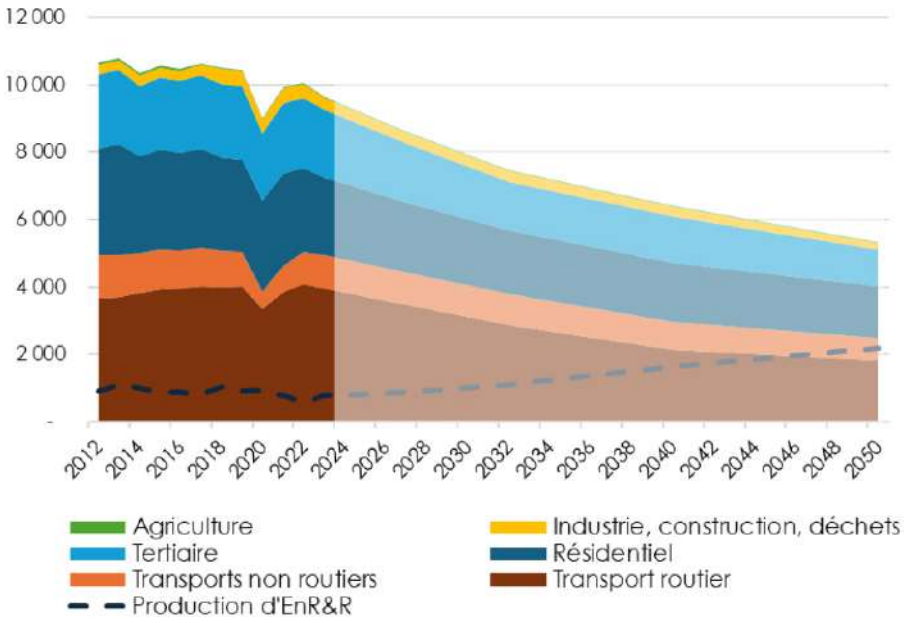
Séquestration carbone

Compte tenu des incertitudes liées au changement climatique, l'hypothèse retenue dans ce scénario AMS de référence revient à une **stabilisation de la séquestration à 295 ktCO$_2$e** (valeur actuelle) **jusqu'en 2050**. Ce qui reste cohérent avec la SNBC 3 visant désormais une stabilisation de la séquestration carbone à l'échelle nationale.

Energie

A l'instar des objectifs de réduction des émissions de GES, le scénario de référence est aligné sur les orientations de la PPE 3 qui renforce significativement les exigences de **diminution des consommations d'énergie** à horizon 2030. Ces cibles sont ainsi plus volontaristes que les objectifs régionaux actuels.

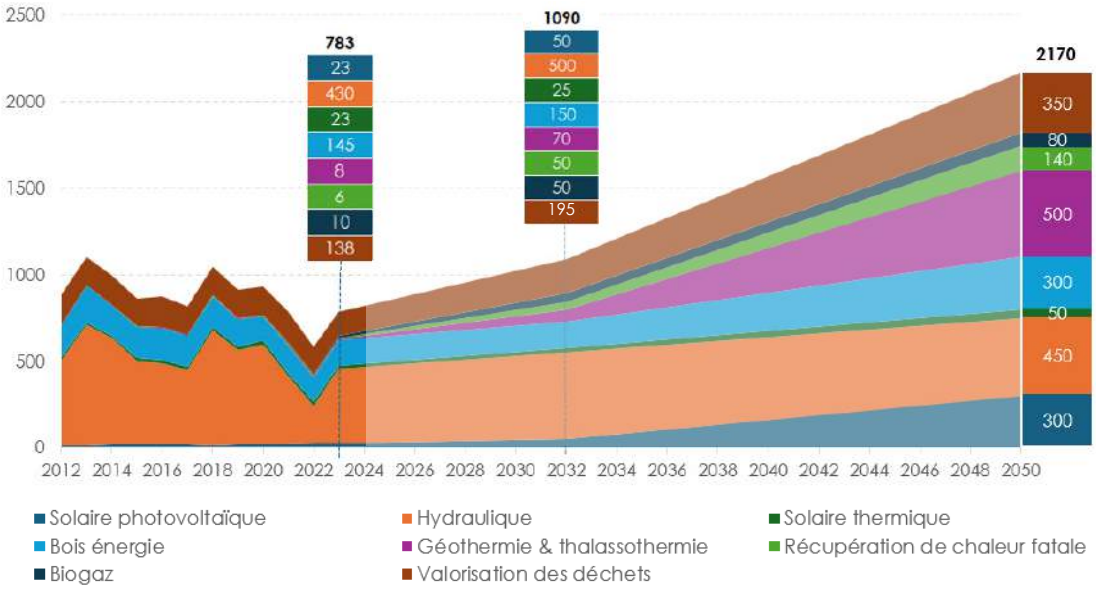
Évolution et trajectoires des consommations d'énergie par secteur d'activité (en GWh) – scénario AMS



Sources : AtmoSud (2012-2023), Métropole (2024-2050)

Concernant la production d'énergies renouvelables, la trajectoire de référence établie sur des capacités réalistes compte tenu des particularités territoriales.

Évolution et trajectoires de la production d'énergies renouvelables par filière (en GWh) – scénario AMS

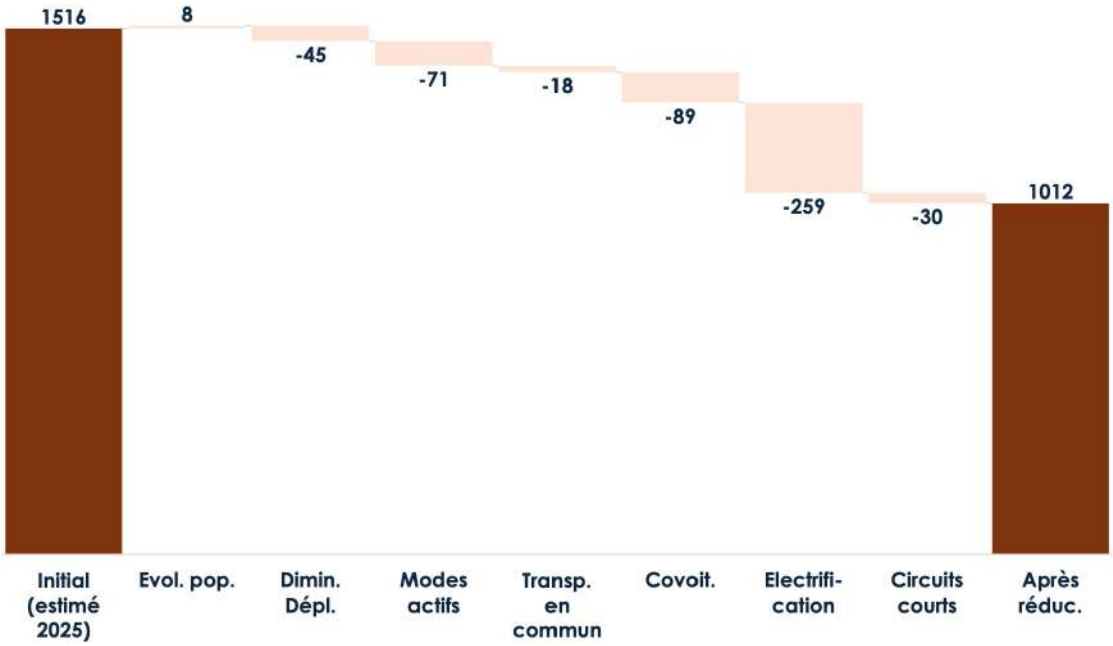


Sources : AtmoSud (2012-2023), Métropole (2024-2050)

Qualité de l'air

Les objectifs ne sont pas différenciés par domaine d'activité, une réduction globale des émissions de chacun des polluants atmosphériques est visée en prenant en compte les capacités d'action secteur par secteur. Toutefois, **une analyse plus poussée pour les NO_x, PM10 et PM2.5** a permis de fixer des objectifs pour les deux principaux contributeurs (transport routier et résidentiel). Ci-dessous, par exemple, la réduction des émissions d'oxyde d'azote (NO_x) induite par les grands leviers d'action concernant le transport routier. Le reste de l'étude est détaillé dans le volume II du Plan Climat.

Leviers de réduction des émissions de NO_x entre 2025 et 2032 - Transport routier (t) – scénario AMS



Les objectifs de **réduction des émissions** retenus pour le territoire varient donc selon le type de polluant atmosphérique :

- pour les NO_x, les PM10 et les PM2.5, des objectifs ont été définis sur la base d'hypothèses d'actions sectorielles ;
- pour les COVNM, les objectifs retenus sont ceux inscrits dans le SRADDET adopté le 26 juin 2019 ;
- pour le SO_2 et le NH_3, les objectifs retenus sont ceux du PREPA.

L'atteinte des objectifs réglementaires, à l'échelle du territoire, est plus avancée pour certains polluants. La réduction des émissions d'ammoniac (NH_3) est déjà conforme aux exigences et la trajectoire des oxydes d'azote (NO_x) apparaît favorable. En revanche, **un renforcement des leviers d'action reste nécessaire pour diminuer les émissions de particules fines (PM2.5 et PM10), de dioxyde de soufre (SO_2) et de composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM).**

Les concentrations de NO_2, PM10 et PM2.5 atteignent déjà les limites réglementaires du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et sont très proches, voire en dessous, des seuils européens pour 2030. A cet horizon, l'objectif défini vise une **exposition nulle de la population** au dépassement des valeurs limites européennes pour ces trois polluants.

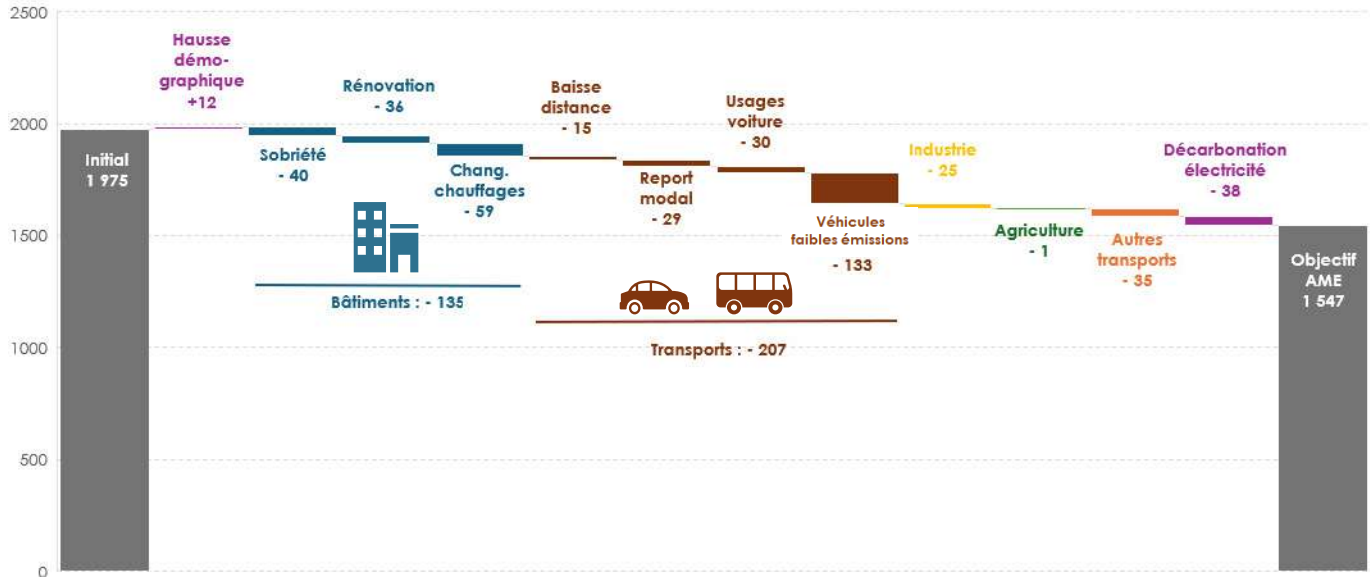
Un scénario « Avec Mesures Existantes » (AME)

Ce second scénario décrit donc la situation projetée compte tenu des politiques publiques déjà engagées et des projets inscrits au programme d'action de ce 3e Plan Climat, tout en tenant compte des orientations publiques nationales en vigueur.

Emissions de gaz à effet de serre et Energie

Les principaux leviers de réduction carbone de ce scénario AME à l'horizon 2032 sont illustrés dans le graphique ci-dessous :

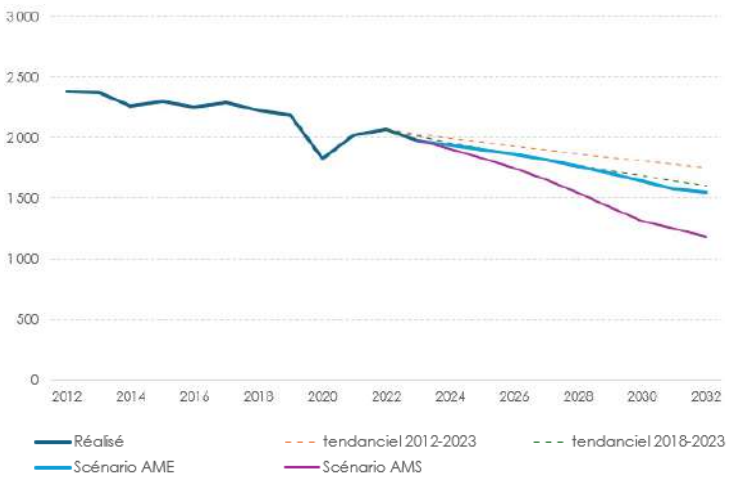
Principaux leviers de réduction des émissions de GES entre 2023 et 2032 (en $ktCO_2e$) – scénario AME

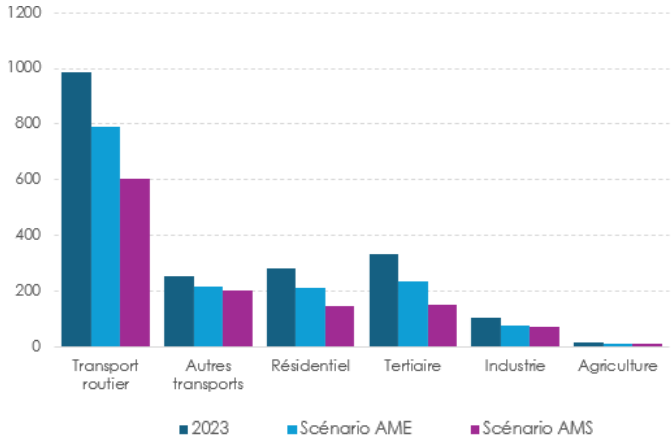


La trajectoire associée à ce scénario AME se situe **entre la trajectoire tendancielle** (projection sur la base des données historiques) et la **trajectoire de référence AMS**.

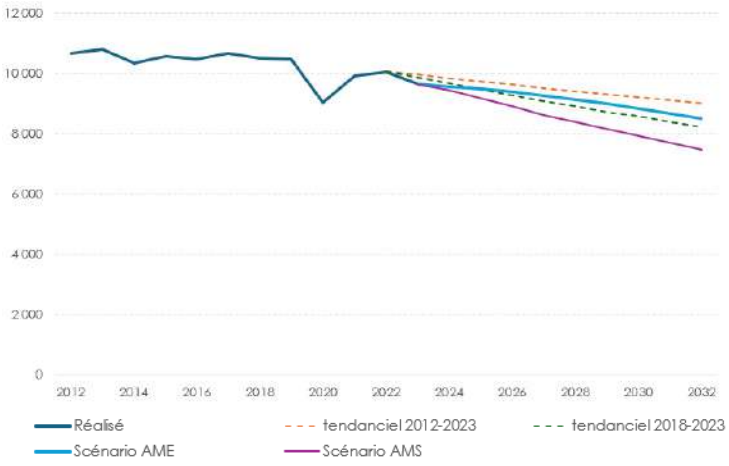
Construction des tendances

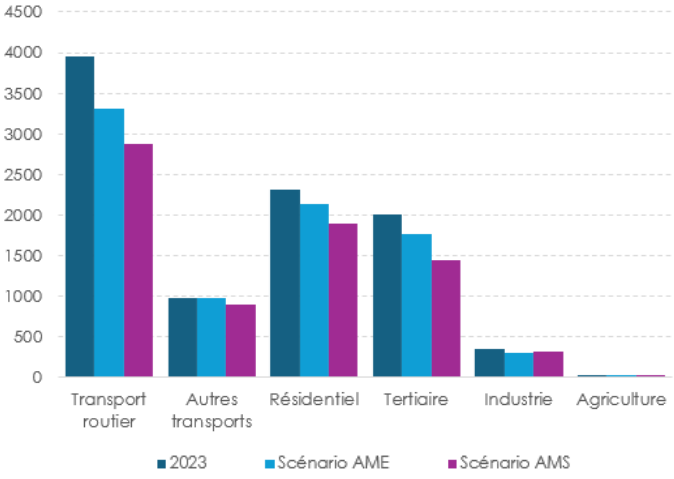
Comparaison des trajectoires de réduction des émissions de GES (en $ktCO_2e$)





Comparaison des trajectoires de réduction des consommations d'énergie (en GWh) de la Métropole Nice Côte d'Azur





Qualité de l'air

Pareillement, les objectifs retenus pour le territoire en termes de qualité de l'air suivent le même schéma que pour le scénario AMS :

- pour les PM2.5, les PM10 et les NO_x, des objectifs légèrement plus réalistes ont été définis sur la base d'hypothèses d'actions sectorielles ;
- pour les COVNM, le SO_2, le NH_3, la concentration des polluants atmosphériques et l'exposition des populations, les objectifs retenus sont les mêmes que pour le scénario AMS (déclinaison des objectifs réglementaires).

A la fin de la période de ce 3e Plan Climat en 2032, la trajectoire AME permet ainsi d'envisager une **réduction de 48 % des émissions de polluants atmosphériques** par rapport à l'année de référence 2012, au lieu de -50 % dans le scénario AMS.

PROGRAMME D'ACTION





















Programme d'action

Afin de tenir ses engagements en matière de neutralité carbone à horizon 2050 et d'adaptation au changement climatique, la Métropole Nice Côte d'Azur met en œuvre le **bouquet d'actions** présenté ci-après.

Les objectifs et projets inscrits sont actualisés chaque année, dans le cadre d'un programme évolutif adapté aux contraintes, opportunités locales et orientations du mandat.

Ces actions se regroupent **dans six thématiques**, alignées sur les **besoins essentiels** des habitants et acteurs locaux :



Permettre une alternative à la voiture individuelle en tout point du territoire pour augmenter le report modal vers les mobilités actives, les transports en commun et le covoiturage

Réduire la dépendance aux hydrocarbures des transports sur le territoire

Améliorer la qualité de l'air et renforcer sa surveillance



Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments sur le territoire avec une attention particulière sur le confort d'été et l'usage des EnR

Renforcer l'offre en rénovation énergétique des bâtiments



Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire

Partager une culture de l'alimentation durable et moins carnée

Piloter la stratégie d'alimentation territoriale



Favoriser des habitudes de consommation plus durables

Encourager les acteurs économiques à adapter leurs activités selon des modèles soutenables

Déployer massivement les EnR, en particulier la thalassothermie pour renforcer la résilience territoriale

Assurer un fonctionnement exemplaire des compétences clés de la Métropole



Renforcer la capacité du territoire à faire face au changement climatique

Adapter le territoire grâce aux solutions fondées sur la nature et la végétalisation urbaine

Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, piliers indispensables pour un bon équilibre de l'ensemble du vivant et une «santé unique»



Accroître les coopérations favorisant la transition écologique

Structurer un réseau d'acteurs et d'Ambassadeurs pour diffuser la culture de la transition écologique

Thématique 1



Mieux se déplacer et respirer

Le développement de l'offre en transports en commun et en mobilités décarbonées dans la zone urbaine dense du littoral s'est inscrite dans les précédents Plans Climat.

Ce 3e Plan Climat vise à développer des alternatives à la voiture individuelle sur l'ensemble du territoire, afin d'augmenter le report modal vers les mobilités actives, les transports en commun. Il s'appuie sur le renforcement de l'offre de transports afin d'assurer une desserte plus fréquente des quartiers et des communes périphériques, et de garantir un niveau de service adapté à l'ensemble du territoire. Cette thématique répond également aux enjeux de **dépendance aux hydrocarbures des transports**, en favorisant le **covoiturage** et les mobilités actives, y compris dans les secteurs les plus contraints comme les quartiers perchés sur les hauteurs.

Enfin, ce nouveau Plan Climat porte l'ambition **d'améliorer la qualité de l'air et de renforcer sa surveillance** avec l'adjonction du **Plan d'Action de la Qualité de l'Air**, visant à réduire et mieux suivre les concentrations de polluants atmosphériques.

Actions structurantes

I.1 Poursuivre le déploiement des transports en commun

I.2 Assurer l'accessibilité des transports en commun

I.3 Favoriser les mobilités actives

I.4 Développer des alternatives à la voiture individuelle, telles que le covoiturage

I.5 Inciter, en tant qu'employeur, les collaborateurs à privilégier une mobilité bas carbone

I.6 Verdir les véhicules et modes de transport

I.7 Rationaliser et décarboner le transport des marchandises

I.8 Décarboner les mobilités liées au tourisme

I.9 Renforcer la connaissance et les moyens de surveillance de la qualité de l'air et des paramètres environnementaux connexes

I.10 Evaluer les bénéfices des actions menées en faveur de la qualité de l'air sur la santé humaine

I.11 Réduire la pollution atmosphérique et sonore, en particulier autour des établissements recevant des publics sensibles

I.12 Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air







Exemples de projets (sous-actions)

- Créer des groupes de coopération et des communautés de covoiturage au sein des entreprises et des quartiers, prolonger les aides financières usagers
- Tester des lignes de covoiturage, points de rendez-vous physiques/totems, aménager de nouveaux parkings de covoiturage
- Accompagner les employeurs dans la mise en place de leur Plan de Mobilité Employeur
- Créer de nouveaux parkings relais en entrée de ville correspondant aux besoins de report modal
- Développer la desserte en bus à haut niveau de service
- Étendre le réseau cyclable avec des itinéraires sécurisés et interconnectés
- Renforcer le monitoring urbain environnemental via l'augmentation du nombre de capteurs de qualité de l'air et des paramètres environnementaux connexes

Quelques objectifs opérationnels :

+ 20 à 25 %
de trajets en covoiturage induisant 18 000 voitures retirées de la circulation

200
entreprises accompagnées dans leur Plan de Mobilité Employeur

+ 15 %
de fréquentation sur le réseau Lignes d'Azur

- 50 %
de décès prématurés dû à la qualité de l'air en 2030 par rapport à la précédente EQIS (2022)

+ 2 à 5 %
de part modale vélo (a minima multiplier par 2 le nombre de cyclistes)

40 %
des véhicules industriels de collecte des déchets décarbonés en 2030

0
habitant exposé à des dépassements des valeurs limites réglementaires 2030 pour le NO_2, PM10, PM2.5

L'ensemble des objectifs opérationnels sont à retrouver dans le Volume II.

Thématique
2



Mieux habiter et occuper les bâtiments

Le précédent Plan Climat a entrainé la création du Guichet métropolitain de la rénovation énergétique, élargi en Guichet de la Transition Ecologique. L'objectif consiste désormais à changer d'échelle : pour s'aligner sur la SNBC 3, le territoire doit atteindre un rythme d'environ 9 000 rénovations thermiques par an.

Ce 3e Plan Climat prévoit d'accélérer la rénovation énergétique du parc bâti du territoire en intégrant les enjeux d'adaptation au dérèglement climatique, en réduisant les consommations énergétiques afin notamment de limiter l'impact des hausses de prix sur les budgets des communes, des entreprises et des ménages (notamment ceux en situation de précarité énergétique).

Pour augmenter significativement le nombre de rénovations, doivent converger la volonté des propriétaires de rénover et la capacité des entreprises à réaliser ces travaux.

Cette thématique vise donc à la fois à **stimuler la demande** (en informant, incitant et **accompagnant** les maîtres d'ouvrage) et à **renforcer l'offre** de rénovation énergétique de qualité (en soutenant la **montée en compétences** et la structuration des entreprises).

Il s'agit ainsi de **développer une filière de rénovation performante et de qualité**, au service de la réduction des consommations énergétiques du parc bâti.



Guichet de la Transition écologique

Actions structurantes

II.1 Conseiller gratuitement et aider financièrement particuliers, petit tertiaire et collectivités dans leurs rénovations thermiques

II.2 Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétiques du parc de bâtiments publics

II.3 Accompagner les acteurs du logement social

II.4 Former les acteurs de l'immobilier et du bâtiment

II.5 Développer les filières de matériaux biosourcés et de réemploi







Exemples de projets (sous-actions)

- Accompagner les particuliers, copropriétés, collectivités et entreprises dans leurs rénovations thermiques, leurs actions de sobriété énergétique et la végétalisation des espaces extérieurs grâce au Guichet de la Transition Ecologique
- Inciter à la suppression du chauffage au fioul et au gaz naturel, avec une aide à la conversion éco-conditionnalisée
- Promouvoir la géothermie et la thalassothermie comme levier financier et écologique pour le chauffage et le rafraîchissement
- Reconquérir le parc de logements vacants et en soutenir la réhabilitation
- Limiter l'étalement urbain en favorisant les projets de reconstruction de la ville sur elle-même (démolition reconstruction) plutôt que l'extension urbaine
- Faciliter une offre de matériaux locaux biosourcés, adaptés à la rénovation méditerranéenne (terre crue, fibres, bois, isolants), par un appui à la structuration des acteurs et la mise à jour de ressources en ligne

Quelques objectifs opérationnels :

3000
logements ou équivalents accompagnés dans leur rénovation énergétique chaque année

-40 %
de consommation globale des bâtiments publics soumis au décret tertiaire d'ici 2030

50 %
des marchés de travaux métropolitains intégrant des matériaux biosourcés / issus du réemploi

1300
logements sociaux construits par an

0
bâtiment public chauffé au fioul

L'ensemble des objectifs opérationnels sont à retrouver dans le Volume II.

Thématique 3



Mieux se nourrir

Le précédent Plan Climat a entrainé la création du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT a obtenu son niveau de reconnaissance 2 en 2025, avec l'ambition de poursuivre le développement d'une alimentation saine, durable et de proximité, tout en soutenant la production locale.

Le Projet Alimentaire Territorial contribue à maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire, en sécurisant le foncier agricole et en accompagnant les acteurs de la production à la distribution.

Il vise également à **développer une culture de l'alimentation durable**, à travers des actions de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans une logique de résilience, ce 3e Plan Climat intègre désormais la **gestion du risque de rupture d'approvisionnement alimentaire**, notamment par le développement de partenariats avec des territoires à fort potentiel agricole, à l'échelle régionale et transfrontalière.

Plus largement, cette thématique met en avant les **bénéfices d'une alimentation durable** : préservation des capacités nourricières, résilience territoriale, santé publique (bienfaits d'une alimentation de qualité sur les populations).

Actions structurantes

III.1. Protéger et conquérir le foncier agricole et augmenter la production alimentaire, notamment via la potagérisation

III.2. Accompagner la transition écologique de l'agriculture sur le territoire

III.3. Structurer l'approvisionnement alimentaire local et durable

III.4. Sensibiliser à l'alimentation saine et moins carnée

III.5. Lutter contre le gaspillage alimentaire

III.6. Créer des partenariats sur des projets d'alimentation durable et sécuriser l'approvisionnement





Exemples de projets (sous-actions)

- Protéger à long terme la vocation agricole des terres en mobilisant les outils de protection du foncier agricole (Zone Agricole Protégée (ZAP) ou Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP)
- Généraliser l'agriculture urbaine en encourageant la potagérisation, la production alimentaire dans tous les espaces disponibles et en favorisant la biodiversité
- Soutenir l'installation de producteurs engagés dans des modes de production durables
- Permettre les circuits courts grâce à l'allotissement des marchés publics de produits alimentaires
- Développer des coopérations régionales et transfrontalières pour l'approvisionnement alimentaire de la Métropole
- Soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires et les restaurants
- Mener des actions de sensibilisation à l'alimentation durable, moins carnée et de promotion du régime méditerranéen (tout public)

Quelques objectifs opérationnels :

65 %
d'approvisionnement en produits alimentaires de qualité dans la restauration collective

10 %
de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique ou équivalent en 2032

Maintenir
le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire

5
marchés/lots attribués à des producteurs locaux d'ici 2032

1
plan de prévention des risques alimentaires avec des partenaires régionaux

L'ensemble des objectifs opérationnels sont à retrouver dans le Volume II.

Thématique 4



Mieux consommer, produire et économiser les ressources

Le précédent Plan Climat a encouragé l'engagement de transformations importantes au sein de la Métropole, notamment dans le développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques.

Ce troisième Plan Climat vise à renforcer la résilience économique du territoire, en soutenant le développement d'activités moins carbonées et moins énergivores, et en accompagnant l'évolution des modes de consommation vers des pratiques durables et une économie circulaire.

Les **acteurs économiques** sont encouragés à **adapter leurs modèles**, face aux effets du changement climatique, afin de **maintenir des activités durables** et des **emplois pérennes** dans un contexte en mutation.

Dans ce cadre, la thématique prévoit d'accélérer **le déploiement des énergies renouvelables locales et des réseaux de chaud et de froid,** afin de **sécuriser l'approvisionnement énergétique** et de limiter l'exposition du territoire aux hausses des prix de l'énergie et aux épisodes de chaleur.
Enfin, la Métropole poursuit un **objectif d'exemplarité** dans l'exercice de ses compétences, notamment en matière de **gestion des ressources**, **d'eau**, de **déchets** et **d'économie circulaire**.

Actions structurantes

IV.1. Accompagner les habitants à mieux consommer

IV.2. Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs impacts environnementaux

IV.3. Favoriser l'émergence d'une nouvelle économie résiliente

IV.4. Réduire l'impact du secteur du tourisme et l'adapter au changement climatique

IV.5. Développer les réseaux thermiques urbains, notamment via la thalassothermie

IV.6. Utiliser le potentiel énergétique du solaire

IV.7. Développer la production des autres énergies renouvelables

IV.8. Réduire l'impact des activités et des projets métropolitains tout en développant l'économie circulaire

IV.9. Optimiser la gestion des activités Eau et Assainissement

IV.10. Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets







Exemples de projets (sous-actions)

- Poursuivre le déploiement des recycleries pour favoriser le réemploi des objets et des matériaux sur le territoire, développer l'économie circulaire
- Créer une Communauté d'Entraide pour les Structures à Impact de la Métropole Nice Côte d'Azur (forum d'échanges, mentorat, évènements, mise en relation avec les financeurs)
- Œuvrer à une meilleure répartition des flux touristiques sur le territoire et au cours de l'année
- Créer de nouveaux réseaux thermiques utilisant la géothermie, la thalassothermie ou la récupération de chaleur fatale
- Intégrer systématiquement des productions d'énergie solaire dans les projets d'aménagement et de construction (ZAC, renouvellement urbain)
- Mettre en service la station d'épuration Haliotis II - STEP du futur
- Renforcer la stratégie d'exemplarité des événements, avec la Charte Eco-manifestation

Quelques objectifs opérationnels :

-10 %
d'eau prélevée dans la ressource d'ici à 2030

50 GWh
d'électricité photovoltaïque et 25 GWh d'énergie solaire thermique sur le territoire d'ici 2030

-20 %
de la distance parcourue par nuitée d'hébergement

100 GWh
d'EnR pour alimenter les réseaux thermiques sur le territoire, hors UVE

10 %
de réduction des consommations énergétiques des entreprises du territoire entre 2024 et 2030

65 %
de valorisation des déchets ménagers et assimilés d'ici 2030

L'ensemble des objectifs opérationnels sont à retrouver dans le Volume II.

Thématique 5



Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience

Le précédent Plan Climat a vu se structurer la stratégie de préservation du patrimoine naturel, notamment avec la création de l'Aire marine protégée de Nice.

Ce troisième Plan Climat vise à mieux intégrer le changement climatique dans les politiques d'aménagement et de prévention des risques, afin de protéger les populations et les activités économiques face à des aléas appelés à s'intensifier. Il s'appuie notamment sur le déploiement d'un Plan Local d'Urbanisme métropolitain bioclimatique.

Une stratégie ambitieuse est déployée en faveur de la **biodiversité**, reposant sur des **solutions fondées sur la nature** – renaturation, désimperméabilisation, aménagements favorables aux continuités écologiques et réduction des pollutions – qui contribuent directement à **l'adaptation du territoire**. Cette stratégie s'appuie aussi sur le développement et la diffusion des connaissances pour mieux comprendre et préserver les milieux et les espèces.

Ainsi, cette thématique souligne les **co-bénéfices d'un patrimoine naturel en bonne santé** : un réservoir de biodiversité remarquable, un puissant amortisseur face aux risques climatiques et un facteur de santé des populations, dans l'approche de « santé unique ».

Actions structurantes

V.1. Intégrer le changement climatique dans la politique de prévention des risques et sensibiliser les parties prenantes

V.2. Aménager le territoire pour absorber les chocs, déployer un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) bioclimatique

V.3. Améliorer nos connaissances et les mesures face à l'augmentation des risques climatiques

V.4. Mettre en œuvre la Ville perméable

V.5. Réaménager les quartiers pour qu'ils deviennent des lieux de vie arborés, rafraîchissants et résilients face au changement climatique

V.6. Mieux protéger les espèces, les réservoirs et les corridors pour garantir un bon fonctionnement écologique du territoire

V.7. Renaturer le territoire en intégrant la biodiversité aux décisions et projets de développement

V.8. Réduire les pollutions pour protéger la santé humaine et celles de la faune et la flore

V.9. Renforcer l'évaluation, la connaissance et l'appropriation par tous dans le cadre de l'Observatoire Biodiversité et Renaturation

V.10. Valoriser et protéger durablement la mer





Exemples de projets (sous-actions)

- Aménager le territoire pour absorber les chocs, anticiper l'évolution des principaux aléas, en particulier les vagues de chaleur et les inondations
- Déployer des campagnes de sensibilisation aux risques majeurs, innovantes et adaptées à chaque public, secteur et risque, notamment via des tutoriels, pour une prise de conscience collective et des actions préventives efficaces
- Développer les outils technologiques et cartographiques (SIG, météo, simulateurs) dans la prévention des risques
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable via la recherche de nouvelles ressources et la création d'une vaste zone interconnectée
- Mettre en œuvre la stratégie de Ville perméable, massifier la plantation d'arbres
- Elaborer une nouvelle trame verte et bleue ambitieuse et intégrée au futur PLUm révisé augmentant la protection forte des réservoirs et corridors de biodiversité

Quelques objectifs opérationnels :

80 %
du volume d'investissement de la Métropole fait l'objet d'une analyse sous l'angle de l'adaptation au changement climatique

100 %
des directions savent prendre en main les enjeux d'adaptation liés à leur métier d'ici 2030

-50 %
d'artificialisation des sols d'ici 2031 et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050

95 %
de la population a accès à un espace vert, sportif ou convivial à 300 m de chez soi, d'ici 2032

100 %
des ports certifiés ports propres en 2030 et engagés dans la démarche « ports propres et actifs en biodiversité »

L'ensemble des objectifs opérationnels sont à retrouver dans le Volume II.

Thématique 6



Mieux agir et vivre ensemble

Le précédent Plan Climat a permis la communication autour des objectifs de transition écologique à grande échelle, notamment dans les écoles et événements grand public.

Ce troisième Plan Climat vise à renforcer l'implication des parties prenantes, en développant une relation plus dynamique entre la Métropole et les acteurs locaux, et en élargissant la mobilisation à un public plus large.

Il prévoit **d'accroître les coopérations**, de **renforcer le partage de connaissances** et **d'encourager le passage à l'action** en faveur de la transition écologique, de mobiliser à la fois les politiques publiques et les **partenariats**.

Cette thématique vise ainsi à fédérer durablement l'ensemble des acteurs du territoire autour de la transition écologique.

Actions structurantes

VI.1. Participer à des initiatives locales et européennes pour bénéficier de retours d'expérience et d'innovations sur le territoire

VI.2. Utiliser la commande publique comme accélérateur de la transition écologique sur le territoire

VI.3. Renforcer les connaissances sur la transition écologique de tous les publics

VI.4. Dynamiser l'action des parties prenantes et renforcer les réseaux autour de la transition écologique







Exemples de projets (sous-actions)

- Mettre en place un système d'échange local (SEL), multiplier les partenariats avec les acteurs publics et les réseaux d'Ambassadeurs locaux
- Innover dans la commande publique pour faire des achats un levier majeur de développement économique responsable
- Sensibiliser les différents publics autour de la transition écologique avec la Maison de l'Environnement, notamment grâce au Programme Ecoles en transition
- Sensibiliser les professionnels, les écoles et le grand public sur la Santé unique

Quelques objectifs opérationnels :

20
nouvelles actions ambitieuses nées de partenariats d'ici 2030

80 %
des quartiers ont un réseau d'Ambassadeurs transition écologique

50 %
des marchés de travaux inclut une clause ou un sous-critère relatif à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique

100
participants au sein du système d'échange local

L'ensemble des objectifs opérationnels sont à retrouver dans le Volume II.

Gouvernance et suivi du Plan Climat

La mise en œuvre de ce 3e Plan Climat est assurée par une gouvernance bien définie et un **pilotage transversal** associant l'ensemble des services métropolitains et des partenaires du territoire.

Coordonnée par la Mission Climat, cette organisation mobilise les instances internes ainsi qu'un **réseau d'Ambassadeurs Climat** au sein des services afin d'assurer la cohérence des actions et leur déclinaison opérationnelle dans les politiques publiques.

MISSION CLIMAT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Métropole Nice Côte d'Azur

Le suivi du Plan Climat repose sur plusieurs dispositifs, notamment :

- une plateforme collaborative de suivi des actions et des indicateurs ;
- un baromètre public de la transition écologique ;
- un rapport annuel Climat-Air-Énergie ;
- une évaluation approfondie à mi-parcours.

Le Baromètre métropolitain
de la Transition Écologique



TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Engagée depuis 2009 dans la démarche **Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)** portée par l'ADEME, la Métropole s'inscrit dans une dynamique d'évaluation indépendante et d'amélioration continue de ses politiques publiques. Ce référentiel national constitue un appui méthodologique efficace pour piloter, suivre et renforcer le programme d'action du Plan Climat.

Conclusion

Ce troisième Plan Climat marque une nouvelle étape. Il propose une **trajectoire ambitieuse et réaliste**, tenant compte d'enjeux systémiques.

En complément des objectifs Climat Air Energie, il traduit un **changement d'échelle**. Il ne s'agit plus seulement de fixer des orientations, mais d'inscrire durablement **l'action** climatique dans une logique **opérationnelle**, au cœur des politiques publiques et du fonctionnement du territoire.

Les **solutions** ne sont plus sectorielles mais **intégrées à l'ensemble des compétences métropolitaines et des projets**.

Mobilités, bâtiment, aménagement, eau, biodiversité, santé, sont désormais pensés de manière coordonnée et dans une logique de **co-bénéfices.**

Document cadre de planification, ce Plan Climat constitue la **feuille de route** d'un **territoire résilient**, robuste, **préservant ses richesses et son cadre de vie exceptionnels.** La volonté est là, les objectifs définis, les obstacles répertoriés, les leviers identifiés, les outils en place, la gouvernance positionnée. Sensibiliser, mobiliser les acteurs locaux, **coopérer**, impulser une **dynamique collective**, font partie des dernières conditions pour relever ces défis dans la poursuite d'un **futur habitable et désirable**.



Version mai 2026

Réalisation : Mission Climat Métropole Nice Côte d'Azur et BL évolution
Mise en page : edouardmarchal.fr
Crédits photos : en annexe du Volume II
© Métropole Nice Côte d'Azur

planclimat.nicecotedazur.org

